



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

DE 2009 A 2025

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	5
II.	GENERALITES	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	5
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive	7
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	8
III.4	Commentaires	9
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	11
IV.1	Représentations graphiques	11
IV.2	Commentaires	12
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	13
V.1	Recettes réelles de fonctionnement consolidées hors « Impôts et taxes »	13
V.1.1	Représentation graphique	13
V.1.2	Produits des services, du domaine et ventes diverses	13
V.1.3	Dotations, subventions et participations	14
V.1.4	Autres produits de gestion courante	14
V.1.5	Apports des activités annexes	15
V.1.6	Atténuations de produits	15
V.2	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'île de Ré	16
V.3	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive	17
V.4	Impôts et taxes	17
V.4.1	Préambule	17
V.4.2	Généralités	17
V.4.3	Vue d'ensemble	18
V.4.4	Evolution des recettes des contributions directes	18
V.4.4.1	Taxe d'Habitation	19
V.4.4.2	Taxe sur le Foncier Bâti	21
V.4.4.3	Taxe sur le Foncier Non-Bâti	22
V.4.4.4	Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti	24
V.4.4.5	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	25
V.4.4.6	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)	26
V.4.4.7	Cotisation Foncière des Entreprises	27
V.4.4.8	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	29
V.4.5	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	30
V.4.6	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)	30
V.4.7	Taxe de séjour	31
V.4.8	Attributions de compensation	31
V.4.9	Commentaires	32
V.4.9.1	Fiscalité des particuliers	32
V.4.9.2	Fiscalité des professionnels	33
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	33
VI.1	Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré	33
VI.2	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré	33
VI.3	Charges courantes de fonctionnement par Unité Contributive	34
VI.4	Charges de personnel	35
VI.4.1	Répartition des effectifs	35
VI.4.2	Evolutions des charges nettes de personnel	38
VI.4.3	Proportions relatives des charges nettes de personnel	42
VI.4.4	Charges nettes de personnel par Unité Contributive	44
VI.5	Autres charges courantes de fonctionnement	45
VI.5.1	Représentation graphique	45
VI.5.2	Charges à caractère général	45
VI.5.2.1	Achats non-stockables	45
VI.5.2.2	Services extérieurs	46

VI.5.2.3	Autres services extérieurs	46
VI.5.2.4	Impôts et taxes.....	47
VI.5.3	Autres charges de gestion courante	47
VI.6	Subventions aux associations	47
VI.6.1	Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement.....	48
VI.6.2	Liste des bénéficiaires des subventions	48
VI.6.2.1	Budget Principal.....	48
VI.6.2.2	Budget Annexe Ecotaxe	50
VI.6.2.3	Budget Annexe Ordures Ménagères	50
VII.	EMPRUNTS	50
VII.1	Emprunts bancaires	50
VII.2	Crédit de trésorerie	51
VII.3	Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	51
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	52
VIII.1	Endettement non-consolidé	52
VIII.2	Endettement consolidé	52
VIII.2.1	Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	52
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.....	54
VIII.2.3	Contrôle	55
VIII.3	Coefficient d'endettement	55
IX.	INVESTISSEMENTS	56
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement	56
IX.2	Opérations d'équipement.....	57
IX.2.1	Réalisées en 2025.....	58
IX.2.1.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	58
IX.2.1.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	61
IX.2.1.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	62
IX.2.1.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	62
IX.2.2	Budgétisées en 2026.....	62
IX.2.2.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	62
IX.2.2.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	62
IX.2.2.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	62
IX.2.2.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	62
IX.2.3	Récapitulatif sur la période 2008 à 2025	63
IX.2.3.1	Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré	63
IX.2.3.2	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	63
IX.2.3.3	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	63
IX.2.3.4	Budget Annexe « Ecotaxe »	64
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	64
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants.....	64
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants.....	64
IX.4.2	Soldes de trésorerie	65
X.	DISPONIBILITES	65
X.1.1	Fonds de roulement	65
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général	66
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé	66
X.1.1.3	Fonds de roulement par Unité Contributive	67
X.1.2	Besoin en fonds de roulement	68
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	69
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers.....	69
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	70
	ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2025	72
XI.	METHODOLOGIE	73
XI.1	Avertissement	73
XI.2	Avant-propos.....	73

XI.3	Quelques définitions de base	73
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées	73
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	74
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement	74
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement	74
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement	74
XI.3.6	Unités Foncières et Unités Contributives	74
XI.4	Méthodologie retenue	75
XI.5	Transparence financière	75
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE	75
XII.1	Généralités	76
XII.2	Budget Général ou Budget Principal	76
XII.3	Budget Annexe « Ecotaxe »	76
XII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	82
XII.5	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	87
XII.6	Budget Annexe « ZAE »	91
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2025 ET 2026 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2024 ET 2025	91
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	91
XIII.1.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025	91
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement	91
XIII.1.1.2	Section d'investissement	92
XIII.1.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025	92
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement	92
XIII.1.2.2	Section d'investissement	93
XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe »	93
XIII.2.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025	93
XIII.2.1.1	Section de fonctionnement	93
XIII.2.1.2	Section d'investissement	94
XIII.2.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025	94
XIII.2.2.1	Section de fonctionnement	94
XIII.2.2.2	Section d'investissement	95
XIII.3	Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »	95
XIII.3.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025	95
XIII.3.1.1	Section d'exploitation	95
XIII.3.1.2	Section d'investissement	95
XIII.3.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025	95
XIII.3.2.1	Section d'exploitation	96
XIII.3.2.2	Section d'investissement	96
XIII.4	Budget Annexe « Ordures Ménagères »	96
XIII.4.1	Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025	96
XIII.4.1.1	Section de fonctionnement	96
XIII.4.1.2	Section d'investissement	97
XIII.4.2	Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025	97
	Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2026 et les réalisations de 2025 : (BP 2026 – CA 2025) / CA 2025	97
XIII.4.2.1	Section de fonctionnement	97
XIII.4.2.2	Section d'investissement	97
XIII.5	Budget Annexe « ZAE »	98
XIII.5.1	Résumé du Budget Primitif (BP) 2026	98
XIII.5.1.1	Section d'exploitation	98
XIII.5.1.2	Section d'investissement	98

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE RÉ

Au vu de cette « Radioscopie 2026 » on peut dire, comme les années précédentes, que la situation financière de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est contrastée.

Les marges d'autofinancement baissent en 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement évoluent comparativement de façon défavorable en 2025.

Les charges de personnel continuent de croître de façon importante.

L'endettement consolidé décroît et les charges financières liées aux intérêts payés non pas été impactées significativement du fait des taux variables appliqués à certains emprunts.

La volonté d'investissement est réelle et les écarts entre les prévisions et les réalisations s'améliorent.

Les indicateurs relatifs aux disponibilités se dégradent.

Le poids financier de la salle de spectacle « La Maline » continue à se faire notablement sentir.

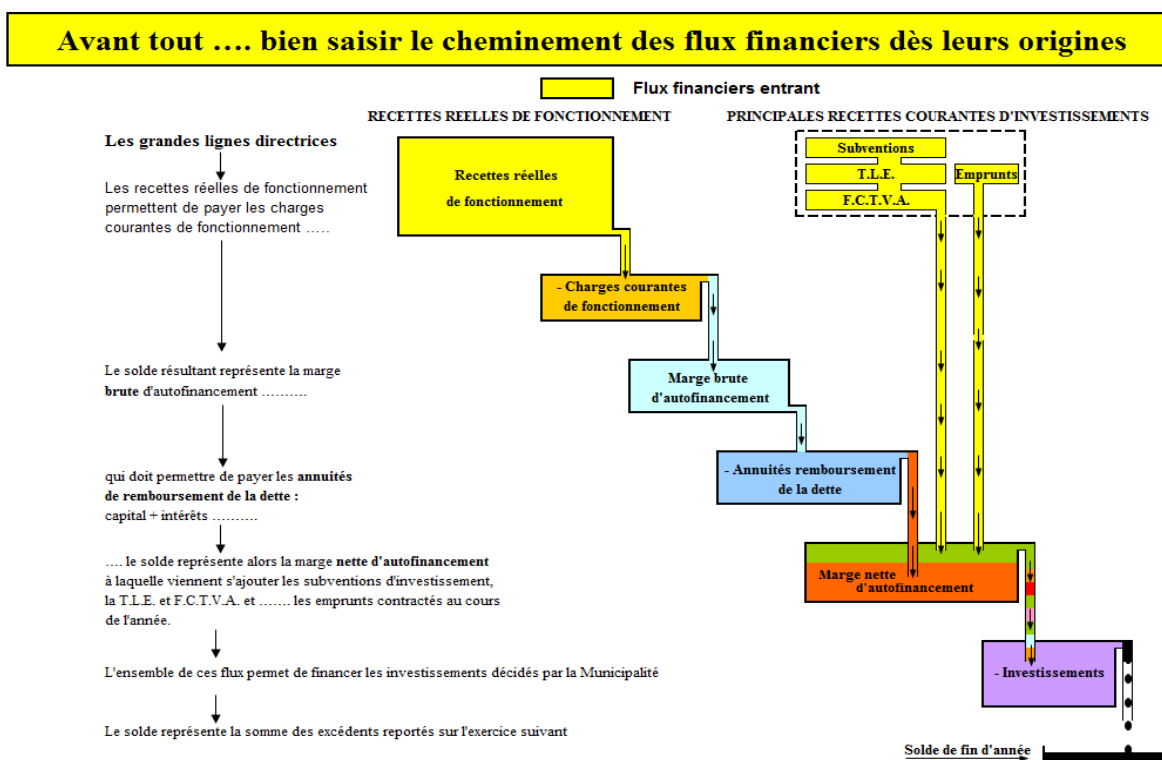
Quant à l'avenir, comme les années précédentes, nous pensons que des finances saines, gérées en toute transparence, respectueuses du contribuable et avec une vision à long terme réfléchie, permettraient de relever les défis qui attendent l'Île de Ré et ses résidents / contribuables : maintien d'une vie à l'année, notamment dans l'extrémité Nord de l'île (commerces, école...), faciliter les installations professionnelles (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter l'installation de nouveaux résidents permanents par le logement social mais également par l'accession facilitée à la propriété, assurer la défense du territoire insulaire, notamment contre les assauts de la mer...

Nous verrons, dans les prochaines années, si la nouvelle équipe communautaire élue au printemps dernier, y arrive.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2026 et des Comptes Administratifs 2024 et 2025.

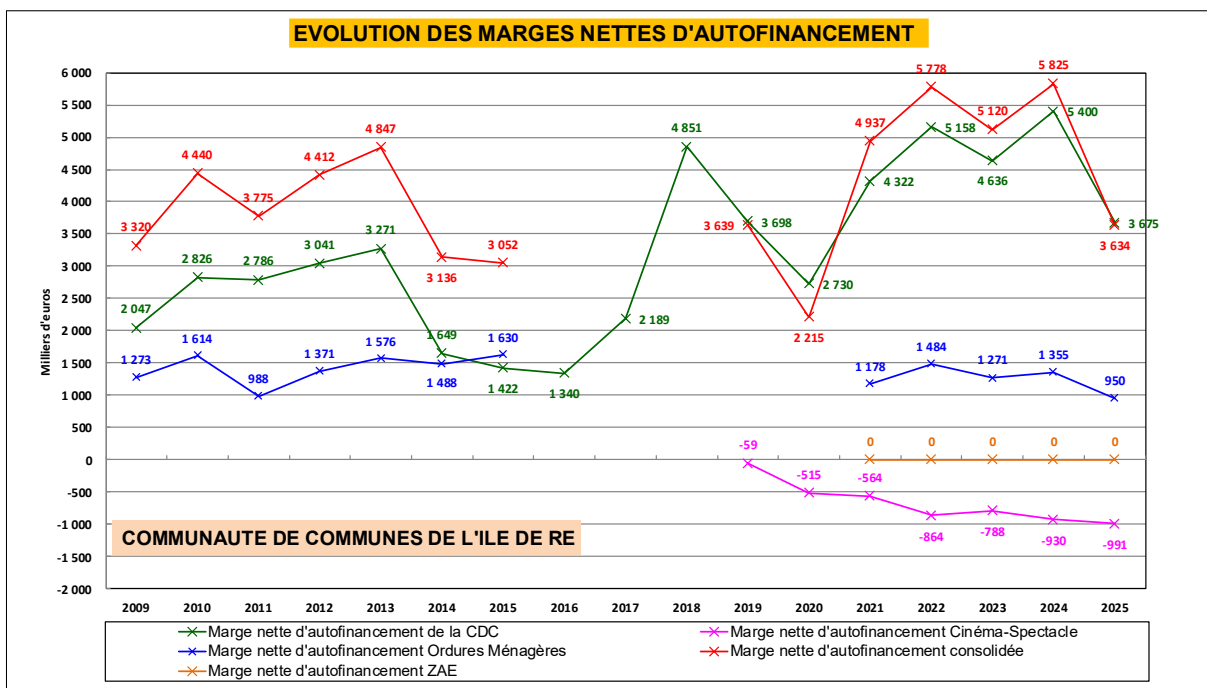
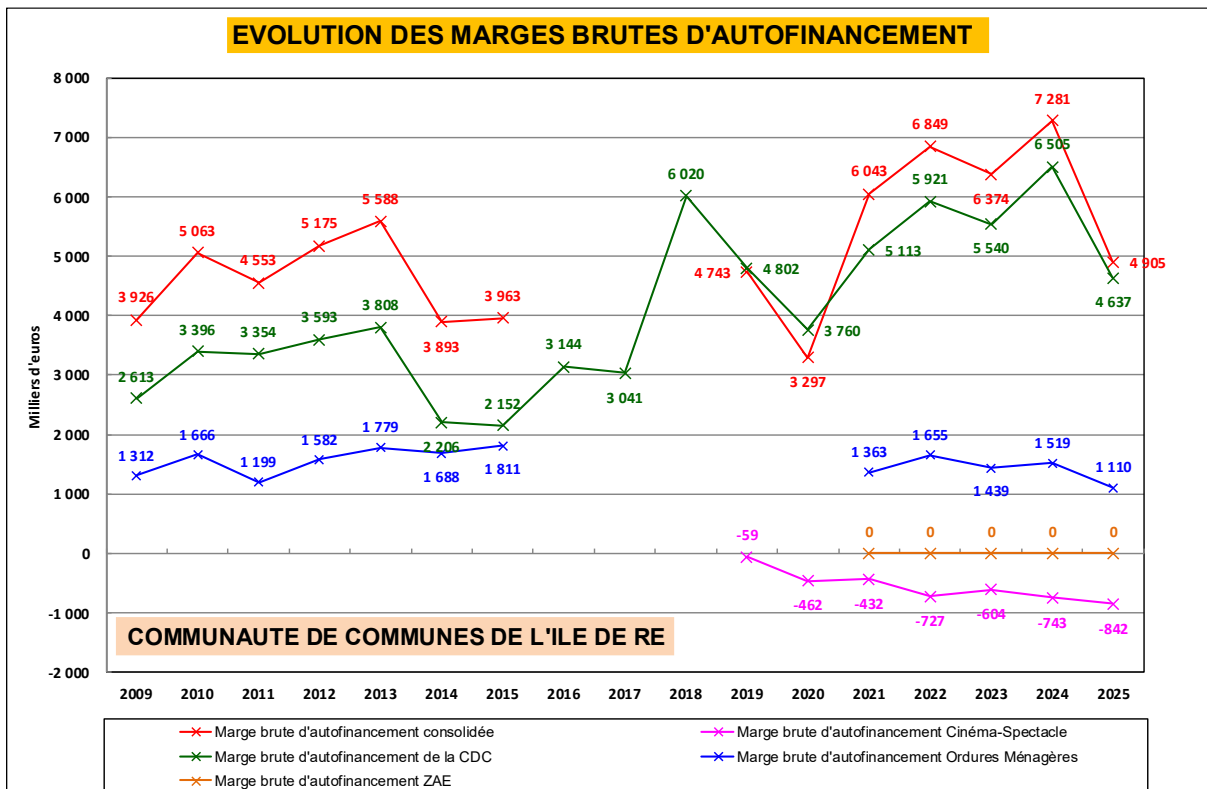


III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2025 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la Communauté de Communes de l'Île de Ré seule,
- du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » seul,
- du Budget Annexe « Ordures Ménagères » seul,
- du Budget Annexe « ZAE » seul,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.



Budget Annexe « Ordures Ménagères » :

Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Ordures Ménagères » étaient, jusqu'en 2015, relativement stables et se situaient en territoire largement positif. Depuis 2021, elles sont en territoire positif mais à des niveaux globalement inférieurs à ceux du passé.

Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » :

Les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » sont, sans surprise, en territoire négatif à cause de revenus non-exceptionnels (prestations de services, ventes...) de faibles montants par rapport aux dépenses d'exploitation (charges de personnel, charges financières...).

Il est à noter que ce Budget Annexe a reçu :

- 347,9 k€ de « Subvention d'exploitation » en 2020,
- 986,7 k€ en 2021,
- 1,079 M€ en 2022,
- 1,296 k€ en 2023,
- 1,285 k€ en 2024,
- 1,286 k€ en 2025,

- dont, respectivement, 275 k€, 900 k€, 1 M€, 1,2 M€, 1,2 M€ et 1,2 M€ en provenance du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré,

Manifestement si la culture n'a pas de prix, elle a un coût certain pour les contribuables rétais !

Pour information, dans cette étude, les données du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » ont été retraitées des sommes versées depuis le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre des comptes « 67441 - Subventions aux S.P.I.C. (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement) : aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière » et « 65736221 - Charges d'intervention pour compte propre – Subventions - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Établissements et services rattachés - Budgets annexes et régies - A caractère industriel et commercial - Non dotés de la personnalité morale ».

Budget Annexe « ZAE » :

Néant.

Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et ensemble consolidé :

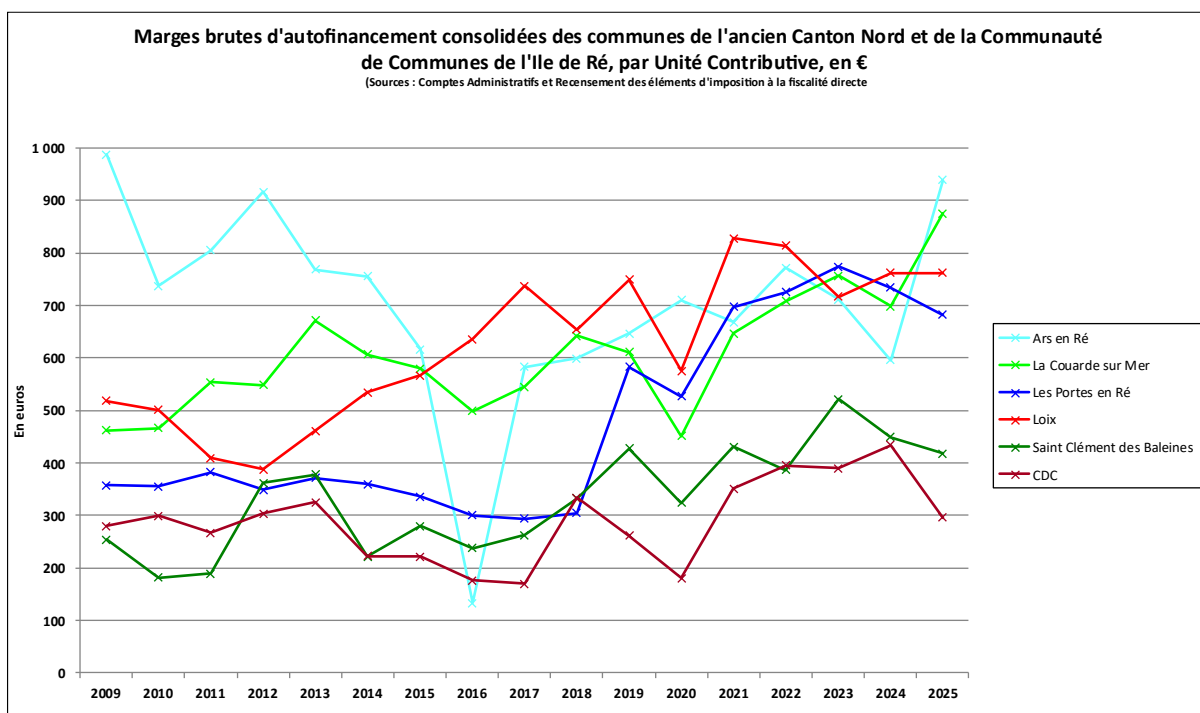
Pour les marges brutes et nettes d'autofinancement du Budget Principal et des budgets consolidés, on constate une alternance de hausses et de baisses.

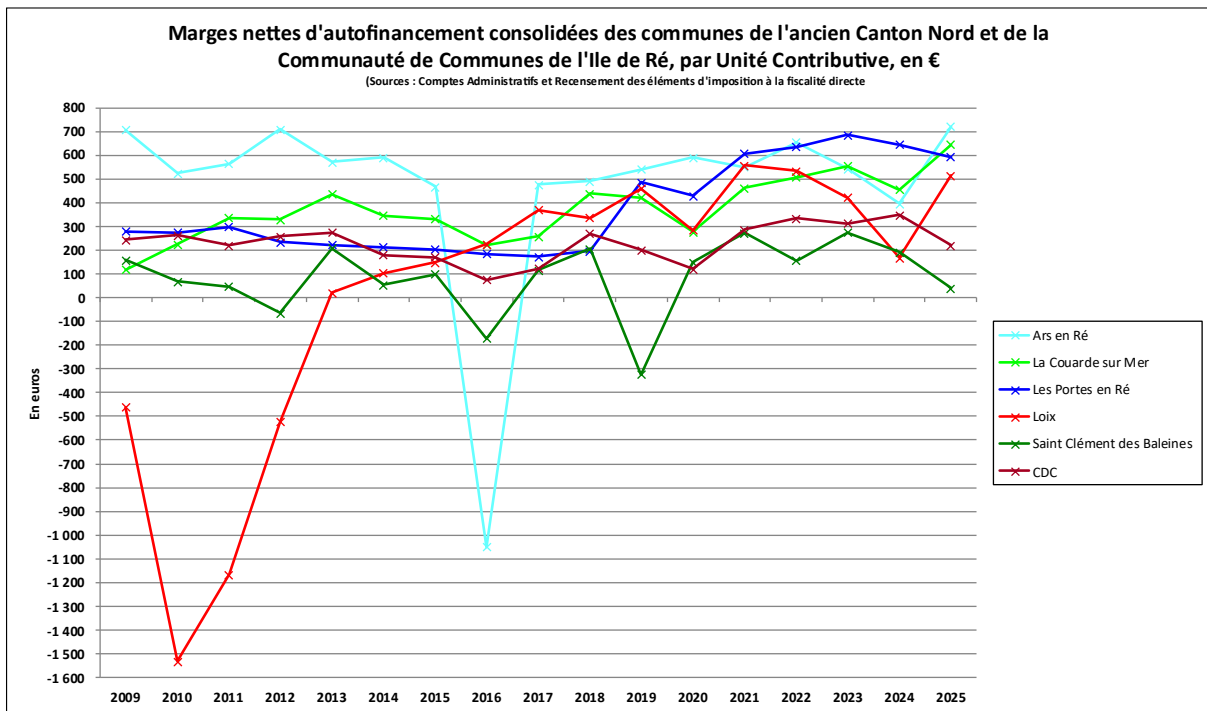
En 2025 la tendance est de nouveau baissière.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



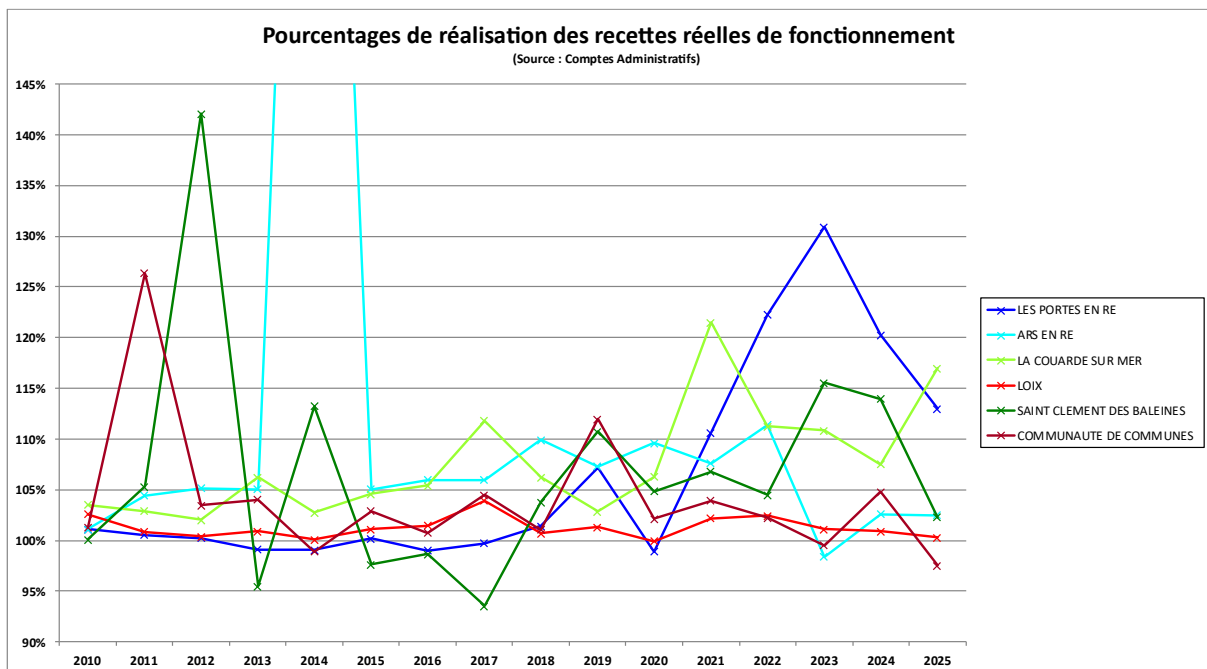


Les marges brutes d'autofinancement consolidées par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré étaient relativement stables jusqu'en 2020 oscillant entre 200 et 300 € environ. Depuis 2021 la tendance était haussière et en 2024 cet indicateur était à son plus haut niveau. 2025 marque une très nette inversion de tendance.

On peut faire la même observation pour les marges nettes, les valeurs étant juste plus faibles.

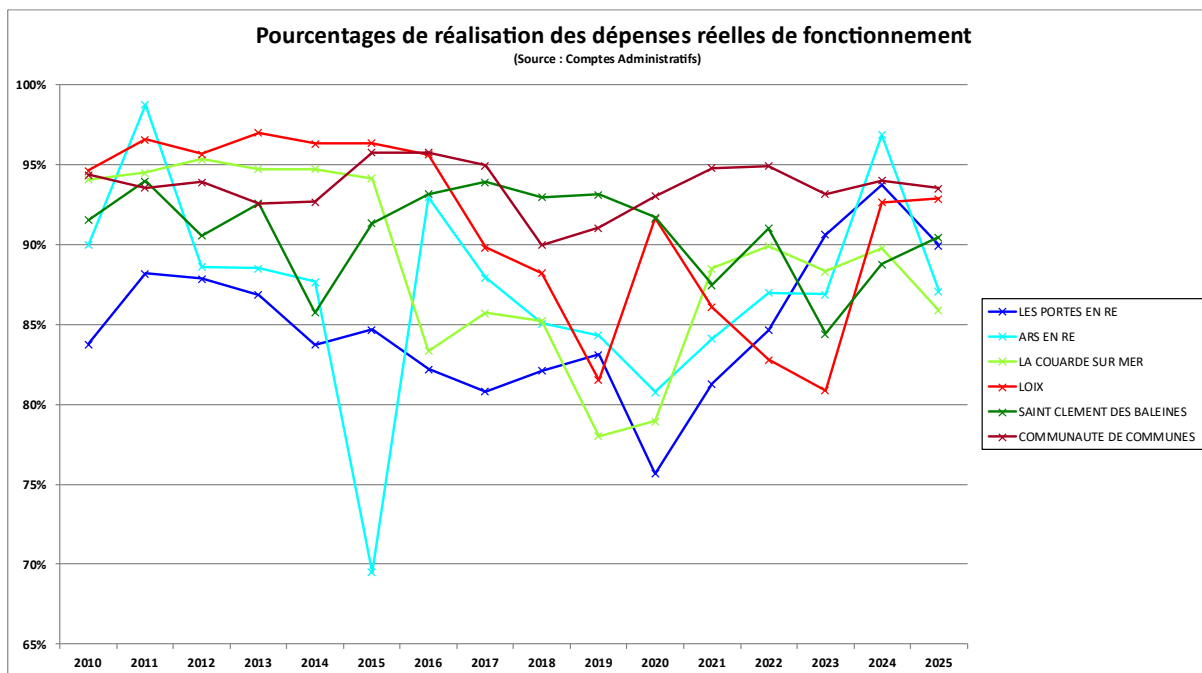
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2025, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel) du Budget Principal, on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches, sauf en 2011 et 2019 (importants produits de cession d'immobilisations non prévus), de celles votées aux Budgets Primitifs, malgré une légère tendance à la sous-évaluation :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établit à 104,1 % sur la période étudiée et à 101,9 % si on le tient pas compte des années 2011 et 2019.



Le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, celles engagées et comptabilisées dans les Comptes Administratifs sont un peu moins corrélées à celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 92,6 % (en 2013) et 95,8 % (en 2015 et 2016),
- la moyenne s'établissant à 93,6 % sur la période étudiée.

Cet indicateur reste satisfaisant, notamment si on le compare à celui des autres collectivités locales de Nord de l'Île de Ré et est, de plus, sur une tendance favorable depuis 2019 (excepté en 2023).

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

La bonne corrélation générale entre les données des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs du Budget Principal :

- doit être portée au crédit des équipes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré en charge des questions financières,
- rend crédible les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

Marges brutes et nettes d'autofinancement :

La forte dégradation, en 2014, des marges nette et brute d'autofinancement du Budget Principal et du budget consolidé peut être attribuée principalement :

- en recettes, à la baisse du poste « Dotations, subventions et participations »,
- en dépenses, à la hausse des postes « Services extérieurs » (notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services ») et « Charges de personnel ».

Il est heureux de constater, qu'à partir de 2016 / 2017, l'amélioration de ces marges ait été de nouveau une réalité (pour information, le décalage entre la hausse de la marge brute (2016) et de la marge nette (2017) tient au remboursement, en 2016, de 800 k€ de capital sur un emprunt).

La nouvelle dégradation notable de ces deux indicateurs en 2020 :

- avec, d'un côté, un net tassement des recettes réelles de fonctionnement consolidées et notamment des « Revenus de gestion courante » du Budget Principal et une amplification de la contribution négative des Budgets Annexes,
- et, d'un autre côté, l'augmentation des charges courantes de fonctionnement et notamment des « Autres charges de gestion courante »,

ne pourrait avoir été qu'un phénomène passager au vu des réalisations de 2021 et 2022 qui ont amené ces indicateurs à leurs plus hauts.

Le tassement observé en 2023 n'a pas été pérenne puisqu'en 2024 tous ces indicateurs sont en hausse et atteignent leurs plus hauts de la période d'observation.

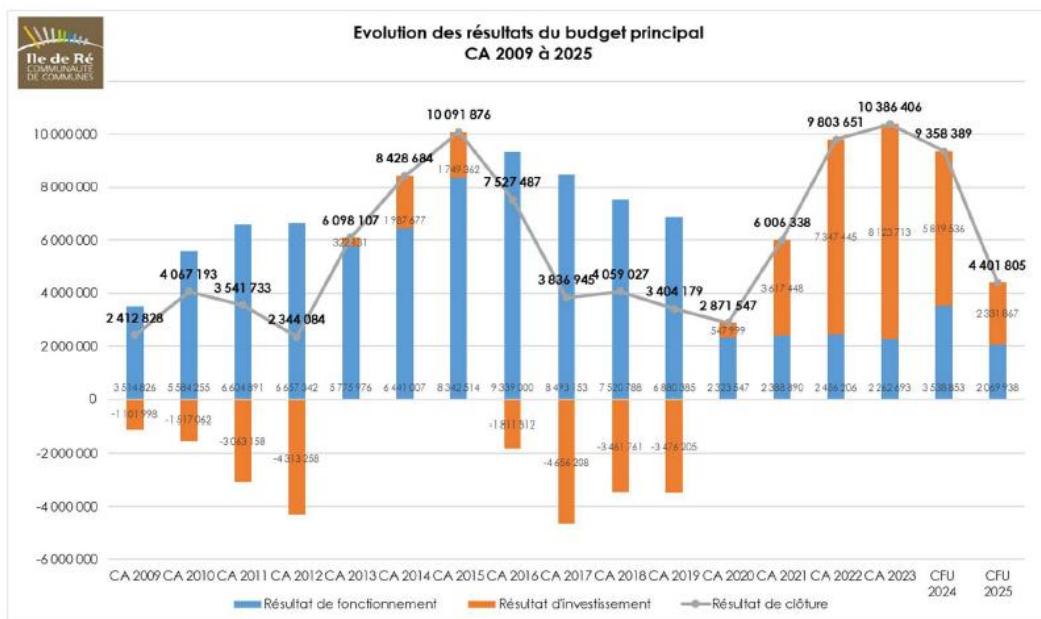
La baisse constatée 2025 est attribuable à une baisse globale des recettes réelles de fonctionnement consolidées et une hausse globale des charges courantes de fonctionnement.

De son côté, le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » contribue, par nature (déséquilibre entre les recettes et les dépenses non-exceptionnelles), à dégrader les marges d'autofinancement consolidées.

Remarque sur le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 :

Dans le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026, est reproduit le graphique suivant reprenant l'évolution des résultats du Budget Principal :

Evolution des résultats du budget principal :



Comme nous l'écrivions l'année dernière, les résultats présentés dans ce graphique qui, en fonctionnement comme en investissement, correspondent à la différence entre l'ensemble des recettes et l'ensemble des dépenses, ajustée du résultat reporté de l'exercice précédent, nous semblent, pour partie, erronés.

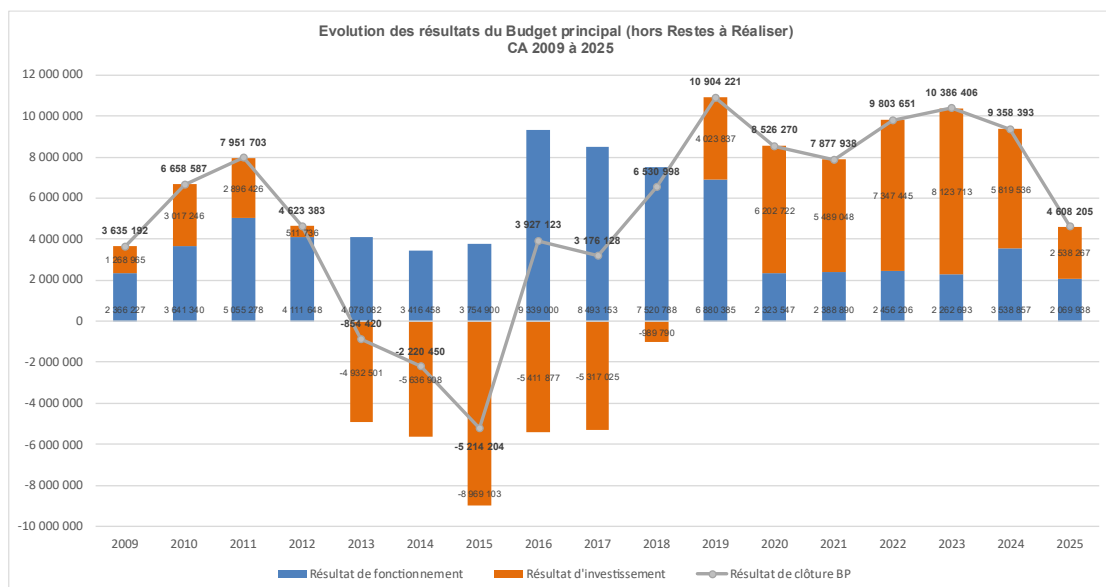
Il nous a semblé important d'attirer l'attention du nouveau Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, élu au printemps dernier, sur cet « héritage erroné » de son prédécesseur : si elle était confirmée - ce dont nous n'avons pas de raison de douter à ce jour - la présentation en Conseil Communautaire, dans un Rapport d'Orientation Budgétaire, de résultats erronés nous apparaîtrait comme notablement problématique, les Conseillers Communautaires devant fonder leurs réflexions et leurs votes sur des éléments financiers incontestables

Dans un courriel daté du 4 juin 2026, la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a tenté de justifier, maladroitement et vainement, ce tableau dont elle portait, pour partie, la responsabilité.

Dans une lettre datée du 5 juin 2026, détaillée et argumentée, nous lui avons notamment rappelé que cette présentation, même si elle arrangeait les responsables de la dégradation des finances communautaires à une époque (2012 à 2015), nous semble devoir être abandonnée au profit d'une présentation :

- utilisant une méthode de calcul constante dans le temps,
- sans prise en compte des Restes à Réaliser,
- avec des données consolidées ou non-consolidées, mais clairement indiquées comme telles.

Les résultats que nous avons calculés, qui sont conformes eux à ceux mentionnés dans les Comptes de Gestion tenus et publiés par la Direction Générale des Finances Publiques de Charente-Maritime, sont les suivants :



Conclusion :

Il nous semble qu'il serait souhaitable que :

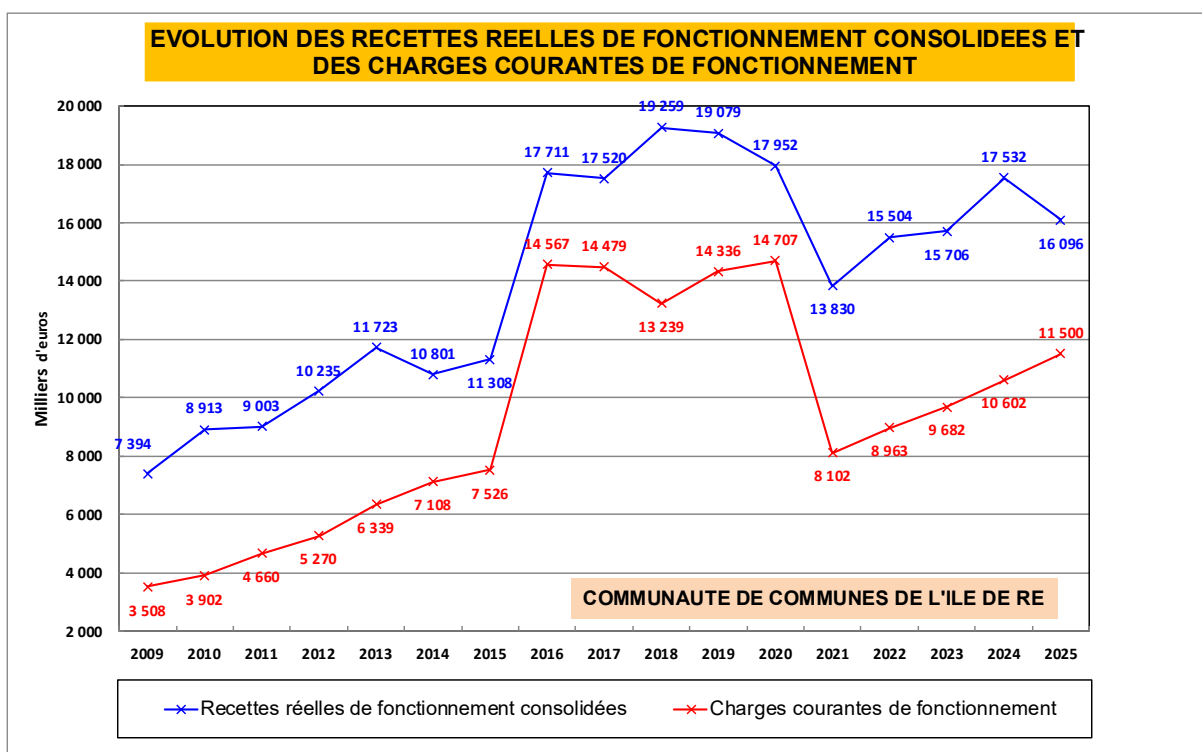
- pour la section de fonctionnement, les Budgets Primitifs soient toujours établis avec la même rigueur,
- les conséquences des décisions de gestion sur les marges brutes et nettes d'autofinancement soient prises en compte dès l'élaboration des Budgets Primitifs et que les mesures correctives, en cas de dégradation, soient engagées dans les meilleurs délais.

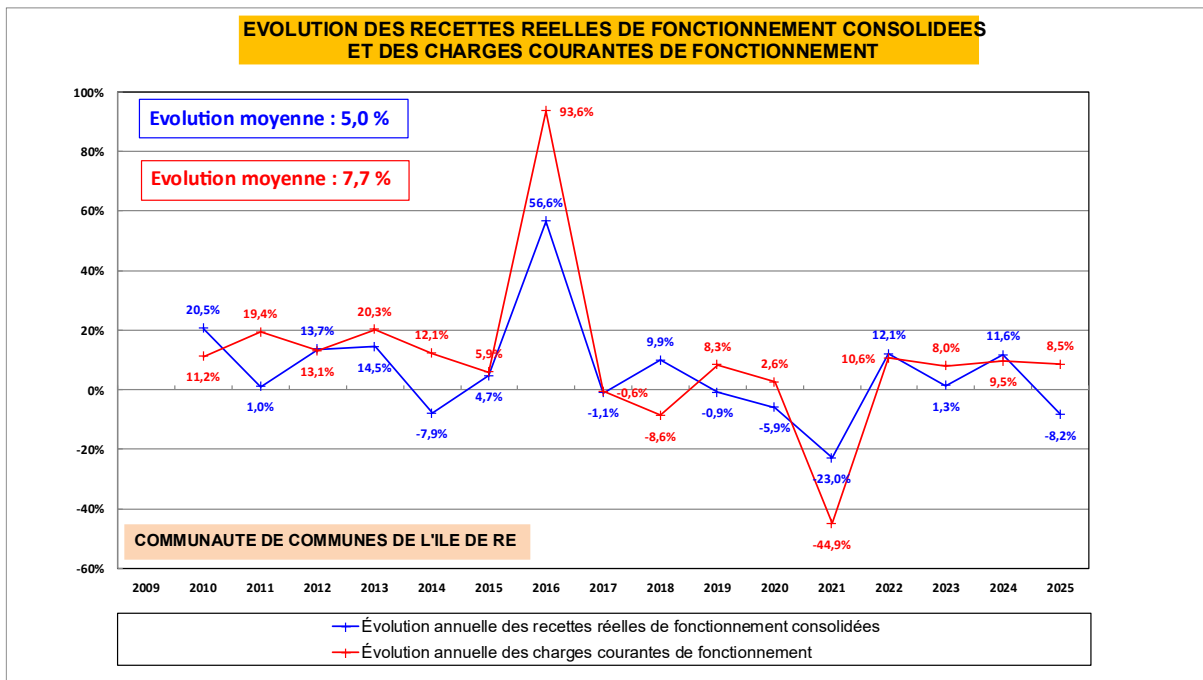
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (cf. point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré auxquelles nous soustrayons les produits en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021, et auxquelles nous ajoutons les contributions des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement (cf. point XI.3.3 ci-dessous) sont retraitées des charges en lien avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (« article 658 - Charges diverses de la gestion courante ») jusqu'en 2015 et à partir de 2021.

IV.1 Représentations graphiques





Les fortes augmentations, aussi bien en recettes qu'en dépenses, de 2016 correspondent à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Général.

De la même façon les fortes baisses de 2021 correspondent à la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères ». Elles ne doivent donc pas faire penser à une dérive ou un embellissement considérable des finances ces années-là.

Pour le reste, nous constatons que :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o étaient sur une tendance générale haussière jusqu'en 2019 ;
 - o sont sur une tendance baissière depuis 2020 (corrections faites de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères »),
 - o 2022 marque une inversion de tendance,
 - o en 2025 elles sont en fort replis,
- les charges courantes de fonctionnement :
 - o sont, quant à elles, en hausse régulière et ne connaissent une première baisse, symbolique de 0,6 %, qu'en 2017,
 - o avant une baisse beaucoup plus significative de 8,6 % en 2018,
 - o malheureusement cette évolution vertueuse n'aura été que de courte durée, les réalisations de 2019 et 2020 marquant un retour à des hausses significatives,
 - o pour l'année 2021, année de la (re)création du Budget Annexe « Ordures Ménagères », l'interprétation est plus délicate,
 - o depuis 2022 les hausses sont de nouveau très significatives.

Ainsi, sur la période de 2009 à 2025, la hausse moyenne annuelle des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 5,0 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 7,7 %.

IV.2 Commentaires

On ne peut que regretter que :

- la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses sont, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes,
- la tendance très favorable observée pour l'année 2018 n'ait été renouvelée ni dans les réalisations de 2019, 2020, 2023 et 2025.

Ainsi nous continuons à penser que l'équipe communautaire :

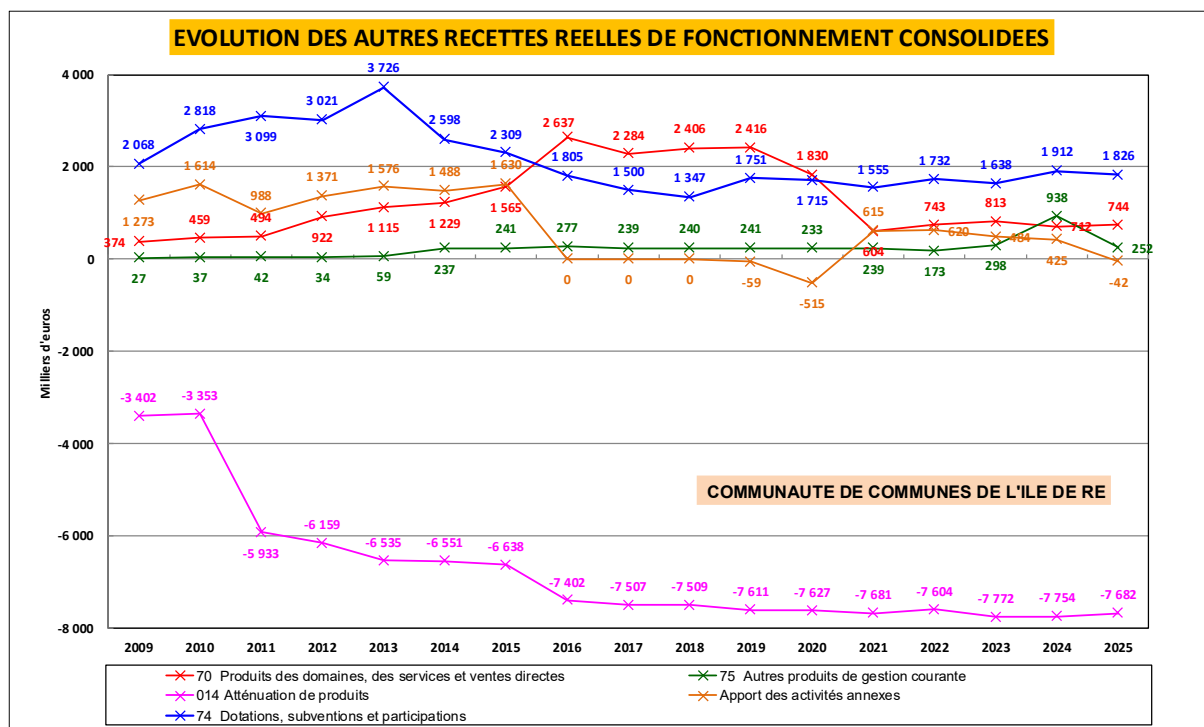
- devrait mener une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et de leurs évolutions,
- devrait à l'avenir, *a minima*, corréler l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Quoi qu'il en soit la qualité des prévisions budgétaires, évoquée précédemment, nous laisse espérer une maîtrise du sujet, même si, par le passé, nous avons émis certains doutes.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

V.1 Recettes réelles de fonctionnement consolidées hors « Impôts et taxes »

V.1.1 Représentation graphique



Les « Produits financiers », de faibles montants (134,17 € au maximum en 2009), et les « Impôts et taxes » détaillés ultérieurement ne sont pas reproduits dans ce graphique.

V.1.2 Produits des services, du domaine et ventes diverses

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70323											24	5	13	18	18	19	20
70612								1 389	1 148	1 194	1 194	984	1				
70613								233									
7062											0	1	1	2	1	0	4
7066	64	105	140	129	147	146	173	156	154	163	174	130	167	192	190	199	218
70688		1	1	2	2	3	2	209	172	219	192	176	2	0		0	0
70841	290	332	332	591	766	880	990	450	610	630	630	311					
70872	21	21	21	200	200	200	400	200	200	200	200	193	420	528	603	492	501
70875												30	0				
70878											2		1	1		1	
7088											0	0		1	1		
Total	374	459	494	922	1 115	1 229	1 565	2 637	2 284	2 406	2 416	1 830	604	743	813	712	744

Avec la disparition du Budget Annexe « Ordures Ménagères » entre 2016 et 2020, c'est le versement de la « Redevance spéciale d'enlèvement des ordures » dans le Budget Principal qui est responsable de la hausse de ce poste de recettes sur cette période.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

2.2. Les produits des services (70) :

Ils sont liés à l'activité des services, ils représentent une somme de 744 100 €. La hausse observée cette année sur ce poste de recettes (+31 900€) s'explique notamment par :

- 194 400 € pour les recettes des crèches contre 177 100 € en 2024
- 23 200 € pour les séjours Ados contre 22 000 € en 2024
- Redevance d'occupation du domaine public (Orange et Romulus) 20 300 € soit +1 000€ par rapport à 2024
- Les remboursements des frais au budget principal par les budgets annexes 501 400€ (contre 492 000 € en 2024)

V.1.3 Dotations, subventions et participations

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
741124	Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation d'aménagement - Dotation d'intercommunalité des EPCI	811	1 433	1 641	1 566	1 478	1 250	781	407	175	111	173	190	209	231	257	312	377
741126	Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation d'aménagement - Dotation de compensation des EPCI	687	689	511	504	494	489	478	469	456	447	436	428	420	411	408	401	387
744	Fonds de Compensation de la TVA									11	5	6	10	54	15	32	14	3
746	Dotation Générale de Décentralisation	15		3			20			18	19	29						
74718	Participations - Etat - Autres							46	35	31		13	22	15	79	52	61	50
7472	Participations - Régions	38	199	81	69	218	6	13	52		38	15	38	65	29	32	77	55
7473	Participations - Départements	157	133	110	89	322	5	127	44	45	71	6	5	20	20	20	5	3
74741	Participations - Communes - Communes membres du GFP							67	50	50	71	71	71	46	247	137	137	114
7478	Participations - Autres organismes	106	301	590	656	619	550	504	644	566	433	771	704	628	583	576	762	688
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle			44	42	37	27	18	15	5	6							
74832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	75	53			455						76	76	95	113	121	139	145
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	5	5	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	3	3	3	4	4
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation			91	96	101	99	124	87	142	146	155	168					1
74836	Dotations de compensation relatives à la Taxe Professionnelle - Syndicales	153																
748371	Dotations de développement - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		5	26			150	150										
7488	Autres attributions et participations	21																
Total		2 068	2 818	3 099	3 021	3 726	2 598	2 309	1 805	1 500	1 347	1 751	1 715	1 555	1 732	1 638	1 912	1 826

Les produits de la « Dotation Globale de Fonctionnement », versée par l'Etat, ont baissés significativement depuis le début de la période d'observation. Depuis quelques années on observe cependant une certaine stabilité.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

2.4. Dotations et participations (74) : Versées par l'Etat

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Elle progresse en 2025 de 51 000 €, cette recette ne représente plus que 764 300 € soit 2.4% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

- **Les autres aides :**

Article 74718 : participations Etat animation PAPI, conseillère numérique... 61 600 €.

Article 7472 : aides de la région pour VPAH (Ville Pays Arts et d'Histoires), pour un montant de 20 600 €, soutien plateforme rénovation énergétique 10 000 €, colos apprenantes 12 700 €

Article 744 : FCTVA 3 300 €.

Article 74741 : 113 635 € participations des communes au service urbanisme.

Article 7478 : Aides CAF, MSA pour l'enfance, jeunesse et convention territoriale globale 687 600 €.

- **Les Compensations de l'Etat**, Il s'agit des compensations liées aux exonérations décidées par l'Etat (alors que les taux sont votés par la collectivité) des taxes foncières et CET. Elles s'élèvent à 149 800 € en 2025.

V.1.4 Autres produits de gestion courante

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
752	Revenus des immeubles	27	37	42	34	59	237	241	277	239	240	241	233	237	173	298	232	244
757	Subventions																1	
758	Produits divers gestion courante								0		0	0	0	2	0	0	704	8
Total		27	37	42	34	59	237	241	277	239	240	241	233	239	173	298	938	252

Les « Autres produits de gestion courante », relativement modestes, comptabilisent essentiellement les « Revenus des immeubles » propriétés de la Communauté de Communes (gendarmerie et locaux de la rue Blanche).

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté :

- lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 précise pour 2024 :

- Le revenu des immeubles : 232 300 €, il s'agit des loyers de la Gendarmerie et du loyer rue de la Blanche du département 17.
- 704 400 € des remboursements d'assurance suite à des sinistres et contentieux et notamment le contentieux piscine avec 702 800 €.

- lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

2.5. Autres produits de gestion courante (75) :

- Le revenu des immeubles : 243 800 €, il s'agit des loyers de la Gendarmerie et du loyer rue de la Blanche du département 17, les loyers des commerces du quai de la criée (depuis novembre 2025).

V.1.5 Apports des activités annexes

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures Ménagères - Déchets	1 273	1 614	988	1 371	1 576	1 488	1 630						1 178	1 484	1 271	1 355	950
Cinéma Spectacle La Maline											-59	-515	-564	-864	-788	-930	-991
ZAE																	
Total	1 273	1 614	988	1 371	1 576	1 488	1 630					-59	-515	615	620	484	-42

Les apports annuels des activités annexes, c'est-à-dire les marges nettes d'autofinancement des Budgets Annexes « Ordures Ménagères », jusqu'en 2015 puis de nouveau à partir de 2021, « Cinéma Spectacle La Maline » à partir de 2019 et « ZAE » à partir de 2021 sont :

- très positifs jusqu'en 2015 grâce au Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- beaucoup moins positif, et parfois même négatif, en 2019, 2020 et 2025, à cause du Budgets Annexes « Cinéma Spectacle La Maline ».

V.1.6 Atténuations de produits

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70619 Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets										-15	-27	-22					
739111 Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales						-24				0	-9	-41	-57	-15	-100		
7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes																-29	-24
739211 Prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales : attributions de compensation	-3 246	-3 353	-3 420	-3 613	-3 917	-3 816	-3 847	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475	-4 475
dont Fiscalité Professionnelle Unique	-3 246	-3 353	-3 420	-3 613	-3 917	-3 816	-3 847	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909	-3 909
dont Tourisme								-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567	-567
739221 Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds - FNGIR			-2 513	-2 546	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557	-2 557
7392221 Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales								-363	-455	-461	-493	-532	-541	-557	-607	-650	-626
73925 Fonds de péréquation des ressources	-156				-61	-154	-235										
73951 Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales																-31	
73952 Fraction compensatoire de la CVAE																-11	
7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers								-7	-20		-49		-50		-32		
Total	-3 402	-3 353	-5 933	-6 159	-6 535	-6 551	-6 638	-7 402	-7 507	-7 509	-7 611	-7 627	-7 681	-7 604	-7 772	-7 754	-7 682

Les « Atténuations de produits », de plus en plus importantes, comptabilisent notamment :

- les reversements de la Communauté de Communes à ses dix communes adhérentes au titre de la fiscalité professionnelle et du tourisme,
- les versements de la Communauté de Communes au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales (FNGIR) : mécanisme de compensation de la réforme de 2010 de la fiscalité locale et notamment de la Taxe Professionnelle,
- et les versements de la Communauté de Communes au titre de la péréquation des ressources : mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.3. Atténuations de produits (014) :

C'est une somme de plus de 7 682 000 € qui est reversée en 2025 **soit plus d'un quart du budget des dépenses de fonctionnement de la collectivité.**

Les sommes se ventilent comme suit :

- **Dégrèvement sur contributions directes** : Dégrèvement TASCOM et Gemapi 23 608 €
- **Attributions de compensation : 4 475 122 €**
La communauté de communes reverse chaque année à ses communes membres, 3 908 554€ au titre du transfert de la fiscalité professionnelle unique, et 556 568 € suite au transfert de la compétence tourisme.
- **FNGIR : 2 556 941 €**
Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) a été pensé afin de compenser chaque catégorie de collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle. Ce prélèvement est de ce fait le même depuis 2013.
- **FPIC : 626 415 € en 2025 (- 23 793 €)**
Depuis 2013, la collectivité doit contribuer au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Cela consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sont contributeurs au FPIC : les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0.9 fois le potentiel national.
- **Reversement de la part départementale sur la taxe de séjour** : Lorsque les paiements sont effectués dans le cadre de la régie taxe de séjour, la part départementale est versée directement par le trésor public au département de la Charente-Maritime, cela n'apparaît pas dans le compte administratif de la collectivité. Le reversement de la part départementale est inscrit pour les régularisations des encaissements perçus après émission de titres sur impayés : aucune demande de régularisation de la trésorerie pour 2025.

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

A titre d'information, sur la période 2009 – 2025, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	k€	%	Evolution
70 PRODUITS DES DOMAINES, DES SERVICES ET VENTES DIRECTES	1 256	8,9%	99%
73 IMPOTS ET TAXES (moins 7331 et 739211)	12 428	88,2%	334%
dont contributions directes nettes	6 633	47,1%	90%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 142	15,2%	-12%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	224	1,6%	820%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins 739211)	-2 633	-18,7%	1953%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	675	4,8%	-103%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%	-100%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	14 092	100,0%	118%

Ainsi, sur cette période, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré :

- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a vu se développer ses « Autres revenus de gestion courante » et ses « Produits des domaines, des services et ventes directes », même si en valeur ils ne représentent respectivement que 1,6 % et 8,9 % environ des recettes totales,
- a vu croître très significativement les sommes qu'elle reverse au titre des atténuations de produits et notamment les « Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds » (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales et Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales),
- a subi une baisse des dotations, subventions et participations qu'elle reçoit notamment de l'Etat, du Département et de la Région.

D'autre part, si on compare ces recettes réelles de fonctionnement consolidées pour 2025 aux mêmes recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2025 on obtient les éléments suivants :

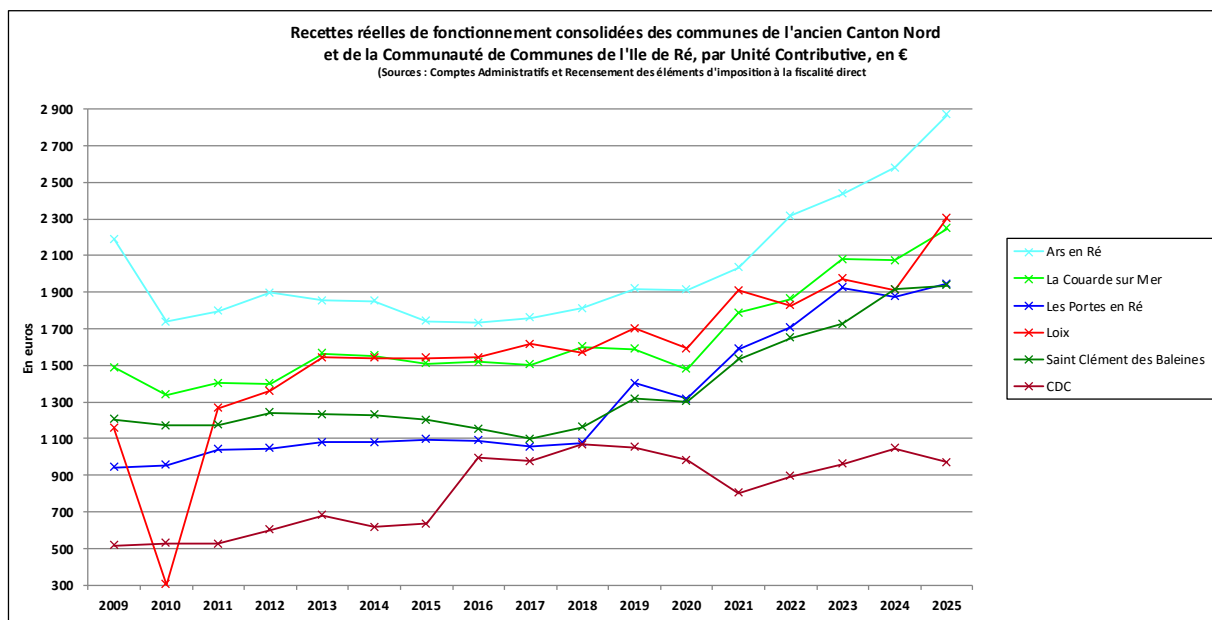
	2025 réel		2025 calculé avec inflation	
70 PRODUITS DES DOMAINES, DES SERVICES ET VENTES DIRECTES	744	5%	483	5%
73 IMPOTS ET TAXES (moins 7331 et 739211)	16 522	103%	4 910	51%
dont contributions directes nettes	7 252	45%	4 910	51%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 826	11%	2 667	28%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	252	2%	35	0%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (moins 739211)	-3 207	-20%	-201	-2%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	-42	0%	1 642	17%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	16 096	100%	9 535	100%

Les recettes théoriques calculées en tenant compte de l'inflation sont nettement inférieures aux recettes réelles.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



De 2009 à 2018, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré étaient sur une tendance haussière ; cette tendance s'est inversée une première fois en 2019 puis une deuxième fois en 2025.

V.4 Impôts et taxes

V.4.1 Préambule

Globalement, l'année 2025 a été, pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, une année défavorable en matière d'impôts et de taxes : - 117 k€ soit - 0,4 % par rapport à 2024.

V.4.2 Généralités

Les contributions directes locales, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires depuis la fin de la « réforme Macron »), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties, sont les trois taxes « communales » pour lesquelles une contribution complémentaire est prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Cette contribution apparaît dans la colonne « Intercommunalité » des avis d'imposition.

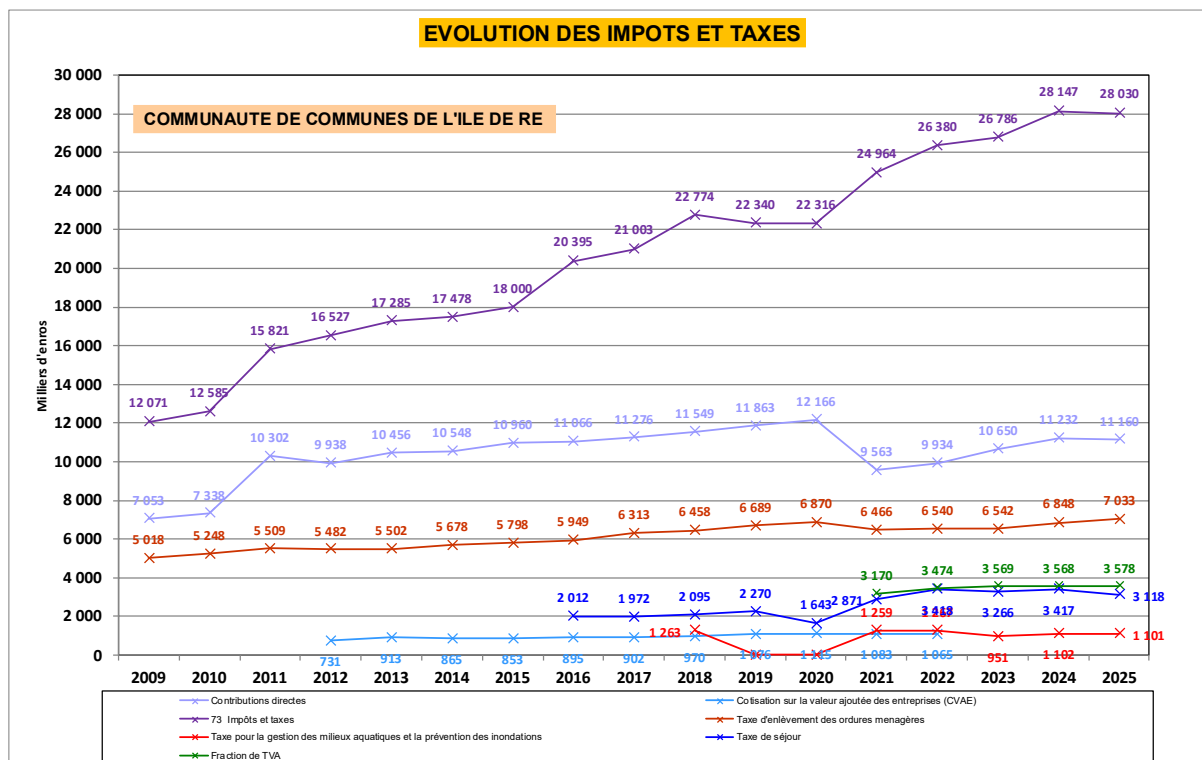
La Communauté de Communes de l'Ile de Ré perçoit également :

- la Taxe Foncière Additionnelle sur les Propriétés Non-Bâties,
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) jusqu'en 2022,
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),

- la Taxe de Séjour,
- depuis 2018, mais de façon discontinue, la Taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- et depuis 2021, une Fraction de TVA à titre de compensation des pertes de ressources fiscales liées à la réforme de la Taxe d'Habitation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

V.4.3 Vue d'ensemble

Les principales recettes enregistrées au titre des « Impôts et taxes » sont les suivantes :



On constate pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré, et cela est vrai pour bon nombre de collectivités locales, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées, soit :

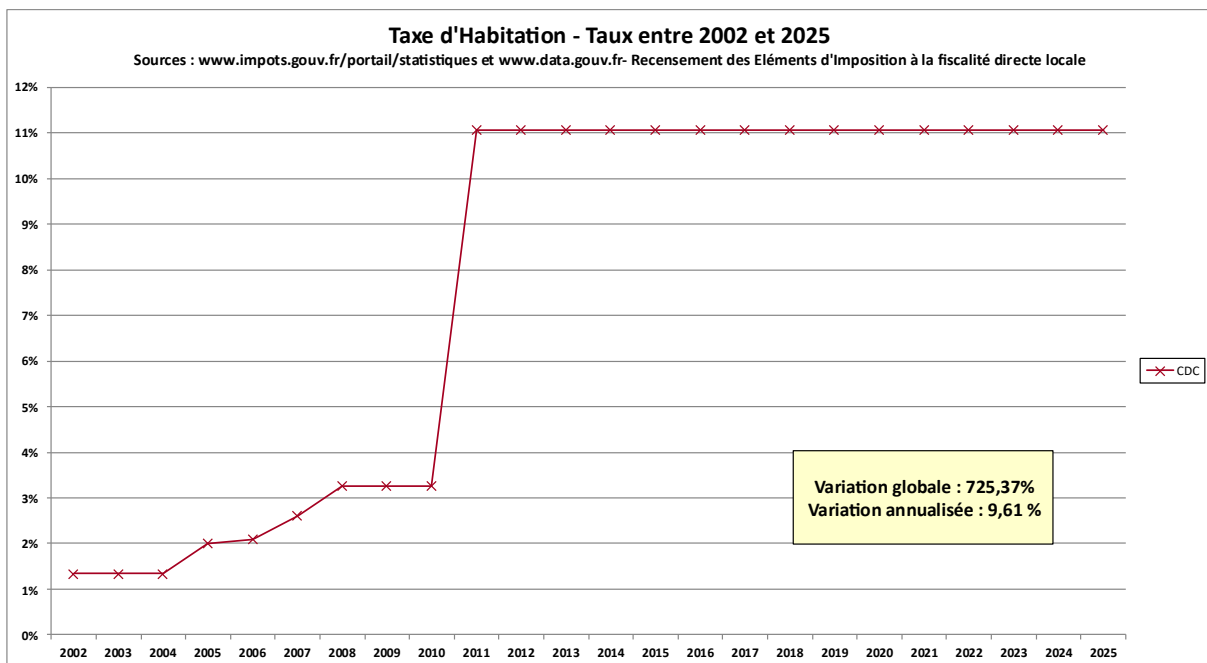
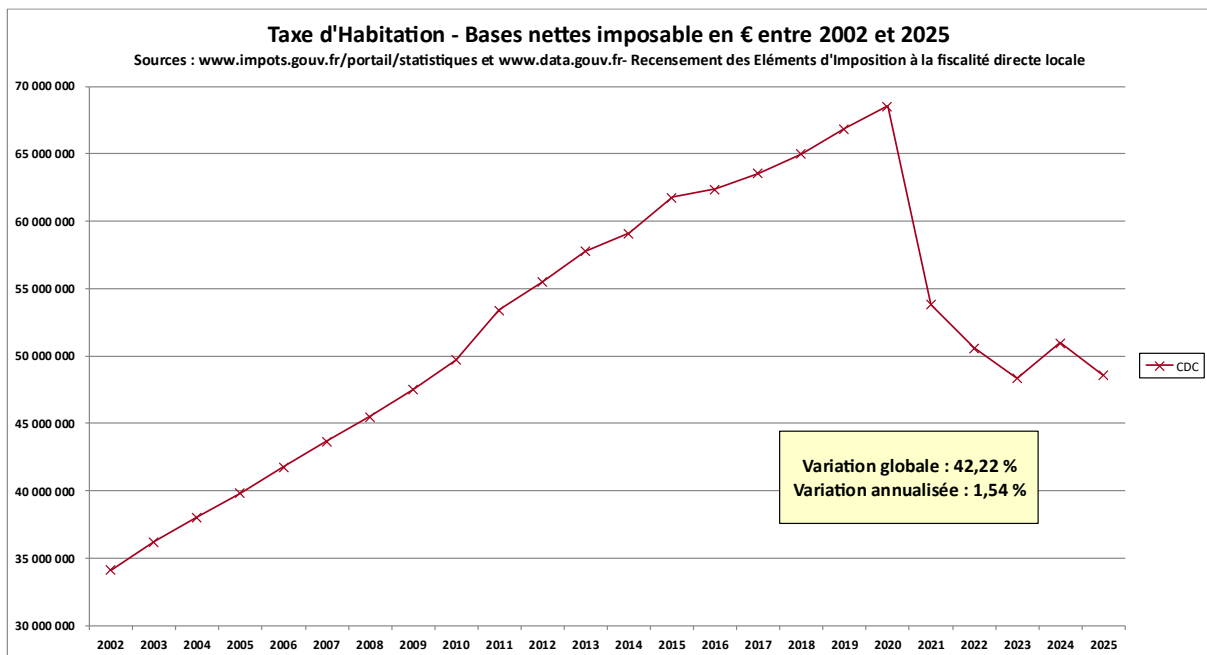
- 88,2 % en moyenne sur la période de 2009 à 2025,
- et 47,1 % pour les seules contributions directes locales nettes c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises diminuée des attributions de compensation versées aux communes de l'Île de Ré au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

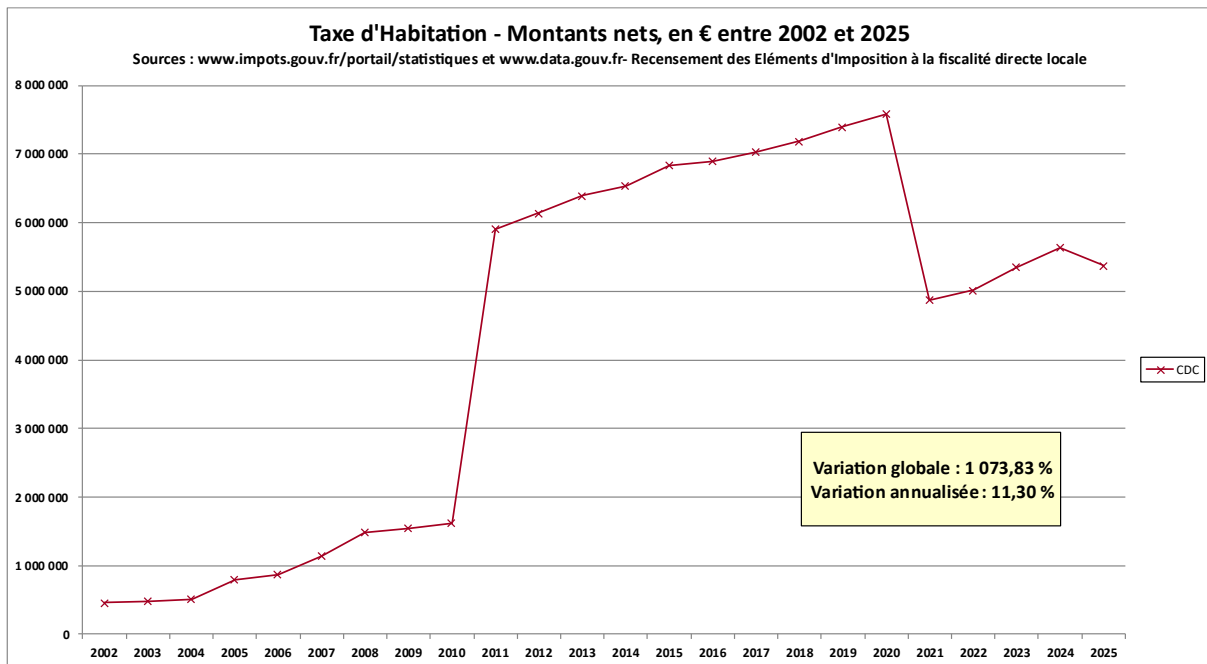
V.4.4 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2025,
- sont également disponibles sur le site Internet de l'Association ([www.adc-nordiledere.com](http://adc-nordiledere.com)), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.4.4.1 Taxe d'Habitation





Pour mémoire, dans le cadre de la réforme de la Taxe d'Habitation achevée en 2024 (dite « Réforme Macron »), les résidences principales sont aujourd'hui totalement exonérées de la Taxe d'Habitation. Depuis 2024, seules les résidences secondaires sont soumises à la Taxe d'Habitation. Jusqu'en 2020, les bases nettes d'imposition comptabilisaient la valeur des résidences principales exonérées, partiellement ou totalement, dans le cadre de cette réforme. Depuis 2021, ce n'est plus le cas : cet indicateur présente donc une forte baisse pour toutes les communes de l'Ile de Ré, comme les montants nets.

Une étude plus complète de la Taxe d'Habitation et de la réforme en cours (dite « Réforme Macron ») est disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2025.pdf.

Pour les collectivités locales comme la Communauté de Communes de l'Ile de Ré un mécanisme de compensation a été mis en place : une « Fraction de la TVA » leur est reversée.

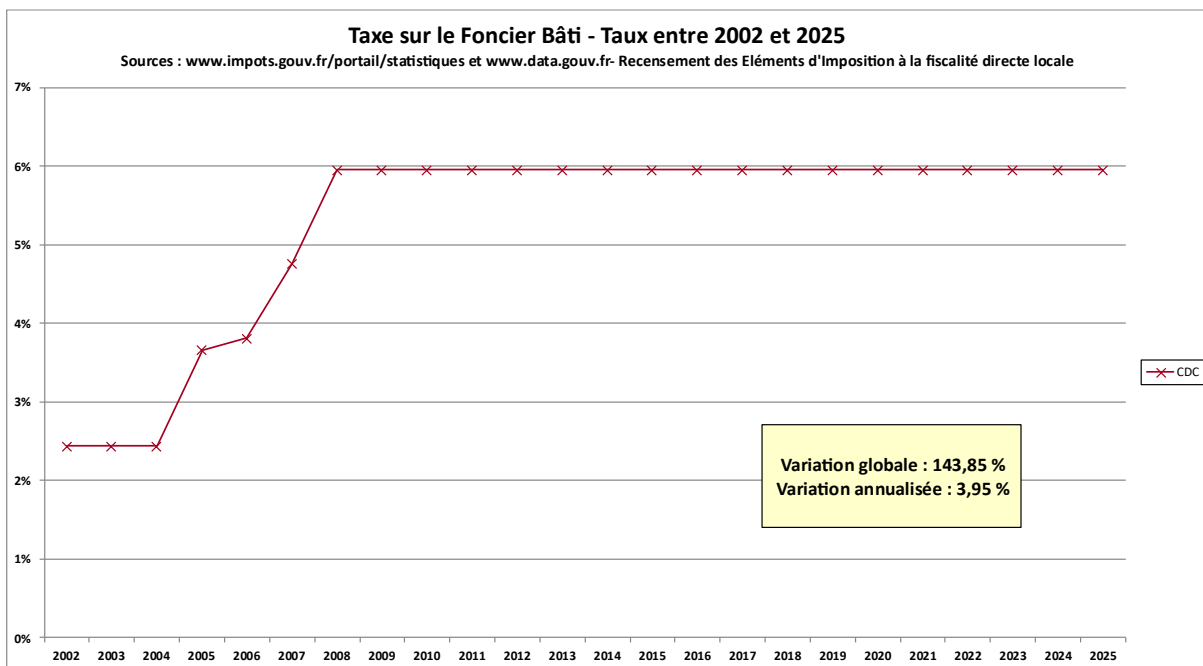
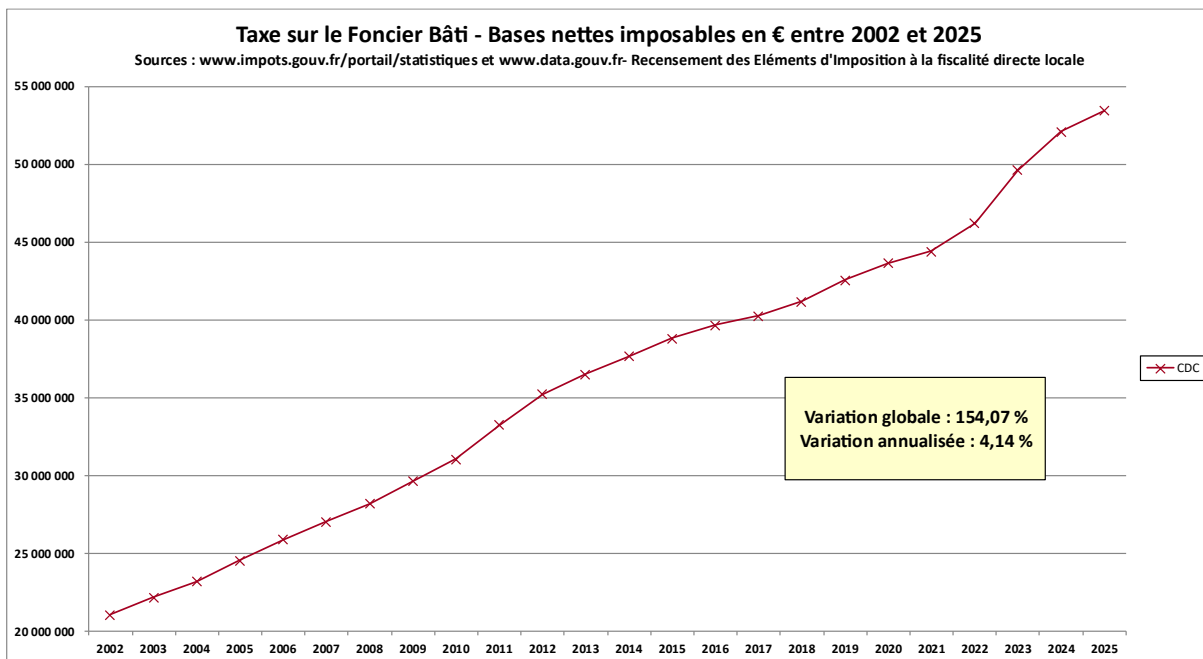
En 2025, ce reversement a été de 3,578 M€ pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré. Ce montant nous semble cohérent avec l'estimation de la perte de Taxe d'Habitation liée à cette réforme que nous avons calculé.

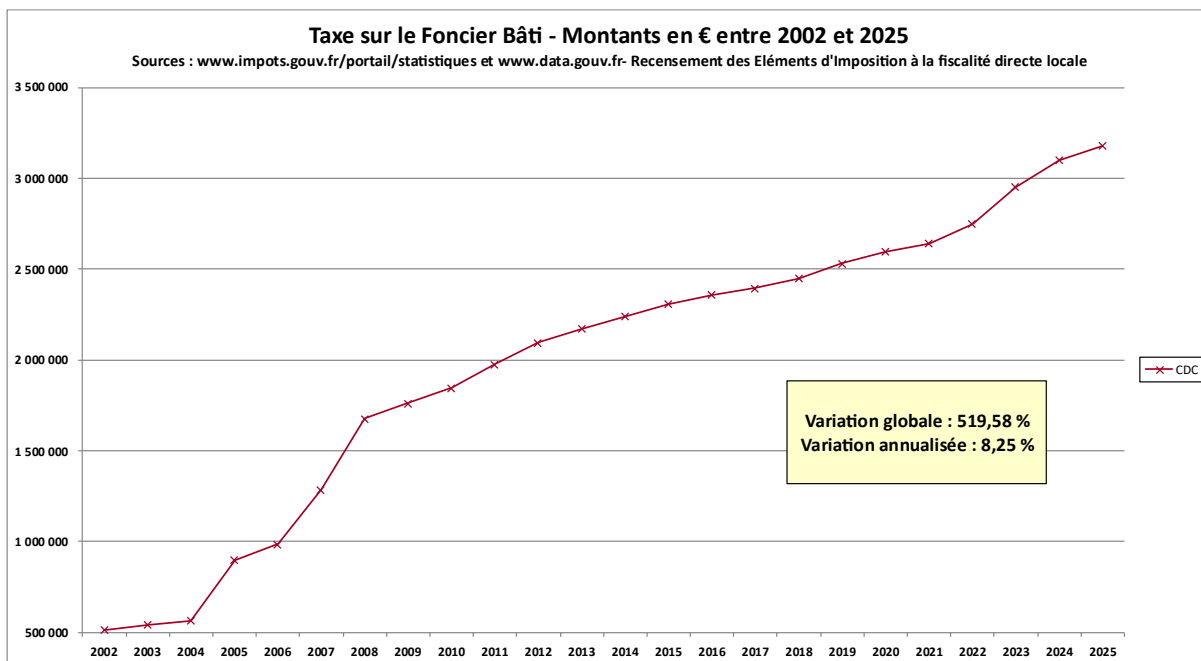
Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

2.3.3. Fraction de TVA : L'impôt compensé par l'Etat

- La **taxe d'habitation perçue sur les résidences principales**, la compensation par l'Etat est quasi identique à 2024 soit 3 577 500€, cette taxe autrefois dynamique (du même ordre que la taxe foncière), **ne progresse plus**.

V.4.4.2 Taxe sur le Foncier Bâti

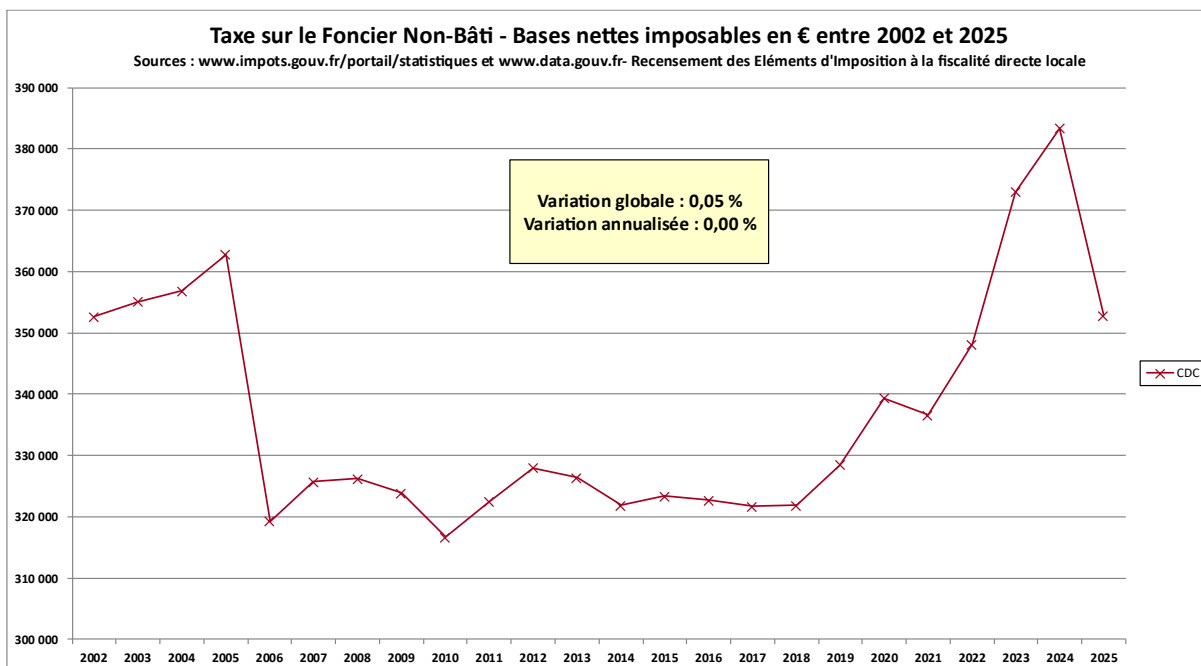


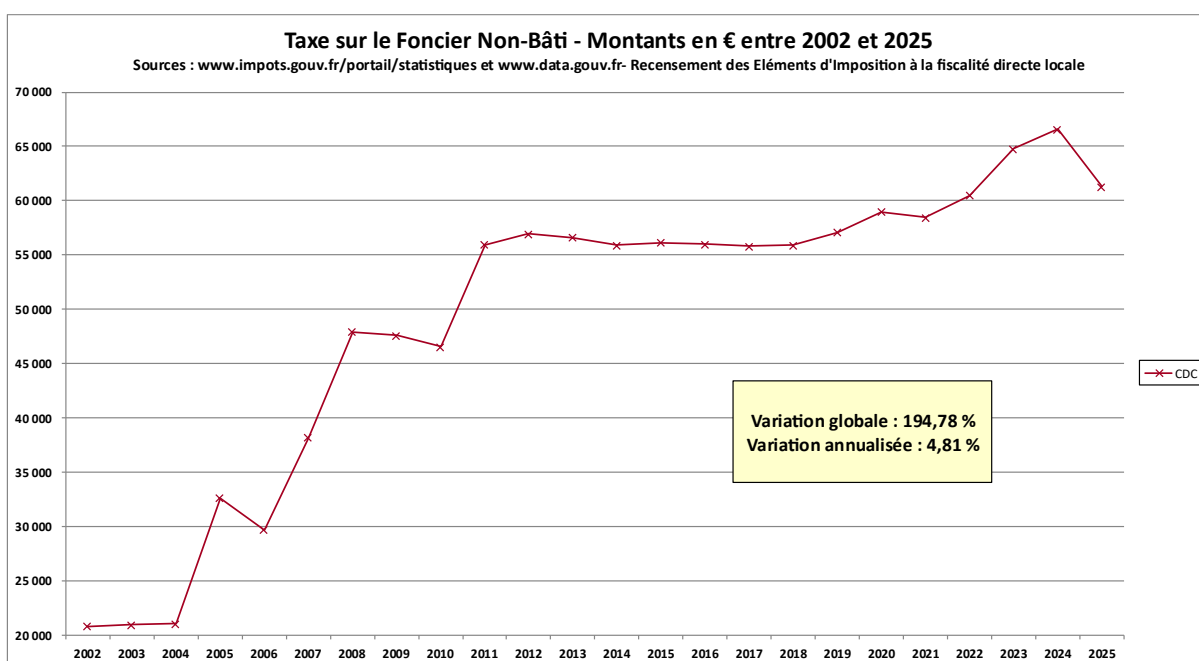
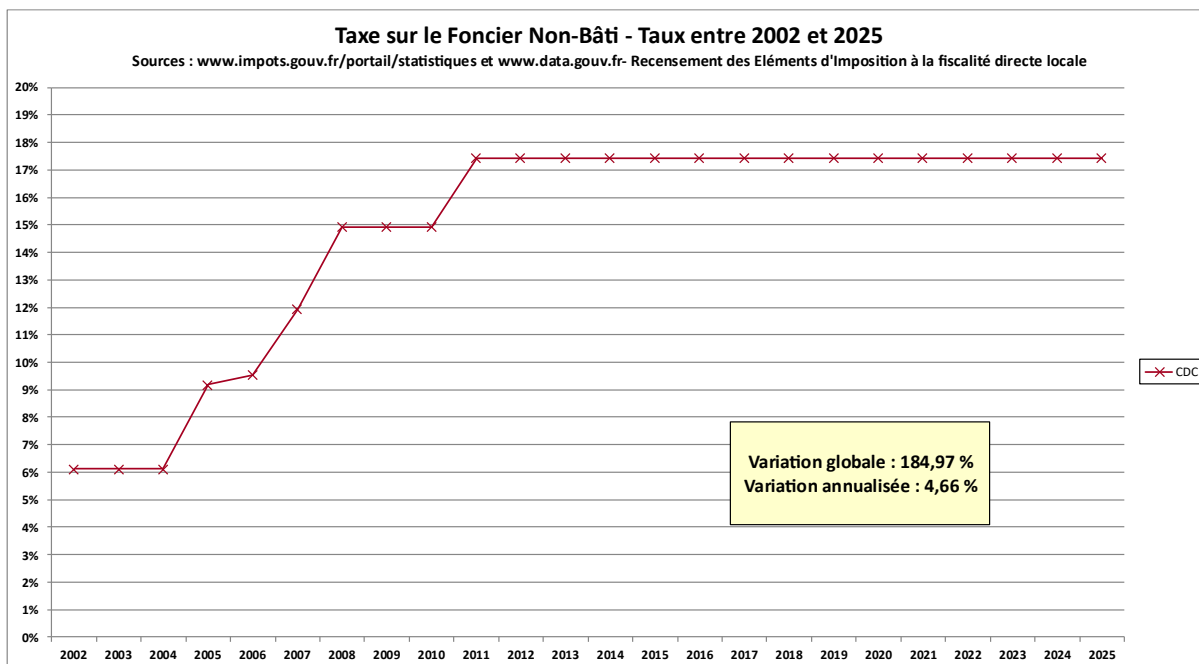


Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables ont augmenté significativement en lien avec l'augmentation tout aussi significative des bases nettes imposables des dix communes de l'Ile de Ré,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 2,5 environ entre 2002 et 2008 avant de se stabiliser,
- l'augmentation des bases nettes imposables et l'augmentation des taux d'imposition ont propulsé les montants nets collectés à 3,180 M€ en 2025, soit plus de 6 fois ceux collectés en 2002.

V.4.4.3 Taxe sur le Foncier Non-Bâti



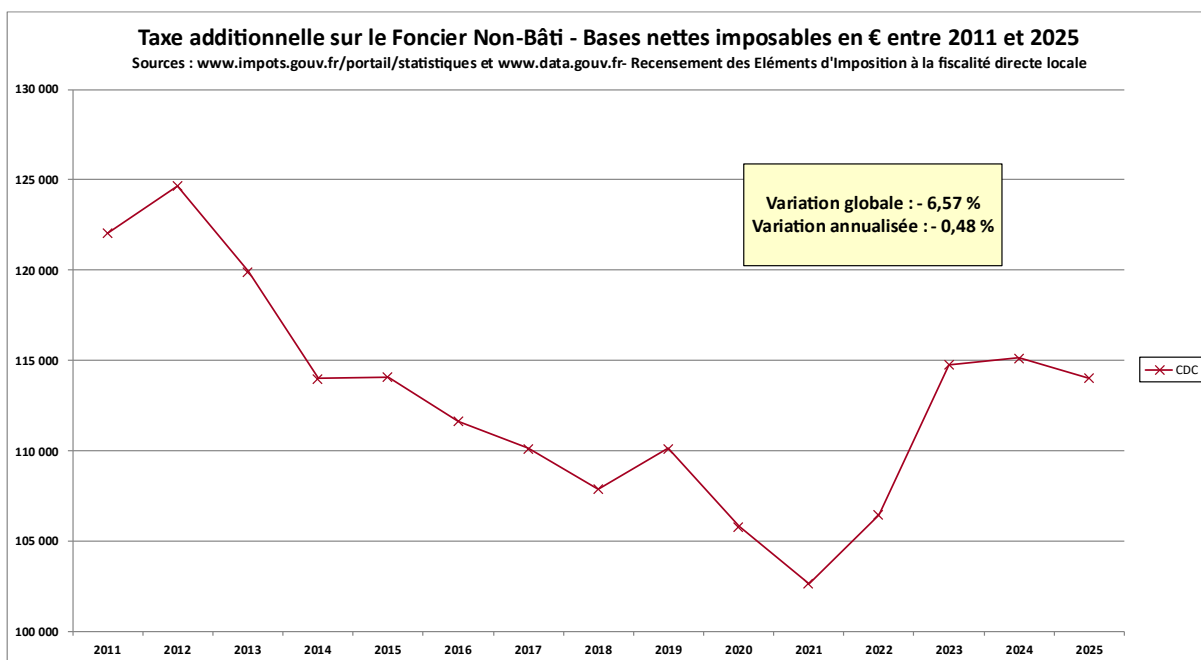


Sur la période étudiée :

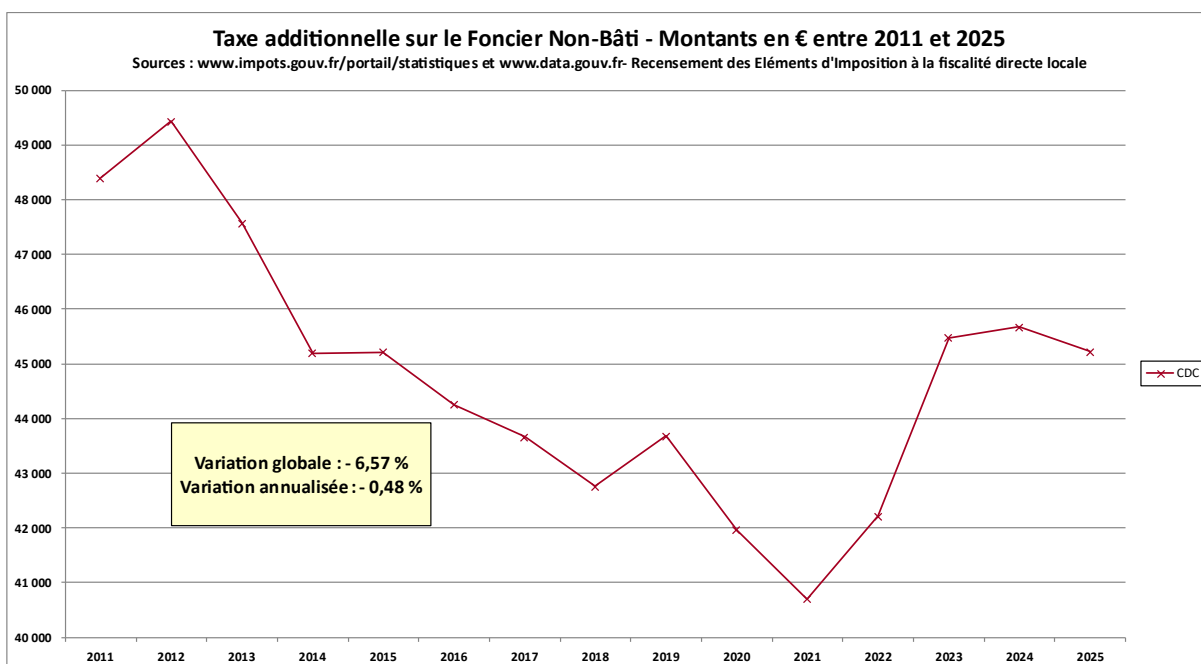
- les bases nettes imposables sont revenues à leur niveau de 2002,
- les taux d'imposition ont été multipliés par 3 environ entre 2002 et 2011 avant de se stabiliser,
- du fait de l'augmentation importante des taux, les montants nets collectés ont augmenté de 4,81 % par an sur la période, les portant à 61,3 k€ en 2025.

V.4.4.4 Taxe Additionnelle sur le Foncier Non-Bâti

Cette taxe a été mise en place en 2011 pour un produit, en baisse régulière, de l'ordre de grandeur de celui de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

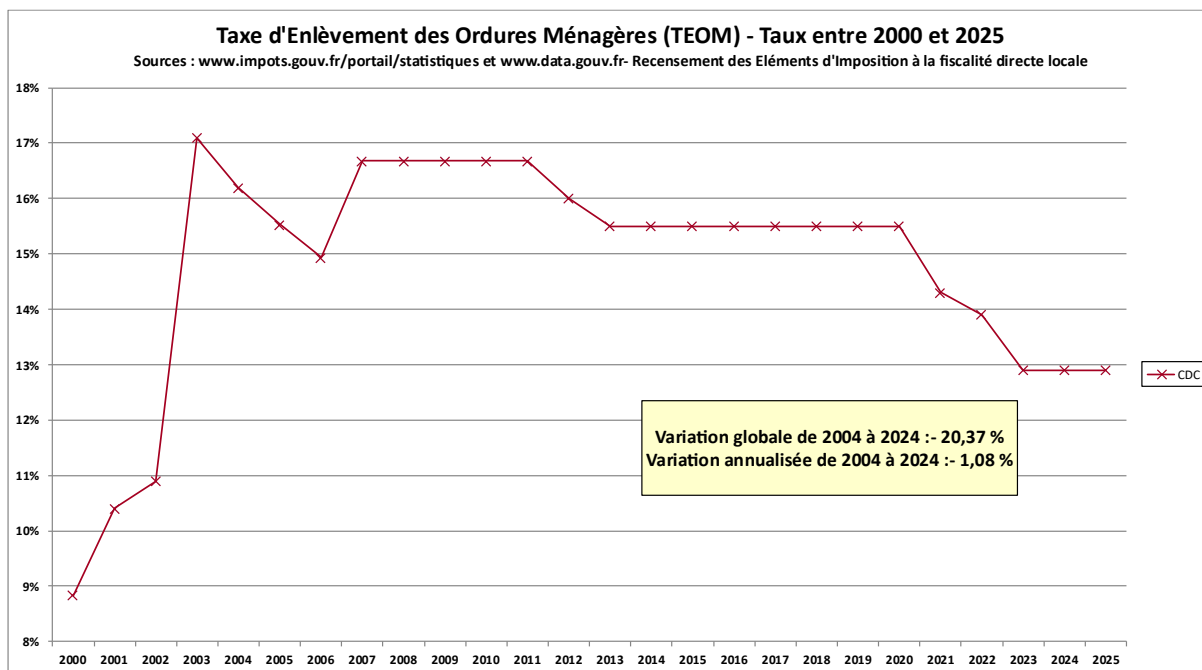
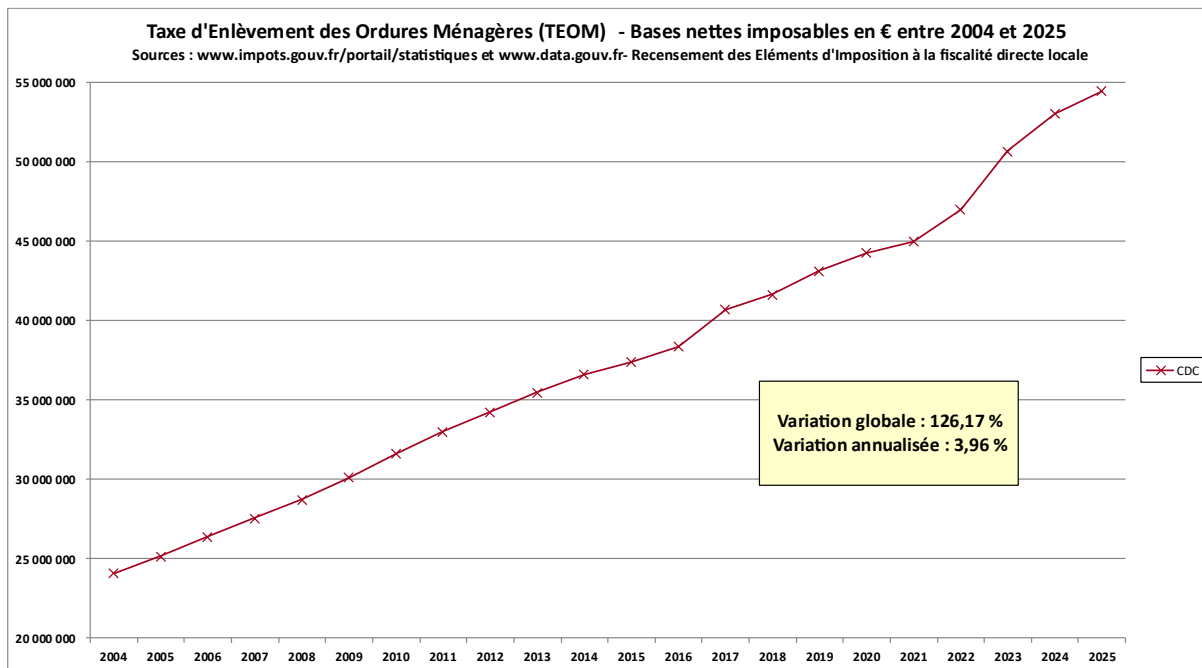


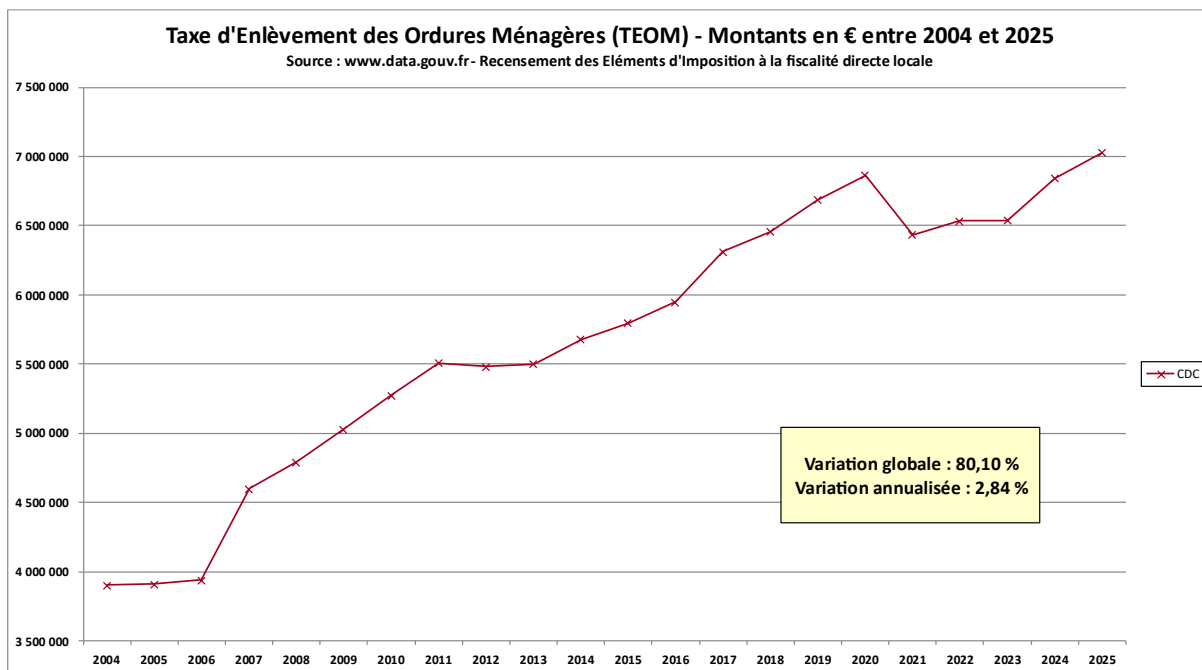
Le taux est de 39,63 % depuis la mise en place.



V.4.4.5 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les éléments en notre possession s'étendent de 2004 à 2025.





Sur la période étudiée, soit de 2004 à 2025 :

- les bases nettes imposables suivent l'évolution de celle de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et ont augmenté significativement (126,17 % soit 3,96 % par an),
- le taux d'imposition :
 - o présente la rare particularité d'avoir baissé ;
 - o le graphique qui est présenté permet en revanche de se souvenir qu'entre 2000 et 2003 il avait pratiquement doublé,
 - o a baissé en 2021, 2022 et 2023, probablement (un peu) grâce à l'action de votre association sur ce sujet,
- l'augmentation des bases nettes imposables compense très largement la légère baisse du taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à plus de 7,029 M€ en 2025.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Les éléments de la procédure contentieuse engagée par votre association devant le Tribunal Administratif de Poitiers sont disponibles à l'adresse : <https://www.adc-nordiledere.com/index.php/notre-commune-2> au chapitre « Ordures Ménagères – Excédents ».

V.4.4.6 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour mémoire cette taxe additionnelle a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez le calcul, pour mémoire, sur le site Internet de votre association : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2018.pdf>.

Son produit a été, en 2018, de 1,262 M€ avec une moyenne par article imposé de :

- 0,99 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties,
- 22,87 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties,
- 24,75 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 35,20 € au titre de la Taxe d'Habitation.

Ainsi, en fonction de sa situation particulière (locataire, propriétaire dont la valeur locative brute de la propriété est plus ou moins élevée, professionnel soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises, multipropriétaire, propriétaire à titre privé et professionnel...), la somme globale payée par un contribuable rétais, imposable au titre de la taxe GEMAPI 2018, a pu être très largement supérieure aux 40 €, ayant servi de base au calcul du montant global à répartir, dont la grande majorité (tous ?) des élus communautaires et des contribuables rétais pensaient initialement que c'était un montant maximum à payer par foyer fiscal ou par habitant.

Après deux années de carence, dont l'année 2020 année d'élections municipales, la Taxe GEMAPI a de nouveau été appelée depuis 2021.

En 2025 son produit a été de 1,101 M€.

Pour mémoire :

- une étude non-actualisée de cette Taxe GEMAPI est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : <http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2022.pdf> reprenant notamment nos commentaires et nos questions auxquelles Monsieur le Président de la Communautés de Communes de l'Ile de Ré a répondu dans un courrier daté du 30 août 2021 (https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/CDC-LE-20210830-ACNIR-Reponse_Etude_GEMAPI_2021.pdf),
- avec une moyenne par article imposé en 2022 de :
 - 1,11 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties,

- 25,17 € au titre de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties,
- 28,41 € au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- 38,52 € au titre de la Taxe d'Habitation,
- 42,04 € au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

D. Focus GEMAPI

C'est une dépense globale investissement et fonctionnement confondus de 2 904 000 € qui est prévue cette année pour les dépenses du service mer et littoral répartie pour :

- 1 286 000 € en section de fonctionnement dont notamment 218 000 € d'études, 360 000 € pour l'entretien manuel des digues et l'entretien des ouvrages PAPI, 202 000 € de charges de personnel.
- 1 618 000 € en section d'investissement. Cf tableau investissement

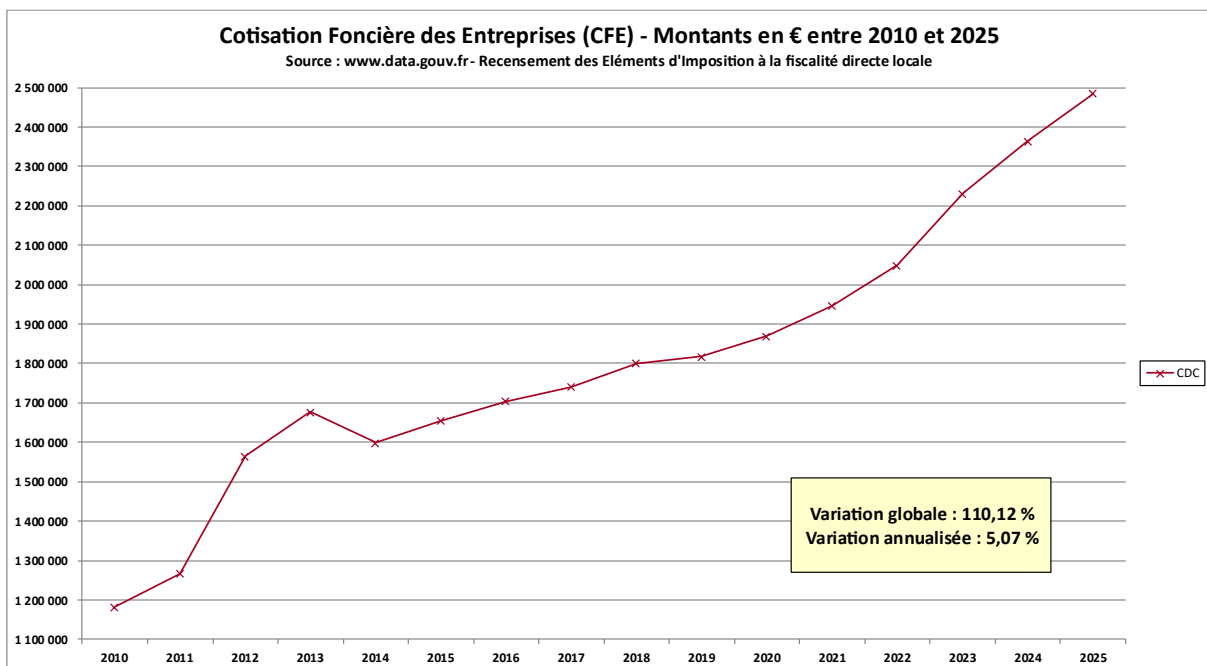
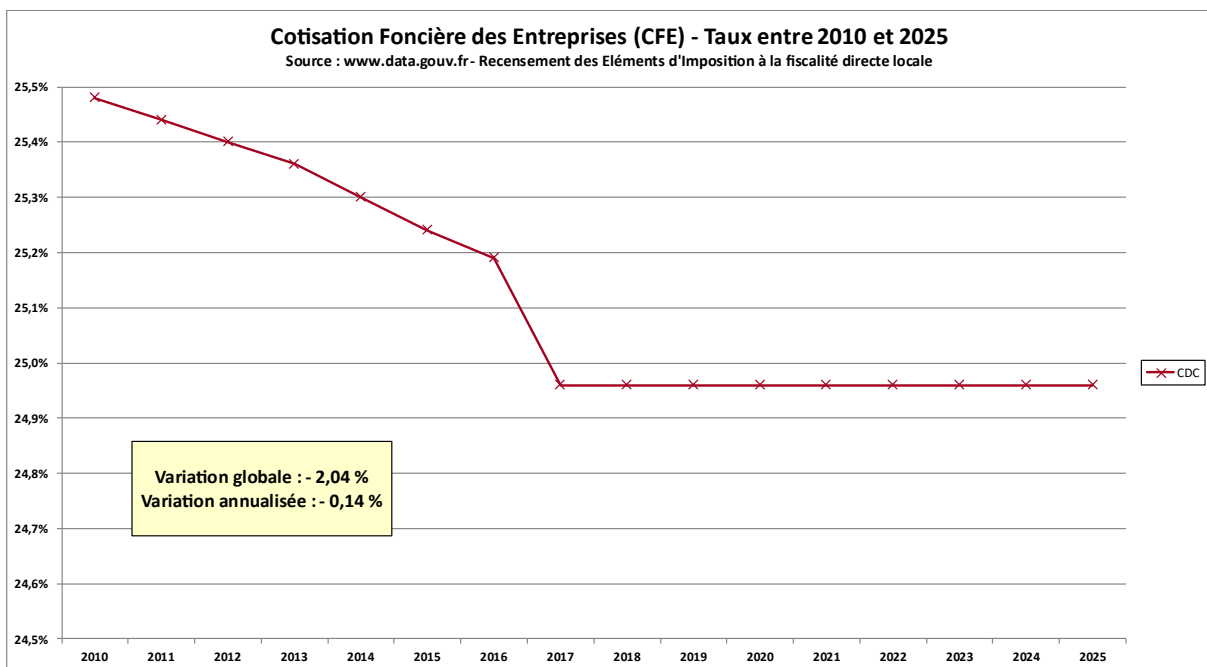
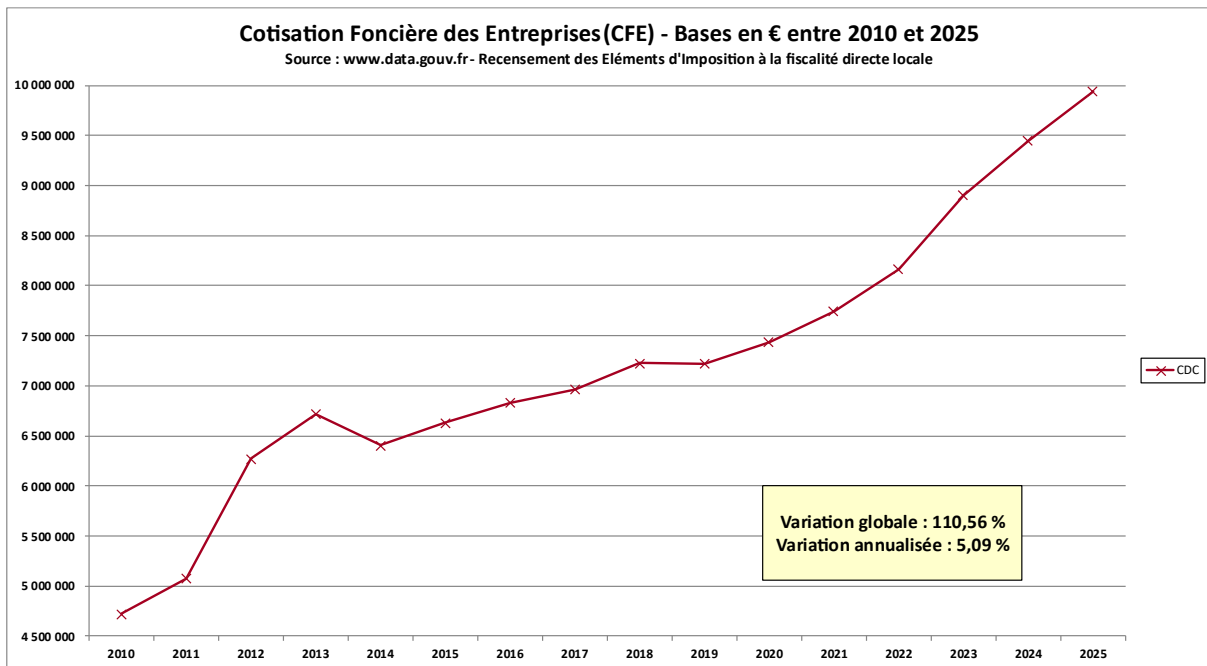
Concernant l'affectation du produit GEMAPI, les dépenses fléchées sont réparties comme suit :

DEPENSES	Libellés	Dépenses totales - Service Mer et Littoral 2026	DEPENSES ELIGIBLES 2026 GEMAPI
Section de fonctionnement			
Charges à caractère général			
61521 - Entretien terrains	Entretien divers digues	10 000,00 €	
	Entretien esp verts Boufflon		1 200,00 €
615232 - Réseaux	Entretien d'ouvrage PAPI	60 000,00 €	60 000,00 €
	Travaux manuels de réparation (AII17)	300 000,00 €	
	Visites techniques approfondies	60 000,00 €	60 000,00 €
61558 - Entretien biens	Entretien porte port La Roite	160 000,00 €	160 000,00 €
6156 - Maintenance	Maintenance Porte	25 600,00 €	25 600,00 €
617 - Etudes	Diagnostics de vulnérabilité - Réseaux Action 5.2 PAPI 2	50 000,00 €	50 000,00 €
	Diagnostics de vulnérabilité - Bâti - Action 5.1 PAPI 2 (esgapi)	152 000,00 €	152 000,00 €
62268 - Honoraires	Mission assistance statut et la gestion des chenaux et ouvrages hydraul	15 900,00 €	15 900,00 €
6228 - Divers honoraires	Animation PAPI	6 000,00 €	
6231 - Annonces et insertions	Insertions presse		
6236 - Catalogues et imprimés	Panneaux littoral + Parcours ludique	3 500,00 €	
6233 - Foires et expositions	Expo digues PAPI		
6238 - Divers	Action 1.7 - Sensibilisation des acteurs socio-économiques	25 000,00 €	
	Campagne d'information risque Inondat® concepteur projet	20 000,00 €	
	Semaine des risques littoraux	20 000,00 €	
	Terra aventure - Parcours St Clément sensibilisat® risque	7 500,00 €	
62875 - Rbt aux communes	Intervention des services municipaux en cas d'alerte submersion		
Frais divers	Téléphone, cotisations...	25 450,00 €	
Charges de personnel	Ensemble du service	202 400,00 €	
	Gestion de la compétence Gemapl		175 400,00 €
Autres charges de gestion courantes	Groupeement d'intérêt public littoral + numérique + licences...	14 400,00 €	
Charges financières	Intérêts emprunt PAPI	129 000,00 €	129 000,00 €
Dotations aux provisions	Provisions pour dépenses PAPI		
Total section fonctionnement		1 286 750,00 €	829 100,00 €
Section d'investissement			
Remboursement capital emprunt	Emprunt PAPI	115 000,00 €	115 000,00 €
	Achat terrain - La Couarde - Loix - PAPI 1	35 000,00 €	35 000,00 €
	Matériels informatiques et téléphonie	2 700,00 €	
Opération 1031 - Digues		1 465 000,00 €	405 000,00 €
	PAPI 1	60 000,00 €	60 000,00 €
	PAPI 2	90 000,00 €	90 000,00 €
	Autres		
	Accord cadre presta intellectuelles (AVP, PRO, impact...)	150 000,00 €	
	GEMAPI		
	Dossiers autorisation Système d'endiguement (EDO, ...)	205 000,00 €	205 000,00 €
	Digues		
	Travaux accord cadre digues (Et'lage, ré TP, Coles, Charrierj)	590 000,00 €	
	Subvention travaux urgence digues CD17	120 000,00 €	
	Participation, Baladeaux, systèmes protection, cales	200 000,00 €	
	Achat matériel divers (compresseur, caisse à outils...)	50 000,00 €	50 000,00 €
Total section d'investissement		1 617 700,00 €	555 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 904 450,00 €	1 384 100,00 €
	Produit GEMAPI		1 100 000,00 €
	Recettes diverses		- €
	Subventions à recevoir		142 400,00 €
	Crédits non consommés en 2025		94 116,07 €
	Reprise de provision		50 000,00 €
	TOTAL RECETTES POUR FINANCEMENT GEMAPI		1 386 516,07 €

V.4.4.7 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.



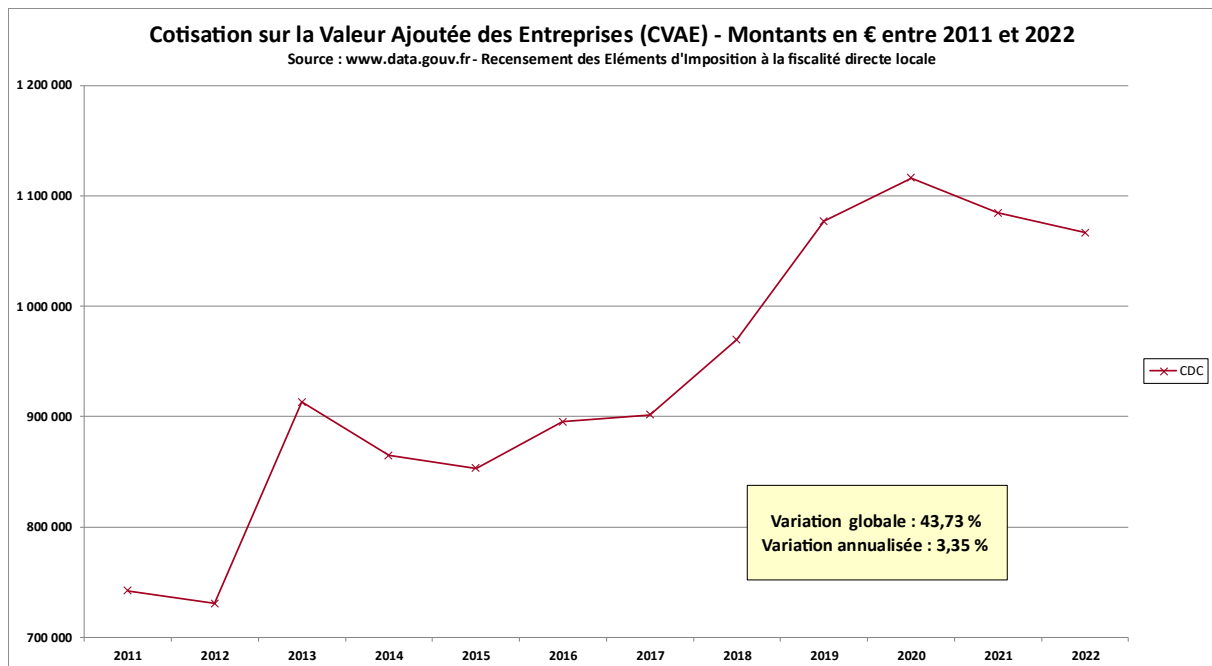
Sur la période étudiée :

- les bases nettes imposables sont en croissance de 5,09 % par an,
- les taux d'imposition présentent la rare particularité d'avoir baissé d'un modeste 0,14 % par an,
- l'augmentation des bases nettes imposables compense la légère baisse des taux d'imposition, amenant les montants nets collectés à 2,485 M€ en 2025.

V.4.4.8 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle était collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis en partie reversée aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). En 2023 et en 2024, dans le cadre de la réforme en cours la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a perçu 1,2 M€ de TVA au titre de compensation pour perte de CVAE.

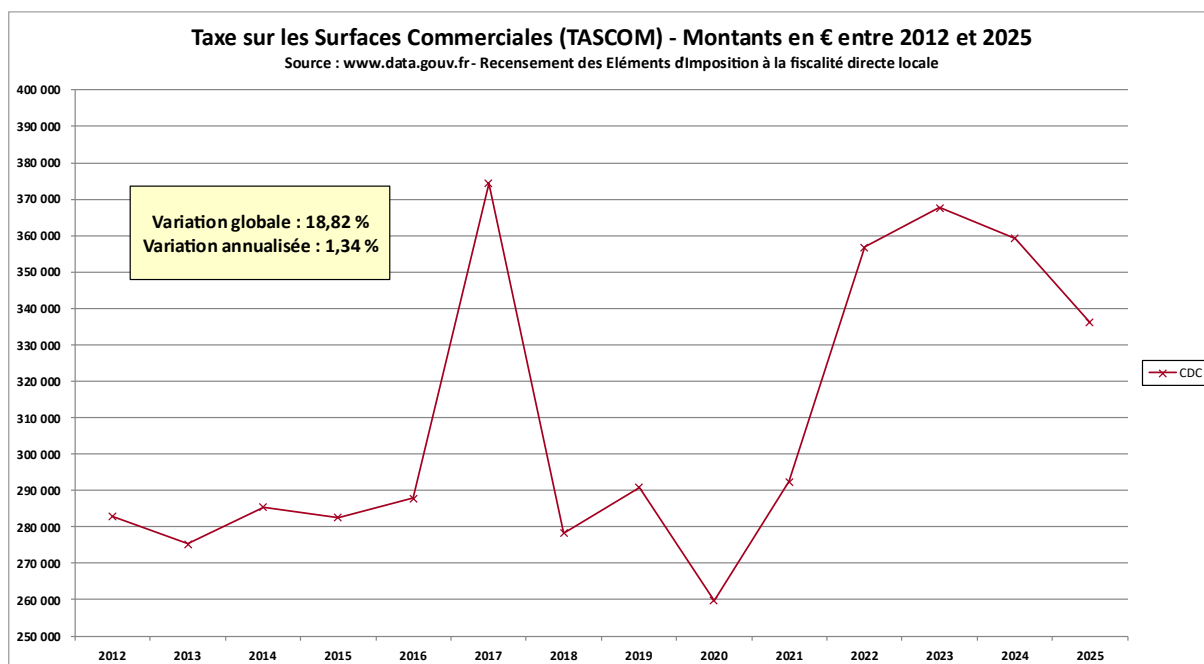


Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

- La **CVAE** est progressivement supprimée par l'Etat (suppression progressive jusqu'en 2030) elle est d'ores et déjà compensée par une fraction de la TVA nationale, la compensation est calculée sur la moyenne des 4 dernières années (2020-2023) de la cotisation perçue par la collectivité. La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'établit à 1 200 000 € et **ne progresse plus** également.

V.4.5 Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Cette taxe concerne les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m², et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €.



Eu égard aux écarts importants constatés entre les montants indiqués dans les Recensements des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale et les Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour les années 2018 à 2025, ce sont les montants de cette dernière référence qui ont été pris en compte.

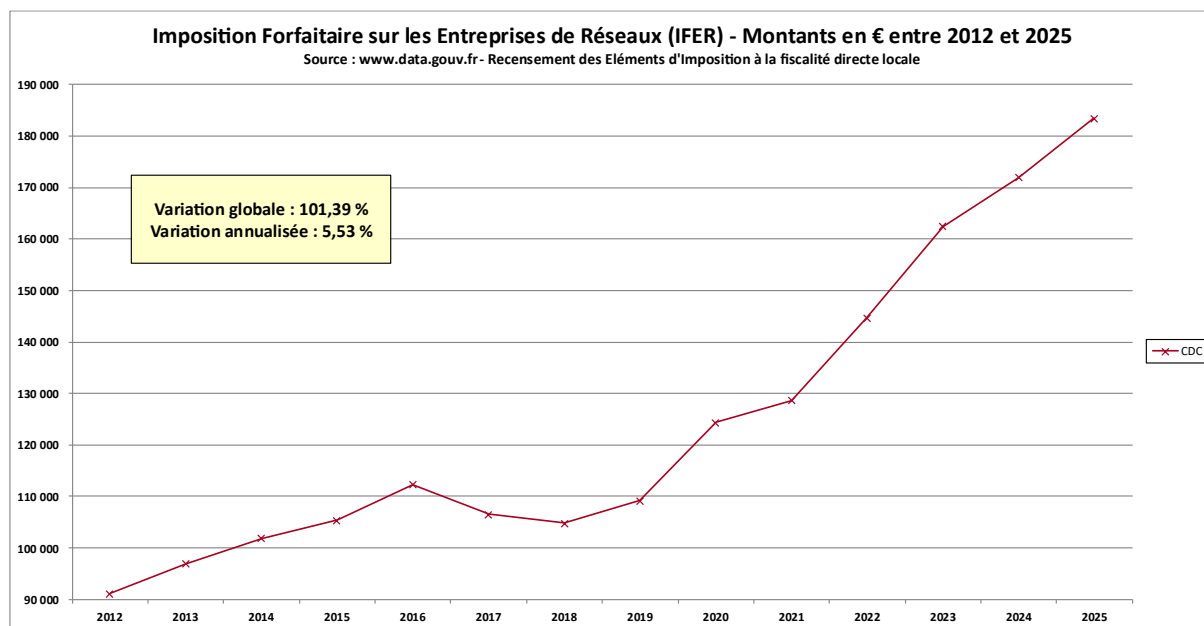
Hormis le pic constaté en 2017, et non-explicité à ce jour, le produit de cette taxe est assez constant jusqu'en 2021 et oscillait entre 270 k€ et 290 k€.

L'année 2022 marque cependant une hausse très significative des montants récoltés au titre de cette taxe.

Enfin, au regard du montant de 2021, la baisse constatée en 2020 était probablement due à la crise sanitaire.

V.4.6 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Cette taxe vise certaines entreprises, dont l'activité est exercée dans les secteurs de l'énergie, des transports ferroviaires et des télécommunications, utilisant divers réseaux d'infrastructures, dont des réseaux de transport.



Comme précédemment, les montants indiqués dans les Comptes Administratifs de 2018 à 2025 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré ont été préférés à ceux indiqués dans les Recensements des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale.

Le produit de cette taxe était assez constant entre 2012 et 2019, oscillant entre 90 et 110 k€ environ. Depuis 2020 il est en hausse notable (183,5 k€ en 2025).

V.4.7 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables rétais.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-tax-sejour-dispositions_2020.pdf).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

Le produit de cette taxe était de 2 M€ environ par an jusqu'en 2019.

En 2020, année de crise sanitaire, il est tombé à 1,643 M€.

En 2021, une hausse importante l'a amené à 2,871 M€.

En 2022, il est monté à son plus haut historique : 3,418 M€ ; année particulièrement favorable au tourisme sur l'Ile de Ré et/ou augmentation du nombre de contribuables ?

En 2023, on constate une légère érosion à 3,266 M€.

En 2024, le produit de cette taxe remonte à 3,417 M€.

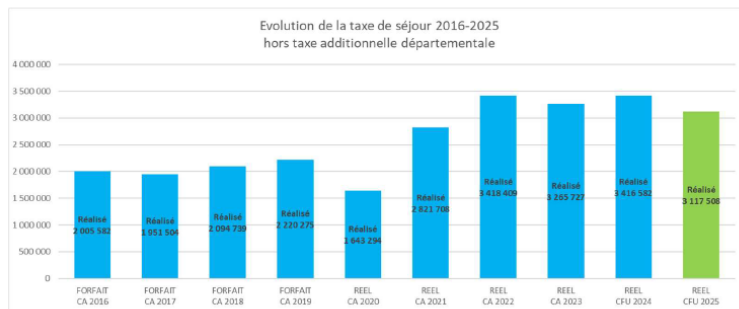
Mais en 2025, il tombe à 3,118 M€ pour une ou des raisons inexplicables à ce jour.

Moins du quart du produit de cette taxe est reversé aux dix communes de l'Ile de Ré au titre des attributions de compensation : 566,6 k€ en 2025 soit 18 % (cf. tableau ci-dessous).

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

2.3.2. La Taxe de séjour :

La taxe de séjour s'élève à 3 117 500 € en 2025 contre 3 416 500 € en 2024 (hors Taxe Additionnelle Départementale) soit une baisse de 299 000 €.



V.4.8 Attributions de compensation

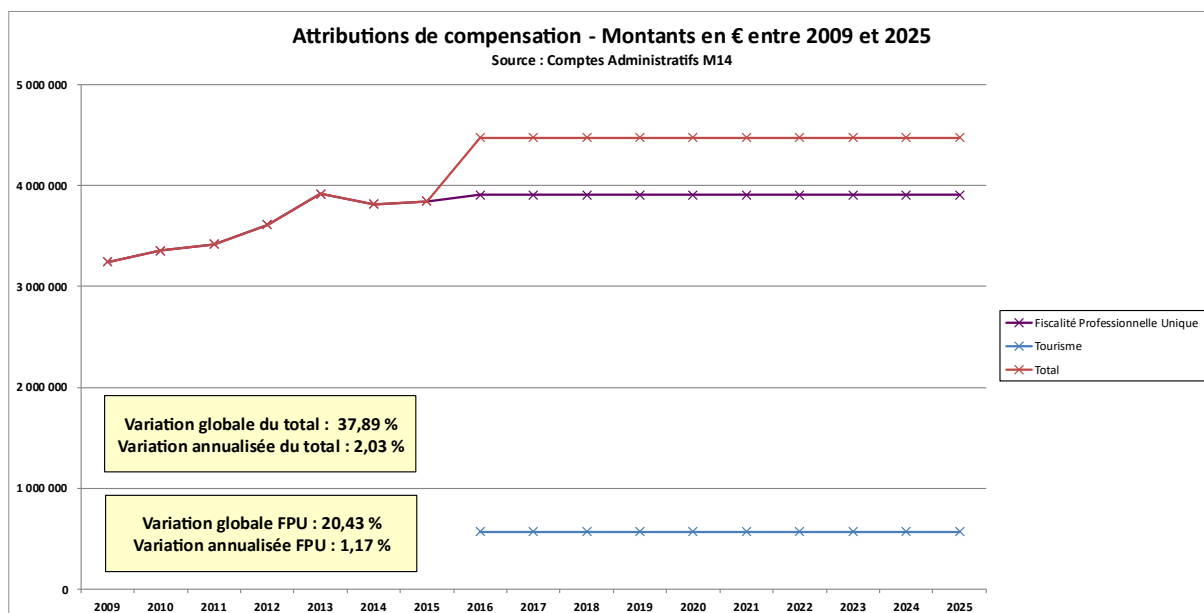
La Communauté de Communes de l'Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.4.9 Commentaires

V.4.9.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré :

- l'article « 73111 - Impôts directs locaux » (11,160 M€) représente 35,8 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement (31,155 M€),
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (28,030 M€) :
 - o l'article « 73111 – Impôts directs locaux » représente 39,8 %,
 - o l'article « 73113 - Taxe sur les surfaces commerciales » représente 1,2 %,
 - o l'article « 73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau » représente 0,7 %,
 - o l'article « 73118 – Autres contributions directes » représente 1,1 %,
 - o l'article « 73133 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 25,1 %,
 - o l'article « 73136 - Taxe GEMAPI » représente 3,9 %,
 - o l'article « 731721 - Taxes de séjour » représente 11,1 %,
 - o l'article « 7351 - Fraction de TVA - Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales » représente 12,8 %,
 - o l'article « 7352 – Fraction de TVA - Fraction compensatoire de la CVAE » représente 4,3 %.

Votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de la réforme de la Taxe d'Habitation (dite « Réforme « Macron ») et de ses conséquences sur les comptes des communes de l'Île de Ré (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2025.pdf).

V.4.9.2 Fiscalité des professionnels

La hausse des différentes contributions, mises à la charge des professionnels, est, *a priori*, un signe de la bonne santé de l'économie de l'île de Ré.

La Communauté de Communes de l'île de Ré devra cependant veiller à maintenir ces charges d'impôts à un niveau compatible avec les capacités contributives des professionnels de son territoire.

De plus, pour mémoire, comme nous l'évoquions l'année dernière, le maintien d'une activité économique pérenne dans les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir des villages attractifs et vivants toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et probablement même les décennies, à venir.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

VI.1 Charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré

Les charges courantes de fonctionnement réalisées en 2024 et 2025 par la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivantes :

	2024	2025	Evolutions 2025 vs 2024
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	4 797	5 293	10,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 001	3 184	6,1%
61 SERVICES EXTERIEURS	1 685	1 736	3,0%
60 ACHATS NON STOCKABLES	286	312	9,4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	781	926	18,6%
63 IMPOTS ET TAXES	52	49	-6,0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0	-
22 DEPENSES IMPREVUES	0	0	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	10 602	11 500	8,5%

VI.2 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré

A titre d'information, sur la période de 2009 à 2025, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la Communauté de Communes de l'île de Ré et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	3 346	35,9%	328%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 737	18,6%	240%
61 SERVICES EXTERIEURS	3 313	35,5%	135%
60 ACHATS NON STOCKABLES	184	2,0%	131%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	690	7,4%	104%
63 IMPOTS ET TAXES	52	0,6%	672%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0,0%	-100%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0,0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	9 323	100,0%	228%

Nous vous indiquions dans la « Radioscopie 2018 » que, retraité des chiffres donnés pour le poste « Déchets » lors de la présentation des Comptes Administratifs 2016 et 2017 les 6 avril 2017 et 12 avril 2018 en Conseil Communautaire, il apparaît que l'article « 61 – Services extérieurs », et notamment l'article « 611 - Contrats de prestations de services », a plus que quintuplé entre 2009 et 2017.

Votre association demandait au précédent Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré à la question n°11 de son courrier daté du 5 août 2018 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2018-Questions_au_President.pdf) : « Le recours massif à des prestataires extérieurs est-il toujours justifié, notamment si on le met en parallèle de l'augmentation des personnels de la collectivité et donc, en théorie, des compétences internes ? Faites-vous une analyse a posteriori de ces dépenses pour éviter de les réitérer si elles se sont avérées improductives ? »

La même question a de nouveau été posée au précédent Président de la Communauté de Communes de l'île de Ré dans un courrier daté du 27 août 2019 (disponible sur le site Internet à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Radioscopie_2019-Questions_au_President.pdf).

Cette question, comme l'ensemble des deux courriers évoqués, est restée malheureusement sans réponse.

Par ailleurs, si on compare ces charges courantes de fonctionnement de 2025 aux mêmes charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2025 on obtient les éléments suivants :

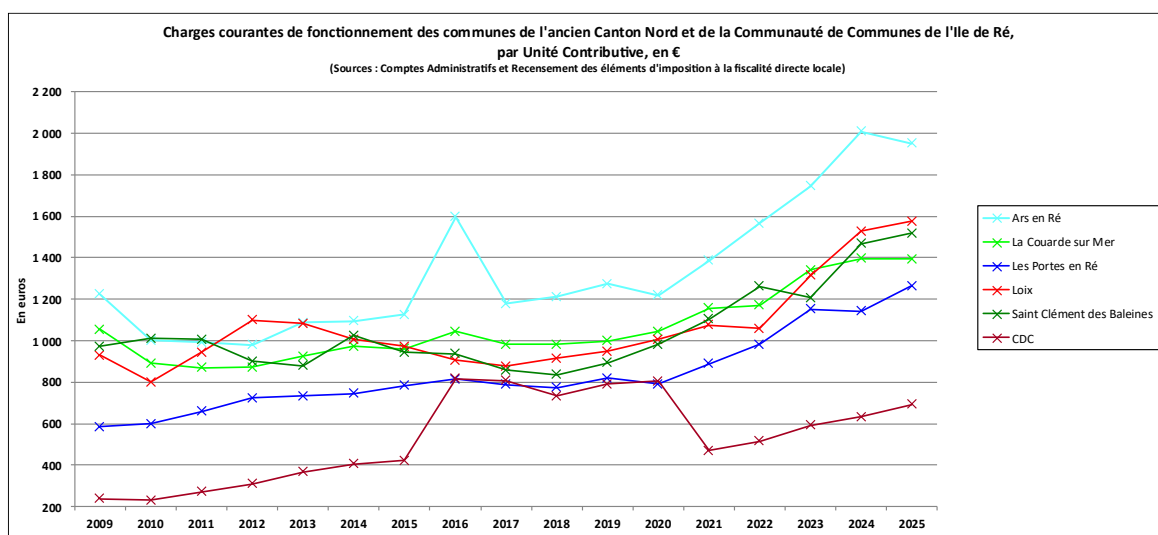
	2025 réel		2025 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins 6419, 6459 et 6489)	5 293	46%	1 594	35%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 184	28%	1 209	27%
61 SERVICES EXTERIEURS	1 736	15%	952	21%
60 ACHATS NON STOCKABLES	312	3%	175	4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	926	8%	586	13%
63 IMPOTS ET TAXES	49	0%	8	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	1	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	11 500	100%	4 524	100%

Globalement, la hausse des dépenses courantes de fonctionnement sur cette période a été très supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation.

VI.3 Charges courantes de fonctionnement par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportées aux Unités Contributives, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée :

- la très forte augmentation constatée en 2016 est due à l'absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal ; inversement la très forte baisse constatée en 2021 est due à la sortie du Budget Principal des éléments composant le Budget Annexe « Ordures Ménagères » réouvert,
- la tendance haussière observée entre 2009 et 2015 a repris depuis 2019.

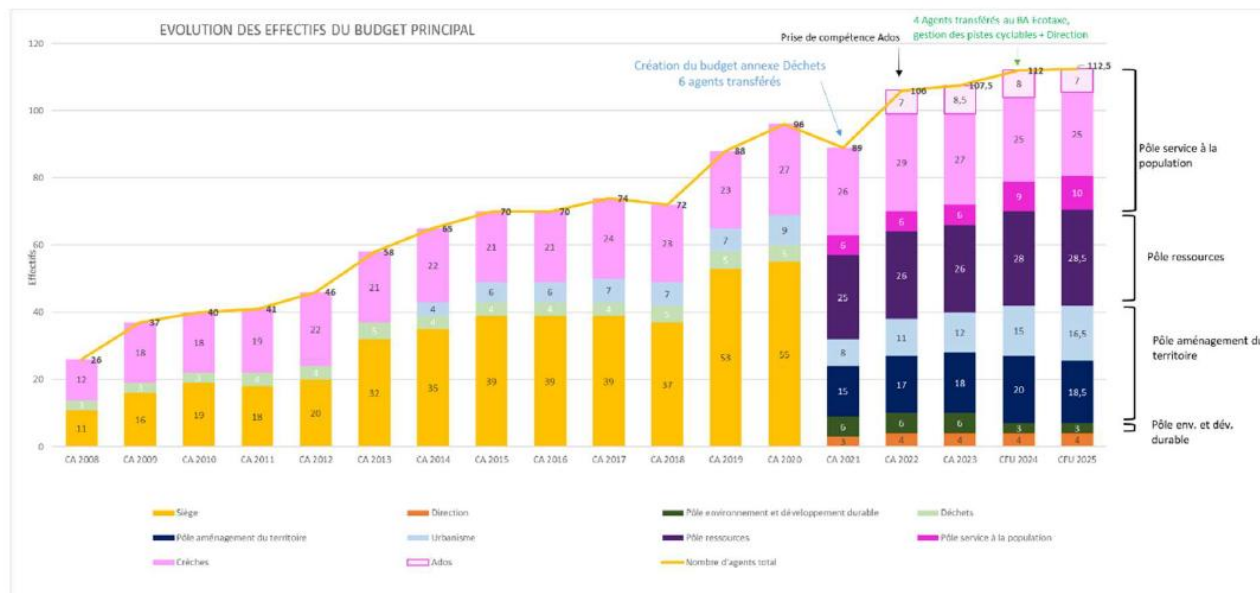
VI.4 Charges de personnel

VI.4.1 Répartition des effectifs

- Budget Principal : la Communauté de Communes dans une publication présente sur son site Internet fait état des effectifs suivants au 26 juin 2026

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Postes vacants
Emploi fonctionnel				
DGS EPCI + 10 000 hab - emploi fonctionnel	A	1	1	0
Filière administrative				
Attaché hors classe	A	1	1	0
Attaché principal	A	4	4	0
Attaché	A	16	14	2
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	3	2	1
Rédacteur	B	9	8	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	6	6	0
Adjoint administratif	C	14	13	1
Filière technique				
Ingénieur hors classe	A	2	1	1
Ingénieur principal	A	5	5	0
Ingénieur	A	6	5	1
Technicien principal 1ère classe	B	4	4	0
Technicien principal 2ème classe	B	5	5	0
Technicien	B	11	9	2
Agent de maîtrise principal	C	0	0	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	3	0
Adjoint technique	C	8	8	0
Filière animation				
Animateur principal 1ère classe	B	1	1	0
Animateur principal 2ème classe	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint d'animation	C	4	4	0
Filière médico-sociale				
Puericultrice	A	2	2	0
Educateur jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1	0
Educateur jeunes enfants 1ère classe	A	4	4	0
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	4	4	0
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	3	2	1
Filière sociale				
Agent social principal de 1ère classe	C	3	3	0
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2	0
Agent social	C	6	5	1
Filière culturelle				
Attache de conservation	A	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1	1	0
Assistant de conservation	B	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	1	0
TOTAL		149	137	12

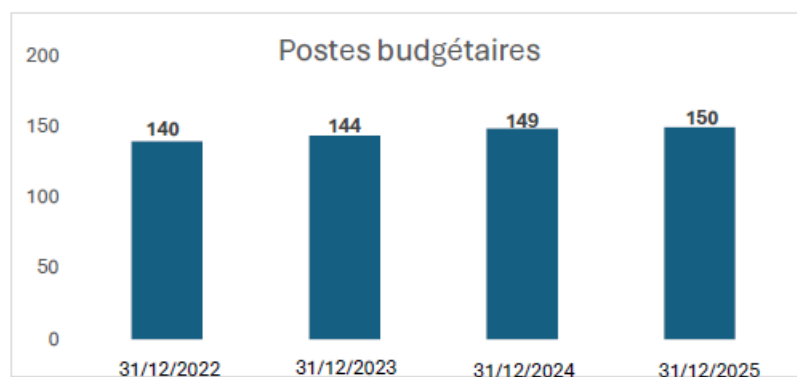
Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :



PRESENTATION DE LA STRUCTURE, DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

La structure des effectifs de 2022 à 2025

Postes budgétaires, pourvus ou vacants, tous budgets confondus



Répartition par catégorie, pourvus ou non, tous budgets confondus

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
A	36	35	40	44
B	34	37	41	44
C	70	72	68	62
Total	140	144	149	150

Les effectifs ont progressé de 10 agents depuis 2022, en raison notamment de la création du poste de chargée de mission contractualisation en 2023, d'un agent supplémentaire à la régie, un agent pour la vie associative en 2024, la mise en place de la stratégie de la bande côtière en 2024, la politique de l'habitat dont la création du service commun d'instruction des demandes de changement d'usage en 2024, la création d'un poste de chargé de mission actions économiques fin 2024 (projet alimentaire de territoire), la création d'un directeur de service de la vie associative en 2025.

La répartition entre catégories reste globalement stable sur 4 ans (environ 25% A, 25% B, 50% C).

- Budget annexe « Ecotaxe » : l'annexe « IV B9 – Annexes patrimoniales – Etat du personnel au 31/12/N » des Comptes Administratifs 2025 fait état de la répartition suivante des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		2,00		2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE		19,00		19,00	13,40	2,00	15,40
Adjoint technique	C	7,00		7,00	3,80	1,00	4,80
Ingénieur	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Ingénieur hors classe	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur principal	A	3,00		3,00	2,80		2,80
Technicien	B	6,00		6,00	4,80		4,80
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL		21,00		21,00	14,40	3,00	17,40

- Budget Annexe « Déchets » : l'annexe « IV B9 – Annexes patrimoniales – Etat du personnel au 31/12/N » des Comptes Administratifs 2025 fait état de la répartition suivante des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		2,00		2,00			
Adjoint administratif	C	2,00		2,00	1,00		1,00
FILIERE TECHNIQUE		5,00		5,00	2,80	2,00	4,80
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Ingénieur	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Technicien	B	2,00		2,00		2,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00		1,00	0,80		0,80
FILIERE ANIMATION (i)		1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint d'animation	C	1,00		1,00	1,00		1,00
TOTAL GENERAL		8,00		8,00	3,80	2,00	5,80

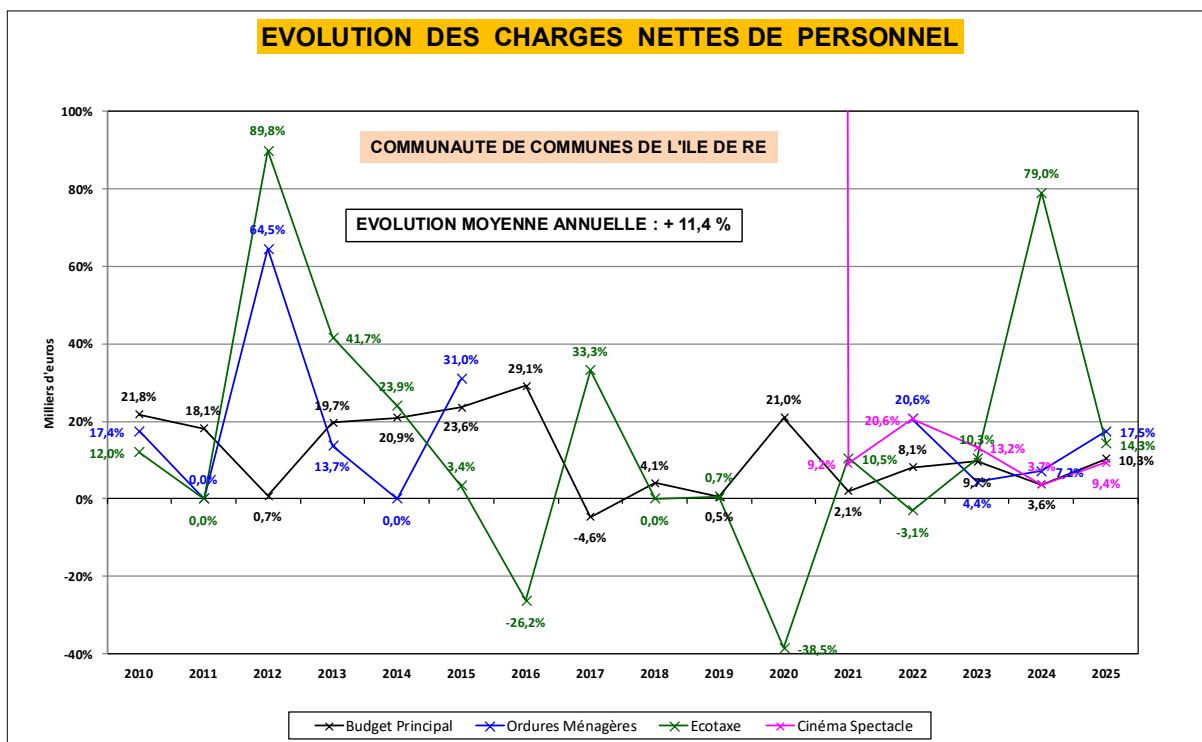
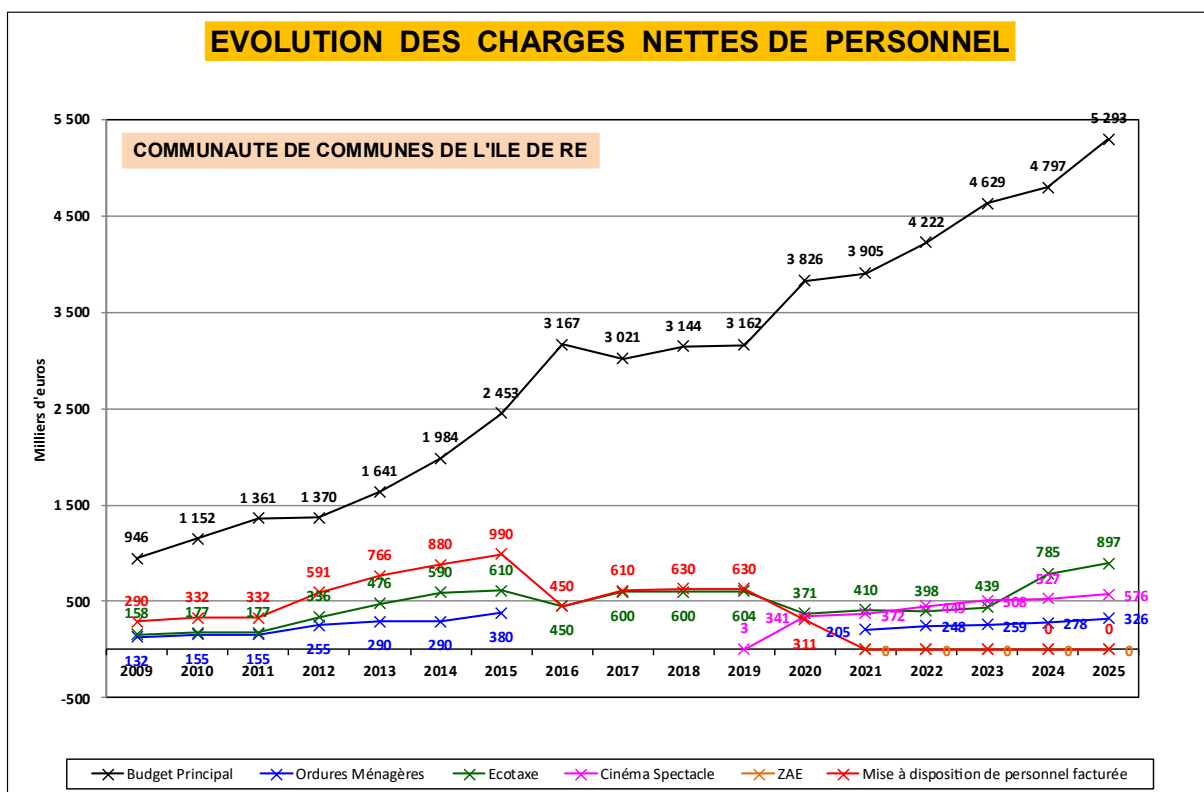
- Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » : l'annexe « IV B9 – Annexes patrimoniales – Etat du personnel au 31/12/N » des Comptes Administratifs 2025 fait état de la répartition suivante des effectifs :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00		8,00	6,00	2,00	8,00
Adjoint administratif	C	1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00		2,00	2,00		2,00
Attaché	A	1,00		1,00		1,00	1,00
Attaché principal	A	1,00		1,00	1,00		1,00
Rédacteur	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,69	2,69	0,50	1,69	2,19
Adjoint technique	C		0,69	0,69		0,69	0,69
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00		1,00	0,50		0,50
Technicien	B	1,00		1,00		1,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00		1,00			
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe	B	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (k)		1,00		1,00		1,00	1,00
Grade non statutaire		1,00		1,00		1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + k)		12,00	0,69	12,69	6,50	4,69	11,19

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

VI.4.2 Evolutions des charges nettes de personnel

Les charges nettes de personnel du Budget Principal, des Budgets Annexes ainsi que les mises à disposition de personnel facturées (par le Budget Principal) suivent les évolutions suivantes :



Budget Principal :

Pour le Budget Principal, la hausse des charges nettes de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) a été constante entraînant leur quintuplement entre 2009 et 2025 :

- la période 2009 / 2016 a été témoin d'une hausse très importante (x 3,3),
- et a laissé place à une période de quasi stabilité, 2017 enregistrant même une baisse,
- depuis 2020 on constate de nouveau une hausse très importante.

L'évolution moyenne annuelle ressort ainsi entre 2009 et 2025 à + 11,4 %.

La prise en charge de nouvelles compétences par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est, bien entendu, à l'origine d'une partie de cette hausse considérable des charges nettes de personnel.
On est cependant en droit de se demander jusqu'à quel point.

De plus l'évolution de ces charges nettes de personnel doit être mise en parallèle avec l'évolution des charges nettes de personnel des dix communes de l'Ile de Ré qui, elles, ont perdu un certain nombre de compétences.

Et comme nous l'avons fait remarquer dans les « Radioscopies 2026 » des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, la tendance générale observée dans ces communes ne nous semble pas cohérente.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.2. Les charges de personnel (012) :

Elles augmentent cette année de 10 % par rapport aux réalisations 2024 et se situent à 5 457 400 € soit + 496 400 €.

Cette augmentation s'explique pour partie :

- Modification du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL)
Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif aux taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale pour l'année 2025 et les années à venir.
Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65 % à 34,65 %, soit un impact de plus de 76 000 € pour le budget principal.
Pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation dans les proportions suivantes :
 - De 34,65 % à 37,65 % au 1er janvier 2026
 - De 37,65 % à 40,65 % au 1er janvier 2027
 - De 40,65 % à 43,65 % au 1er janvier 2028
- Les tickets restaurants 36 000 € et la prévoyance obligatoire 65 000 €.
- Le glissement vieillesse technicité : avancements de grade et d'échelon, promotion interne, 1% de la masse salariale soit une estimation de 50 000 €.
- La mise en œuvre des projets du territoire et en particulier celle de la politique en faveur du logement, 2 agents au service meublés de tourisme, 80 000 €.
- Les renforts pour surcroît d'activité ou remplacement temporaire 75 000 €.

Le détail de ces charges de personnel est le suivant :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6218	Autre personnel extérieur	122	138	318	411	419	366	494	432	477	507	488	416	287	360	392	488	477
6332	Cotisations versées au FNAL	3	4	4	5	6	7	9	9	9	10	10	10		12	13	12	14
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue											1		11	24	62		
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	12	16	15	15	20	25	30	32	32	31	32	30	35	7	8	46	52
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	5	5	5	7	6	4	5	6	6	10	11	6	6			7	8
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	615	767	673	812	990	1 269	1 441	1 599	1 563	1 681	1 693	1 707	1 642	1 744	1 958	1 900	1 929
64112	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence			14	22	28	35	37	32	31	32	34	19	31	31	27	20	21
64113	Personnel titulaire - NBI																10	15
64114	Personnel titulaire - Indemnités inflation														4			
64116	Personnel titulaire - Indemnités de licenciement													2				
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités			111	159	220	283	347	392	392	433	465	527	528	604	668	591	591
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération	173	165	166	100	105	71	125	149	172	111	106	227	334	506	483	454	633
64132	Personnel non-titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence																0	2
64134	Personnel non-titulaire - Indemnités inflation														1			
64136	Personnel non-titulaire - Indemnités de licenciement											8	0	0			33	4
64138	Personnel non-titulaire - Autres indemnités						30	54	65	71	54	34	55	23			127	161
64168	Autres emplois aidés																6	
6417	Rémunérations des apprentis									4	15	21	20	27	13	9	5	19
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	-69	-33	-51	-64	-28	-67	-106	-168	-178	-151	-154	-69	-156	-200	-190	-164	-150
6451	Cotisations à l'URSSAF	140	155	156	172	223	267	296	327	334	307	309	348	381	364	358	439	526
6453	Cotisations aux caisses de retraite	160	192	191	232	311	424	477	512	509	544	550	554	542	558	627	655	731
6454	Cotisations à l'assurance chômage	10	9	8	6	6	6	10	12	13	8	7	11	17	26	23	22	31
6455	Cotisations pour assurance du personnel												195	108	102	114	86	98
6456	Versement au F.N.C du supplément familial												5	2				6
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage																0	0
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	53	55	72	71	91	127	193	196	160	151	146	11	9	6	10	8	35
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance														-8	-1		0
64731	Allocations de chômage : versées directement									7	4	19	30	19	24	20	8	20
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	6	8	8	8	11	15	15	17	17	17	3	25	26	30	30	33	35
6475	Médecine du travail, pharmacie	3	0	0	4	0	0	16	2	9	10	10	10	12	13	12	12	13
6478	Autres charges sociales diverses													6				36
6479	Remboursements sur autres charges sociales												0	0				-15
64832	Cotisation au fonds de compensation de cessation progressive d'activité	3	3															
6488	Autres charges de personnel - Autres charges			1	1				4	3	1			13		6		
6489	Remboursement au titre du Fonds de Compensation de la Cessation Progressive d'Activité			0														
70842	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies	-290	-332	-332	-591	-766	-880	-990	-450	-610	-630	-630	-311					
Total		946	1 152	1 361	1 370	1 641	1 984	2 453	3 167	3 021	3 144	3 162	3 826	3 905	4 222	4 629	4 797	5 293

Budgets Annexes :

Les différents budgets de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, à l'exception du Budget Annexe « ZAE », comptabilisent des charges de personnel.

Jusqu'en 2015 pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » et jusqu'en 2019 pour le Budget Annexe « Ecotaxe », les dépenses de personnel étaient exclusivement constituées de remboursement au Budget Principal (compte 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement). Le Budget Principal enregistrant en parallèle un produit au « compte 70841 - Mise à disposition de personnel facturée : aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles ».

Budgets Annexes « Cinéma Spectacle La Maline » :

Pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » :

- la hausse des charges nettes de personnel est à mettre en parallèle de la mise en route progressive de cet équipement intercommunal, l'évolution récente est cependant sans commune mesure avec celle de ses recettes propres,
- par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles augmentent de 50 800 € cette année. A noter que les salaires des artistes (dépendant du GUSO) sont payés sur ce chapitre pour un montant de 12 400€. Pour rappel comme pour les autres budgets, l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance, des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité impacte aussi ce budget.

Le détail de ces charges de personnel est le suivant :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6211	Personnel intérimaire												0	0				
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement												142					
6218	Autre personnel extérieur											1	26	19	28	97	73	35
6332	Cotisations versées au FNAL												0	1	1	1	1	2
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale												1	4	3	6	5	6
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations												0	1	1	1	1	1
6411	Salaires, appointements, commissions de base												69	153	170	191	203	254
6413	Primes et gratifications												50	100	131	104	127	131
6414	Indemnités et avantages divers														1			
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.												22	47	53	47	56	63
6452	Cotisations aux mutuelles																	
6453	Cotisations aux caisses de retraites												18	41	44	46	48	66
6454	Cotisations au Pôle Emploi												2	4	5	5	6	6
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux											1	10	8	15	12	10	14
6474	Versements aux autres œuvres sociales																	
6475	Médecine du travail, pharmacie											0		0	0	1	1	1
6478	Autres charges sociales diverses													1				4
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel - Autres remboursements												-1	-7	-2	-2	-4	-5
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance														-1			
Total												3	341	372	448	508	527	576

Budgets Annexes « Ordures Ménagères » :

Pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » :

- sur la période 2010 / 2015, la hausse a été très importante avec un quasi triplement de ces charges,
- depuis la réouverture de ce budget en 2021 elles sont d'un niveau inférieur à ce qu'elles étaient en 2015, mais elles sont sur une tendance haussière,
- par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 4.1 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre, à noter le recrutement d'un agent en charge du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en fin d'année 2024, ce qui explique la légère augmentation entre 2024 et 2025.

Le détail de ces charges de personnel est le suivant :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	132	155	155	255	290	290	380										
6218	Autre personnel extérieur													13	59	41	25	52
6332	Cotisations versées au FNAL													1	1	1	1	1
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale													1	2	2	2	3
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations													0	0	0	0	0
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale													84	81	121	120	100
64112	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence													1	2	2	2	2
64114	Personnel titulaire - Indemnités inflation														0			
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités													26	33	35	40	32
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération													22	20	3	16	44
64134	Personnel non-titulaire - Indemnités inflation														0			
64136	Personnel non-titulaire - Indemnités de licenciement													0				
64138	Personnel non-titulaire - Autres indemnités													2			3	12
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel														-1	-2	-2	-2
6451	Cotisations à l'URSSAF													21	17	11	23	32
6453	Cotisations aux caisses de retraite													28	26	37	40	38
6454	Cotisations à l'assurance chômage													1	1	0	1	2
6455	Cotisations pour assurance du personnel														6	6	5	5
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux													0	0	0	0	2
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance														0			-1
64731	Allocations de chômage : versées directement													3				
6474	Versements aux autres œuvres sociales																	
6475	Médecine du travail, pharmacie													0	0	0	1	1
6478	Autres charges sociales diverses													0				3
6488	Autres charges de personnel - Autres charges																	0
Total		132	155	155	255	290	290	380						205	248	259	278	326

Budgets Annexes « Ecotaxe » :

Pour le Budget Annexe « Ecotaxe » :

- de 2009 à 2015, la tendance était globalement haussière,
- puis, jusqu'en 2019, la tendance était stable malgré une baisse ponctuelle en 2016,
- depuis elles alternent les hausses et les baisses,
- en 2024 elles explosent !
- et en 2025 elles continuent à augmenter,
- par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

• Les charges de personnel (012) :

La gestion de la stratégie de la bande côtière, l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance, des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal) impacte ce budget de 136 700 €.

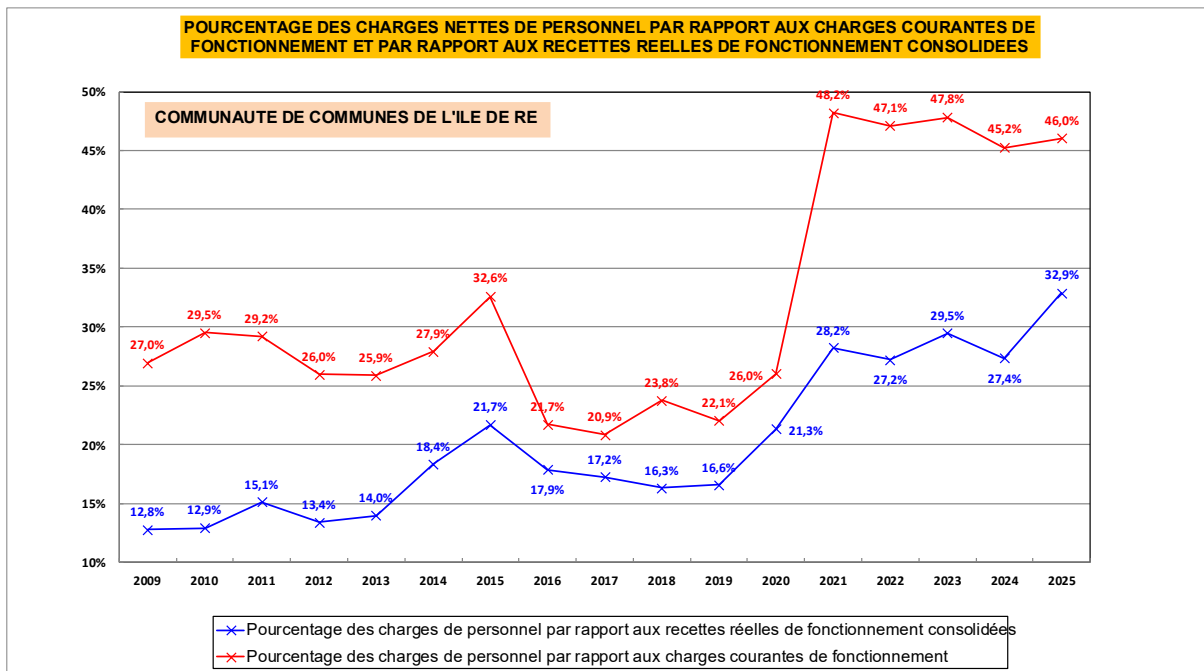
Le détail de ces charges de personnel est le suivant :

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	158	177	177	336	476	590	610	450	610	630	630	169					
6218	Autre personnel extérieur												62	20	23	19	40	88
6332	Cotisations versées au FNAL												0	1	1	1	2	2
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale												0	4	2	6	5	10
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations												0	1	1	1	1	1
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale												90	183	189	199	356	360
64112	Personnel titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence													4	7	25	6	7
64113	Personnel titulaire - NBI																0	0
64114	Personnel titulaire - Indemnités inflation														1			
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités													32	53	61	112	115
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération												7	58	26	21	49	75
64132	Personnel non-titulaire - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence																1	0
64134	Personnel non-titulaire - Indemnités inflation														0			
64138	Personnel non-titulaire - Autres indemnités																11	18
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel									-10	-30	-26	0	-7	-6		0	-23
6451	Cotisations à l'URSSAF												13	42	27	26	67	81
6453	Cotisations aux caisses de retraite												23	57	58	67	119	132
6454	Cotisations à l'assurance chômage												0	2	1	1	2	4
6455	Cotisations pour assurance du personnel												6	11	14	11	11	18
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux													1	1	1	1	4
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance														-1	0		-2
6474	Versements aux autres œuvres sociales																	
6475	Médecine du travail, pharmacie												0	0	0	1	2	2
6478	Autres charges sociales diverses													1				6
6488	Autres charges de personnel - Autres charges																	0
Total		158	177	177	336	476	590	610	450	600	600	604	371	410	398	439	785	897

VI.4.3 Proportions relatives des charges nettes de personnel

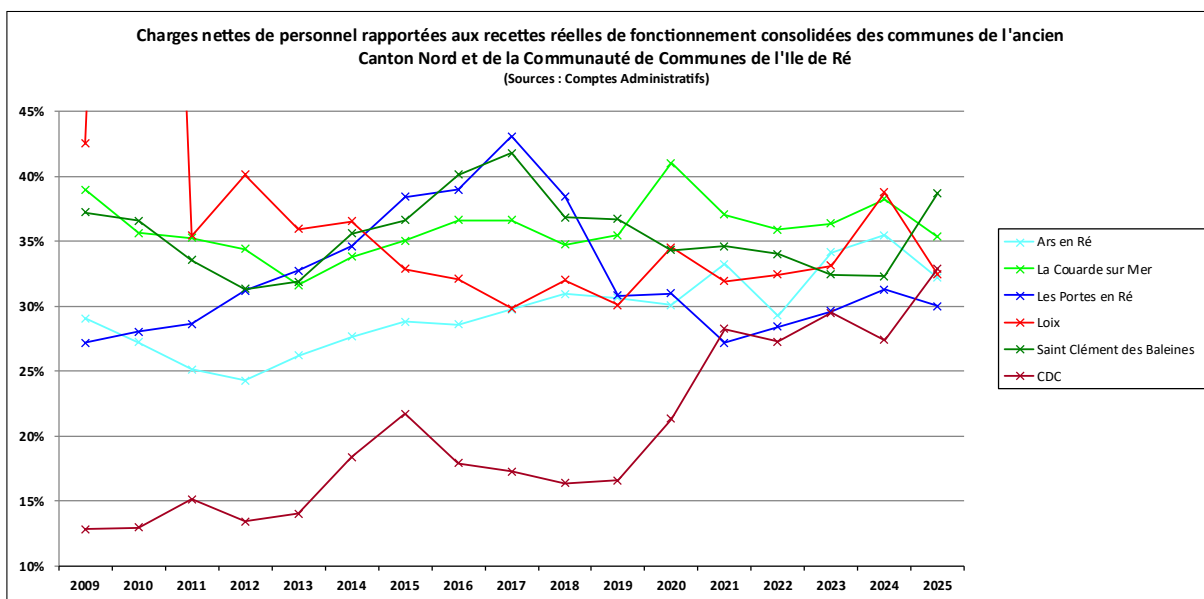
Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) et le total des charges courantes de fonctionnement est un indicateur faussé par l'intégration, en 2016, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » au Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et par le mouvement inverse, en 2021 ; cependant on constate :
 - o entre l'année 2015 et l'année 2021 où les conditions sont comparables, une augmentation très importante de cet indicateur (de 32,6 % à 48,2 %),
 - o à partir de 2022 les baisses et les hausses alternent dans un canal compris entre 45 % et 48 %,
- le rapport entre les charges nettes de personnel (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) et le total des recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o était sur une tendance haussière entre 2009 et 2015,
 - o puis sur une tendance baissière jusqu'en 2019,
 - o puis de nouveau sur une tendance haussière forte en 2020 et 2021,
 - o à partir entre 2022 et 2024 les baisses et les hausses alternent dans un canal compris entre 27 % et 29 %,
 - o en 2025 la hausse et nette et cet indicateur atteint son plus haut historique.

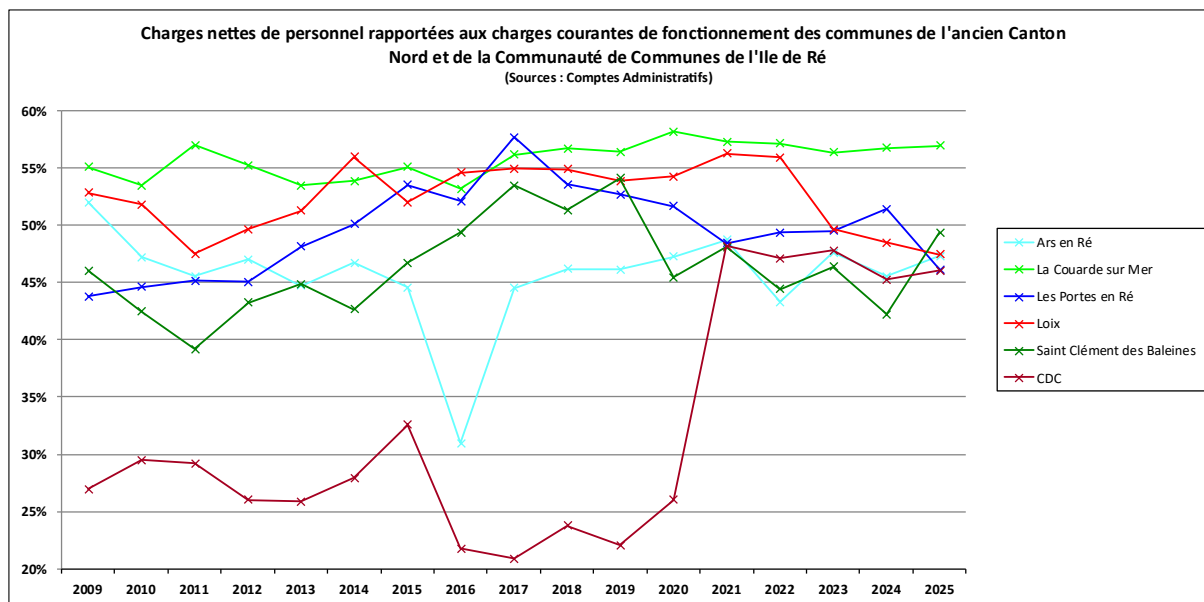


Les évolutions récentes du rapport entre les charges nettes de personnel (corrigées des produits retirés des mises à disposition de personnel facturées) et le total des recettes réelles de fonctionnement consolidées, nous fait nous demander si les charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont bien maîtrisées.

En comparaison avec les autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré :



Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, avec la création d'un Budget Annexe « Ordures Ménagères » en 2021, atteignent un niveau comparable à ceux des cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

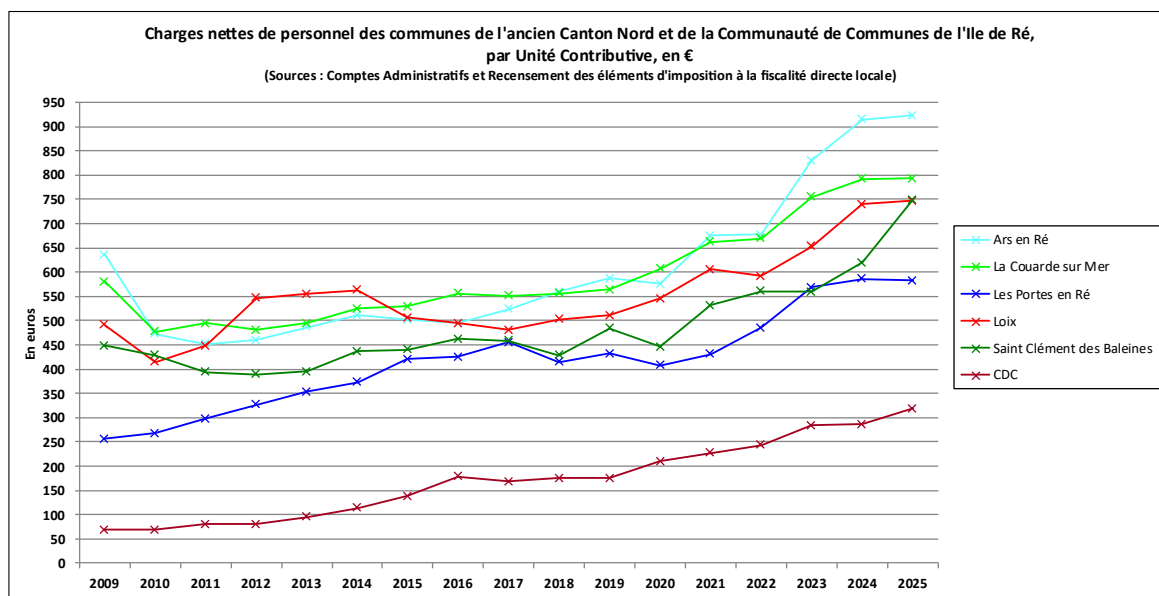


La même observation que précédemment peut être faite en matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement.

VI.4.4 Charges nettes de personnel par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

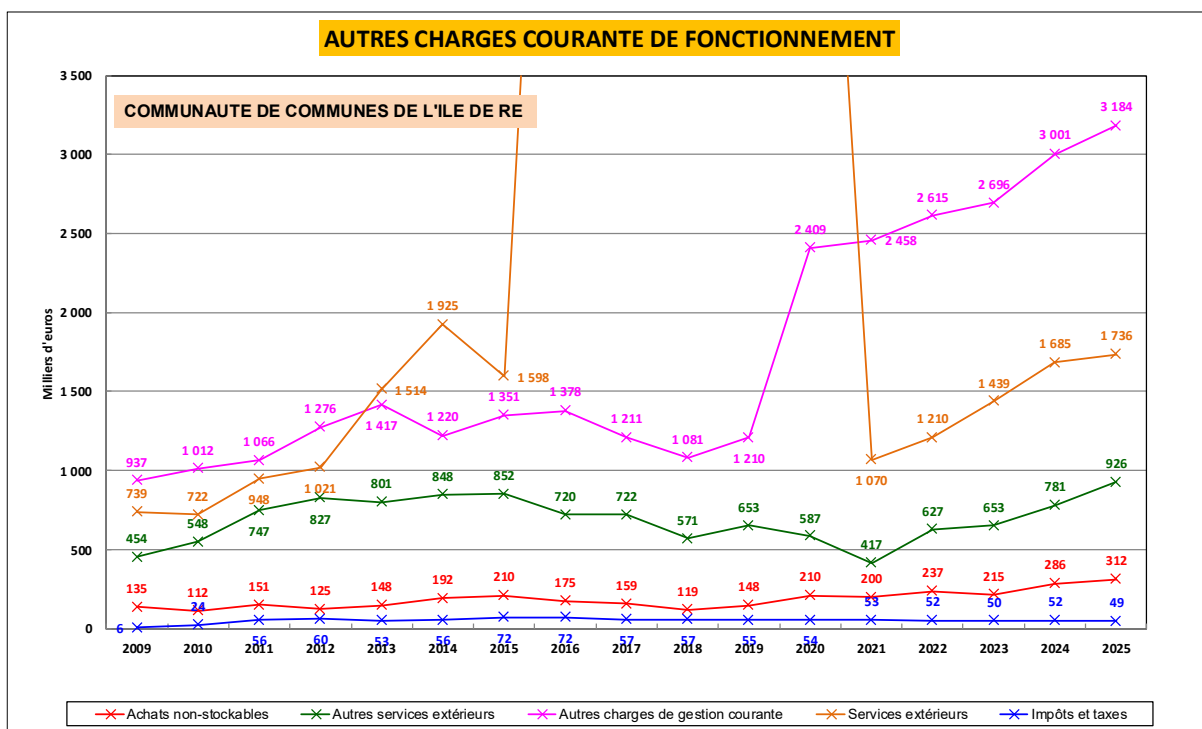
Rapportées aux Unités Contributives, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré s'affichent très en retrait de celles des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

VI.5 Autres charges courantes de fonctionnement

VI.5.1 Représentation graphique



Entre 2016 et 2020 les « Services extérieurs » enregistraient les dépenses liées aux ordures ménagères et n'apparaissent donc pas pour une meilleure lisibilité du graphique.

VI.5.2 Charges à caractère général

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.1. Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité.

Elles augmentent passant de 2 804 000 € à 3 024 200 € soit + 8% (+220 210 €). Cette augmentation est liée pour partie :

- L'entretien des digues confié à la brigade des digues A117, 2 équipes sont maintenant dédiées aux travaux manuels de réparation (+164 000 € entre 2024 et 2025)
- L'action en faveur du logement à l'année 88 000 €
- L'inflation n'a pas un impact conséquent sur les dépenses de la collectivité, en effet elle se situe à 0.9% pour l'année 2025.

VI.5.2.1 Achats non-stockables

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
60611 Eau et assainissement	9	1	7	2	1	2	2	3	4	12	5	10	31	14	4	6	13
60612 Energie - Electricité	22	20	21	17	20	20	24	24	24	28	30	34	33	28	44	57	47
60621 Combustibles	26	21	24	28	18	19	24	19	19	25	29	17	19	31	17	5	48
60622 Carburants	2	2	4	8	11	14	14	12	15	11	18	7	8	13	13	13	14
60623 Alimentation	7	4	9	5	11	10	14	13	12	9	17	8	7	22	32	27	28
60624 Produits de traitement											0	3	2	1	2	1	1
60628 Autres fournitures non-stockées													6	7	6	5	5
60631 Fournitures d'entretien	1	1	2	2	2	2	6	4	3	2	2	4	5	3	3	5	3
60632 Fournitures de petits équipements	3	3	8	3	4	19	6	5	4	2	5	17	68	83	66	137	126
60636 Habillement et vêtements de travail	2	2	3	1	1	0	1	2	6	0	1	5	3	7	4	5	3
6064 Fournitures administratives	24	22	22	22	31	34	48	28	19	10	12	8	8	9	11	13	10
6065 Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	0	0	1	2	1	1	2	2	1	1	0	3	2	3	1	1	1
60668 Autres produits pharmaceutiques																1	1
6068 Autres matières et fournitures	40	35	51	35	48	69	68	64	51	19	30	93	9	16	13	10	14
Total	135	112	151	125	148	192	210	175	159	119	148	210	200	237	215	286	312

VI.5.2.2 Services extérieurs

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
611	Contrats de prestations de services	306	317	372	592	770	1 112	753	7 749	7 769	6 936	7 510	6 251	254	471	571	852	660
6132	Locations immobilières	48	37	48	45	67	70	69	68	68	53	59	52	38	49	57	56	142
6135	Locations mobilières	22	44	65	112	140	208	197	198	179	129	206	334	158	130	189		
61351	Locations mobilières - Matériel roulant																85	106
61358	Locations mobilières - Autres																67	66
614	Charges locatives et de copropriété			10	2	3	5	4	4	2	5	4	0	0	0	0	0	
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Terrains	1	1	1	2		10	12	13	33	17	1	5	49	18	39	15	23
615221	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	1	43	40	27	26	49	35	45	18	17	29	105	25	2	7	10	8
615228	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Autres bâtiments								48	13	31	46	8	14	3	9	15	17
61523	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voies et réseaux	247	151	237	105	363	283	309										
615231	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Voirie								167	238	168	293	115	144	108	55		
615232	Entretien et réparations sur biens immobiliers - Réseaux												49	189	177	179	71	236
61551	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	0	5	4	1	0	3	11	1	10	14	1	3	8	13	6	4	22
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens mobiliers	1	0	1	5	0	0					18		1	14	0	51	19
6156	Maintenance	54	79	55	63	75	92	105	164	235	191	208	278	83	97	94	120	133
616	Primes d'assurances	29	17	21	26	28	47	30										
6161	Primes d'assurances - Multirisques								31	30	31	41	24	17	29	112	128	146
6168	Primes d'assurances - Autres												15	19	7	7	7	0
617	Etudes et recherches		15	74	27	5	6	21	43	59	2		4	10	2	38	119	90
6182	Documentation générale et technique	10	4	4	3	7	12	17	18	19	18	22	38	26	32	32	34	26
6184	Versements à des organismes de formation	18	9	13	9	31	29	36	41	21	25	22	11	34	55	41	30	37
6185	Frais de colloques et séminaires	1	1	1	1		0					3	1	0	0	1	1	2
6188	Autres frais divers			1	1							13	16	0	3	2	20	3
Total		739	722	948	1 021	1 514	1 925	1 598	8 593	8 695	7 636	8 477	7 309	1 070	1 210	1 439	1 685	1 736

Pour mémoire, entre 2016 et 2020, le compte « 611 – Contrats de prestations de services » comptabilisait les dépenses de ce type liées à la gestion des ordures ménagères.

VI.5.2.3 Autres services extérieurs

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2	2	3	3	4	5	5	5	6	6	5	1					
6226	Honoraires	60	24	121	133	221	140	192	48	55	26	53	58	16	54	28		
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux																2	1
62268	Autres honoraires, conseils...																69	74
6227	Frais d'actes et de contentieux	2	2						50	200	122	75	45	17	36	8	19	8
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers					5	5	3	4	4	3	7	51	40	104	93	149	215
6231	Annonces et insertions	25	29	86	100	57	81	108	110	119	102	119	90	87	109	68	79	80
6232	Fêtes et cérémonies	1	0	12	17	4	4	14	3	1	6	9	16	15	11	11	14	26
6233	Foires et expositions	33	5	3	5	3	3	8										
6234	Réceptions	27	14	13	18	22	20	22	23	20	16	20	3	3	13	34	28	23
6236	Catalogues et imprimés		0					0	1	1		0	36	28	31	80	83	49
6237	Publications	50	93	27	110	79	98	102	144	76	56	92	23	26	13	16	26	16
6238	Publicité, publications et relations publiques - Divers	15	13	32	116	109	184	24	23	23	40	43	30	10	41	74	77	152
6241	Transports de biens											1	9		3	5	0	7
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité																26	25
6247	Transports collectifs	57	166	243	153	166	177	173	100	31	25	17	4	3	19	17	2	
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	1				0	0						0	0	0	1	0	0
6251	Voyages, déplacements et missions	7	9	9	11	14	17	14	14	11	9	15	5	4	6	9	7	13
6255	Frais de déménagement	1				5						3	13	2	3	7	3	1
6256	Missions													1				
6261	Frais d'affranchissement	15	13	15	13	22	20	31	40	38	35	34	20	18	18	16	14	15
6262	Frais de télécommunications	28	30	33	41	66	76	116	111	96	83	108	76	60	65	58	49	53
627	Services bancaires et assimilés												1	1	1	1	1	2
6281	Concours divers (cotisations...)	3	10	11	12	13	17	29	39	39	41	36	35	48	37	49	60	51
6282	Frais de gardiennage														1	14	0	0
6283	Frais de nettoyage des locaux											3	43	37	50	51	60	97
62878	Remboursements de frais - A des tiers	39	40		95	11			3					1	2	2	1	
6288	Autres services extérieurs	90	99	139				9	0		1	12	28	1	10	11	10	17
Total		454	548	747	827	801	848	852	720	722	571	653	587	417	627	653	781	926

Les dépenses comptabilisées au compte « 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires – Divers » sont en forte hausse depuis plusieurs années.

VI.5.2.4 Impôts et taxes

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
63512	Taxes foncières	5	24	56	59	53	56	72	72	57	57	55	54	53	52	50	50	48
63513	Autres impôts locaux	1															2	
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits				1													1
Total		6	24	56	60	53	56	72	72	57	57	55	54	53	52	50	52	49

VI.5.3 Autres charges de gestion courante

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
65131	Charges d'intervention pour compte propre – Aides à la personne – Bourses																1	1
65188	Charges d'intervention pour compte propre – Aides à la personne – Autres																	1
65311	Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Indemnités de fonction	78	79	67	79	79	77	79	79	80	80	81	81	79	76	84	87	85
65312	Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Frais de mission et de déplacement	0	0	0	1	1	2	1	2	1						0	0	1
65313	Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Cotisations de retraite	4	4	4	4	4	8	4	5	5	5	5	5	5	5	5	3	4
65314	Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Cotisations de sécurité sociale – part patronale							22	22	23	23	23	24	23	22	24	25	24
65315	Indemnités, frais de mission et de formation des élus - Formation							0					1					
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat											0		0	0		0	0
6541	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances admises en non-valeur					0	0		0	5		7			23	16	8	43
6542	Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes								58	45		35			2	1	2	6
65568	Contributions aux organismes de regroupement - Autres contributions										3	123	136	115	170	126	162	174
65574	Contributions au titre de la politique de l'habitat											9	9	17	9	9	3	3
6558	Autres contributions obligatoires												1 430	1 500	1 500	1 500	1 500	1 600
65733	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Départements												50					
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Autres établissements publics	9	9	9														
65741	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Ménages																	10
65742	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Entreprises																14	21
65748	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Autres personnes de droit privé	847	921	985	1 190	1 329	1 131	1 242	1 138	1 048	967	920	607	638	660	823	1 012	1 039
6581	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			1	3	3	2	2	74	4	3	6	67	81	148	108	184	172
6588	Autres charges diverses de gestion courante	5 018	5 248	5 509	5 482	5 502	5 678	5 798		0	0	2	0	6 466	6 540	6 542	6 850	7 033
Total		5 955	6 260	6 575	6 758	6 919	6 898	7 149	1 378	1 211	1 081	1 210	2 409	8 925	9 155	9 238	9 852	10 216

Les écritures au compte « 6558 - Autres contributions obligatoires » correspondent aux versements à la SPL Destination Ile de Ré.

Les subventions aux associations, qui avaient connues une baisse notable, repartent fortement à la hausse. Était-ce dû à l'échéance électorale municipale du printemps 2026 ?

Les écritures au compte « 6588 - Autres charges diverses de gestion courante » correspondent aux reversements de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au Budget Annexe « Déchets ».

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.4. Autres charges de gestion courante (65) :

Le montant de ce chapitre s'élève à 11 416 188 €, qui se ventile notamment comme suit :

- Les recettes liées à la TEOM qui doivent être inscrites sur le budget principal (soit + 184 900 € pour 2025). Elles sont reversées en totalité sur le budget annexe Déchets pour un montant de 7 032 590 € via l'article 65888.
- Les participations aux organismes de regroupement (destination ile de Ré 1 600 000 €, aéroport de La Rochelle 148 500 €, CDA La Rochelle – PAT 15 290 €...).
- Les subventions attribuées aux entreprises pour 20 900 €.
- Les subventions versées aux ménages pour 10 000 €, PLH - changement de destination
- Les subventions accordées aux associations +27 000 € dont le montant s'élève à 1 039 000€ en 2025 contre 1 012 000 € en 2024.
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes pour 49 130 €.

A noter : Depuis le passage en M57, la subvention d'équilibre versée au budget du cinéma (1 200 000 €) est inscrite sur ce chapitre (avant l'inscription budgétaire était au chapitre 67 – Charges exceptionnelles).

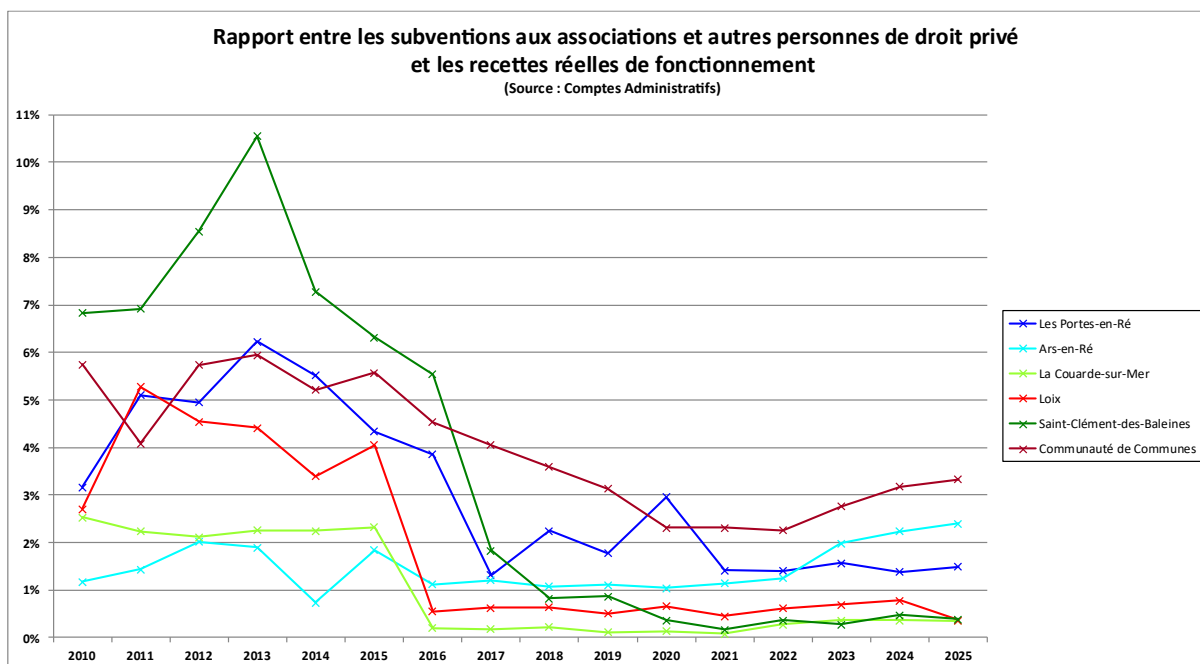
N. B. : comme nous retraitons la subvention d'équilibre du Budget Générale au Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » nous ne la faisons pas apparaître dans ce chapitre de charges.

VI.6 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.6.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2025 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et les recettes réelles de fonctionnement des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération bienvenue, la Communauté de Communes de l'île de Ré se montre dépensière en la matière par rapport aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré.

La forte hausse constatée en 2023 et 2024 était-elle due à l'approche des élections municipales du printemps 2026 ?

VI.6.2 Liste des bénéficiaires des subventions

VI.6.2.1 Budget Principal

La liste des bénéficiaires portée dans les annexes des Comptes Administratifs du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2024	CA 2025
Personnes de droit privé	1 025 842,00	1 069 885,00
Associations	995 739,00	1 027 166,00
2CV Méhari - Ile de Ré		400,00
Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL 17)	1 800,00	2 000,00
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	35 000,00	35 000,00
Amicale des Anciens Cols Bleus		686,00
Amis du Musée Ernest Cognacq	2 000,00	7 500,00
Association Départementale de la Coopération Scolaire – Office Central de la Coopération Scolaire de Charente-Maritime (ADSC OCCE17)	600,00	2 400,00
Association des Producteurs d'Huitres de l'île de Ré (APH Ré)	10 000,00	
Association pour la Recherche, le Développement et l'Enseignement de la Voltige et de l'Acrrobatie à Cheval (ARDEVAC)	4 000,00	6 000,00
Association de Recherche et d'Etude du Patrimoine Maritime et Fluvial (AREPMAREF)	6 000,00	2 000,00
Association Horizon Habitat Jeunes	6 000,00	
Association Rétaise des 4 Saisons	3 000,00	3 000,00
Association des Producteurs de Sel	5 000,00	10 000,00
Banques Alimentaires 17	1 000,00	
Bâteaux Traditionnels d'Entre Loire et Gironde	2 270,00	
Caixa-Ca		400,00
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles de Charente-Maritime (CIDFF 17)	4 000,00	4 000,00
Centre Nautique Couardais du Golsil	4 000,00	2 000,00
Centre Nautique et de Plein Air		2 000,00
Centre Nautique d'Ars en Ré		2 000,00
Centre Nautique Martinais	1 500,00	1 500,00
Club Subaquatique de l'île de Ré		4 000,00
Collège Les Salières		16 400,00
Comité de Jumelage Ré - Phillipsburg	23 000,00	
Comité Départemental Handisport	3 000,00	
Comité National des Œuvres Sociales Sportives et Culturelles de l'Administration Pénitentiaire		3 000,00
Contempo Ré Danse	20 000,00	20 000,00
Croix Rouge Française		10 000,00
Donne un spectacle	4 000,00	4 000,00
Ecole de musique de l'île de Ré	160 000,00	160 000,00
La Fabrique à Son	4 000,00	4 000,00
Les Frères du Port	500,00	
Flotille en Pertuis - Maison du Platin	8 000,00	8 000,00
Football Club Rétais	7 500,00	7 500,00
Harmonie La Flotte	3 500,00	4 000,00
I Cycle	7 000,00	12 000,00
Île de Ré Espérance	3 000,00	4 000,00
Île de Ré Galop	5 000,00	5 000,00

Ile de Ré Photo Club	3 000,00	3 000,00
Ilot-Théâtre Compagnie	10 000,00	10 500,00
Jazz au Phare	20 000,00	25 000,00
Jazz en Ré	9 000,00	9 000,00
L'Embellie - Maison d'accueil pour les famille de détenus	8 000,00	10 000,00
L'encre et la Pierre	23 000,00	23 000,00
La Famille au Cœur	600,00	600,00
La Mer Ecrite	14 000,00	16 000,00
Label Oyat	15 000,00	20 000,00
La Vague Bleue	2 000,00	3 000,00
Le Bocal	15 000,00	15 000,00
Les Chordiales	500,00	900,00
Lions Club Ile de Ré	3 000,00	3 000,00
Loix Tennis Couardais	2 000,00	2 000,00
M'L'Art	5 500,00	
Mission Locale 17	17 389,00	17 680,00
Musicalis	5 000,00	5 000,00
Musique en Ré	60 000,00	65 000,00
Océan Karaté Club		2 000,00
Ophidie Circus Arts du Cirque	8 000,00	4 000,00
Petits Drôles Les	145 000,00	138 000,00
Philharmonie de l'Ile de Ré	5 000,00	5 000,00
Ré Beach Club	31 000,00	33 000,00
Ré Clé Ré	47 000,00	52 000,00
Ré Flying Oysters	9 000,00	12 000,00
Ré Handball Club	12 820,00	
Ré Handi Tennis 17	30 000,00	30 000,00
Ré Majeur	10 000,00	15 000,00
Ré Solidarité	2 500,00	2 500,00
Ré Jour Festival	16 000,00	16 000,00
Resto du Cœur 17		10 000,00
Run in Ré		2 000,00
Secours Catholique	1 000,00	1 500,00
Société nationale d'entraide de la médaille militaire - Section Ile de Ré		700,00
Syrinx en Ré		1 500,00
T24 Xtrem	10 000,00	10 000,00
Tardigrades Les	6 000,00	6 000,00
Théâtre Amazone	17 500,00	12 500,00
Théradanse		1 000,00
Tigre de Monbadon Le		4 000,00
Union Départementale des Associations Familiales 17 (UDAF 17)	4 000,00	6 000,00
Université de Poitiers	4 500,00	
UPSM - Un Bateau pour Ré	2 000,00	7 500,00
Verdinière La	75 000,00	75 000,00
Visiteurs de Prison Association Nationale des (ANVP)	500,00	500,00
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	260,00	
Volets Ouverts	3 000,00	
Wind Club Couardais	8 000,00	8 000,00
Entreprises	13 880,00	20 734,00
Divers - Aide Indication Géographique Protégée	13 880,00	20 734,00
Personnes physiques	16 223,00	21 985,00
Divers - Achat Vélo à Assistance Electrique	16 223,00	11 400,00
Divers - Aide transport scolaire		585,00
Divers - Aide logement		10 000,00
Personnes de droit public	1 665 438,18	2 977 184,78
Etablissements publics (EPIC, EPA, EPIC...)	1 665 438,18	2 977 184,78
Budget Annexe Cinéma Spectacle La Maline		1 200 000,00
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) - Participation forfaitaire	3 239,50	3 239,50
CDA La Rochelle - Projet alimentaire de territoire	2 198,00	15 293,03
CDA La Rochelle - Animation 2023 du GALPA	3 623,68	
Destination Ile de Ré	1 500 000,00	1 600 000,00
Groupeement d'Intérêt Public Littoral - Cotisation	10 000,00	10 000,00
Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle Ile de Ré - Solde contribution 2023	28 456,48	
Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle Ile de Ré - Contribution	117 920,52	148 652,25
TOTAL GENERAL	2 691 280,18	4 047 069,78

Les trois associations « Ecole de musique de l'Ile de Ré », « Les Petits Drôles » et « La Verdinière » sont les plus grosses bénéficiaires de subvention et représentent 36 % du total en 2025.

On notera par ailleurs que dans le Compte Administratif 2025 :

- une somme de 1 039 151 € est portée au débit du compte « 65748 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé - Autres personnes de droit privé », ce qui correspond à la somme des subventions aux « Associations », aux « Divers - Achat Vélo à Assistance Electrique » et aux « Divers - Aide transport scolaire ».
- les 1,6 M€ de contributions apportées à la « SPL Destination Ile de Ré », en charge de la promotion du tourisme, sont comptabilisés au compte « 6558 - Contingents et participations obligatoires - Autres contributions obligatoires »,
- les 3 239,50 € de contributions attribuées au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Charente-Maritime (CAUE 17) sont comptabilisés au compte « 65574 - Contingents et participations obligatoires - Contributions au titre de la politique de l'habitat »,
- les 2à 734 € versés à la Coopérative des Sauniers de l'Ile de Ré et à divers professionnelle dans le cadre de l'obtention de l'Indication Géographique Protégée ont été comptabilisés au compte « 65742 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Entreprises »,
- les 15 293,03 € attribués à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au titre du projet alimentaire de territoire, les 10 000 € de contributions attribuées au Groupeement d'Intérêt Public Littoral et les 148 652,25 € attribuées au Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle Ile de Ré sont comptabilisés au compte « 65568 - Contributions obligatoires - Contributions aux organismes de regroupement – Autres contributions ».

VI.6.2.2 Budget Annexe Ecotaxe

La liste des bénéficiaires portée dans les annexes des Comptes Administratifs du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2024	CA 2025
Personnes de droit privé	87 547,90	71 066,50
Associations	81 022,27	66 677,51
Association de Pêche et Nautisme Rivedousais (APNR) - Doctorant étude palourdes		
Association de Défense des Écluses à Poissons de l'Île de Ré (ADEPIR) - Travaux	15 000,00	
Association Ecole Buissonnière		1 000,00
Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA) - Récifs artificiels	4 000,00	1 500,00
Flotille en Pertuis - Maison du Platin		500,00
Ilôt-Théâtre Compagnie		500,00
Label Oyat		500,00
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - Fonctionnement	51 822,27	57 677,51
Club subaquatique de l'Île de Ré - Inventaire nudibranches	5 200,00	
Ré-Avenir - Fonctionnement	5 000,00	4 500,00
Ré Nature Environnement - Exposition science et nature		500,00
Personnes physiques	6 525,63	4 388,99
Divers - Aide récupérateur eau de pluie	6 525,63	4 388,99
Personnes de droit public	951 646,04	2 130 058,80
Départements	83 272,51	1 248 917,74
Département de la Charente-Maritime - Participation traversée Botchey	83 272,51	
Département de la Charente-Maritime - Participation transport		1 248 917,74
Communes	0,00	178 764,00
Mairie d'Ars-en-Ré - Piste La Prée		90 000,00
Mairie de La Flotte - Soutien algues vertes		88 764,00
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)	868 373,53	702 377,06
Association des Etangs et Marais de l'Île de Ré (AEMA) - Marais salants	267 180,53	323 739,06
Office National des Forêts (ONF) - Dunes et forêts	601 193,00	378 638,00
Autres	0,00	0,00
Conservatoire du Littoral - Ecomusée		
TOTAL GENERAL	1 039 193,94	2 201 125,30

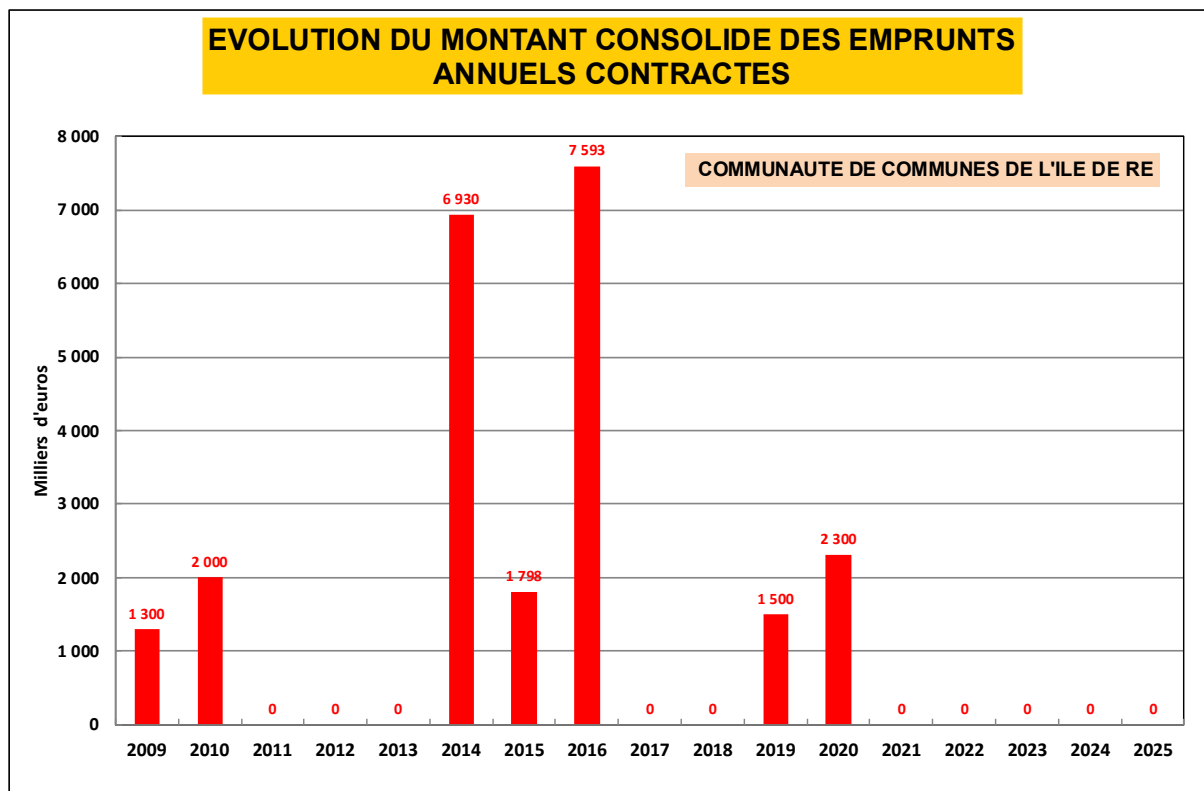
VI.6.2.3 Budget Annexe Ordures Ménagères

Il n'y a aucune subvention comptabilisée dans le Compte Administratif 2025.

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2009 à 2025, par la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour son Budget Général et ses Budgets Annexes sont les suivants :



On notera, sur la période de 2014 à 2016, les montants très importants des emprunts contractés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Ces emprunts ont, de plus, été contracté :

- pour des durées inhabituellement longues (40, 45 et 55 ans) faisant courir sur au moins deux générations la charge des remboursements,

- avec des taux faibles à la signature, mais variables dans le temps, laissant planer une incertitude sur les charges d'intérêts futures.

Selon les informations de l'annexe « IV B1.2 – Etats annexés patrimoniaux – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, le taux d'intérêt :

- des deux emprunts de 2014, de 1,60 % à la signature, était de 3,38 % au 31 décembre 2025 (*versus* 3,59 % au 31 décembre 2024, 2,75 % au 31 décembre 2023 et 1,34 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2015, de 1,75 % à la signature, était de 3,57 % au 31 décembre 2025 (*versus* 3,99 % au 31 décembre 2024, 3,316 % au 31 décembre 2023 et 1,982 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2016, de 1,75 % à la signature, était de 3,49 % au 31 décembre 2025 (*versus* 3,99 % au 31 décembre 2024, 3,648 % au 31 décembre 2023 et 1,909 % au 31 décembre 2022),
- de l'emprunt de 2016, de 1,35 % à la signature, était de 3,16 % au 31 décembre 2025 (*versus* 3,59 % au 31 décembre 2024, 2,921 % au 31 décembre 2023 et 1,097 % au 31 décembre 2022).

A notre connaissance :

- ces durées seraient justifiées par le fait qu'il s'agissait de financer les opérations de constructions de logements sociaux sur les communes d'Ars-en-Ré, Loix et Saint-Martin-de-Ré,
- les taux variables étant quasiment incontournables pour ce type de durées,
- ces montants seraient la conséquence du montant total de ces opérations, dépassant d'ailleurs largement les budgets initiaux, qu'il était impossible de financer par les ressources propres de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et notamment ses excédents d'exploitation.

En fonction des informations portées dans les Comptes Administratifs nous avons estimé la surcharge financière liée à ces variations de taux à 434 k€.

De son côté, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.5. Les charges financières (66) :

Ce poste de dépenses passe de 677 467 € (ICNE inclus) à 525 231 €, cette baisse de 152 235 € s'explique par le vieillissement de la dette (moins de remboursement d'intérêt, plus de remboursement de capital). Les taux d'intérêts de la dette à taux variables sont restés stables entre 2024 et 2025.

En 2019 et 2020 les emprunts mentionnés concernent la reconstruction de la salle de spectacle « La Maline » sur la commune de La Couarde-sur-Mer.

VII.2 Crédit de trésorerie

En 2024 :

- il n'y a pas eu de tirage sur une ligne de trésorerie sur le Budget Principal, le Budget Annexe « Ordures Ménagères » et le Budget Annexe « Ecotaxe »,
- et l'avance de trésorerie de 2 M€ du Budget Principal au Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline », qui n'était mentionnée à l'annexe « IV B1.1 – Etats annexés patrimoniaux – Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie » - Compte « 51921 - Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement » du Compte Administratif soumis au vote en Conseil Communautaire, a été remboursée.

VII.3 Emprunts garantis par la Communauté de Communes de l'Île de Ré

L'annexe « IV B1.1 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Emprunts garantis par la Commune ou l'établissement », ou l'annexe « IV B7.3 – Etats annexés patrimoniaux – Engagements hors bilan – Etat des emprunts garantis » dans la nomenclature M57, des Comptes Administratifs de la Communauté de Communes de l'Île de Ré précise les emprunts garantis par cette collectivité locale.

Au 31 décembre 2020, la Communauté de Communes de l'Île de Ré était garante d'un montant total de 12,141 M€ pour des opérations de logements à caractère social, au bénéfice de :

- « Atlantic Aménagement – Groupe Action Logement », né du regroupement de sociétés d'HLM de la région (www.atlantic-amenagement.com) à hauteur de 3,280 M€,
- « Immobilière 3F – Groupe Action Logement », numéro 1 du logement social en France (www.groupe3f.fr) à hauteur de 4,841 M€,
- « Noalis – Groupe Action Logement », entreprise sociale pour l'habitat (www.noalis.fr) à hauteur de 4,020 M€.

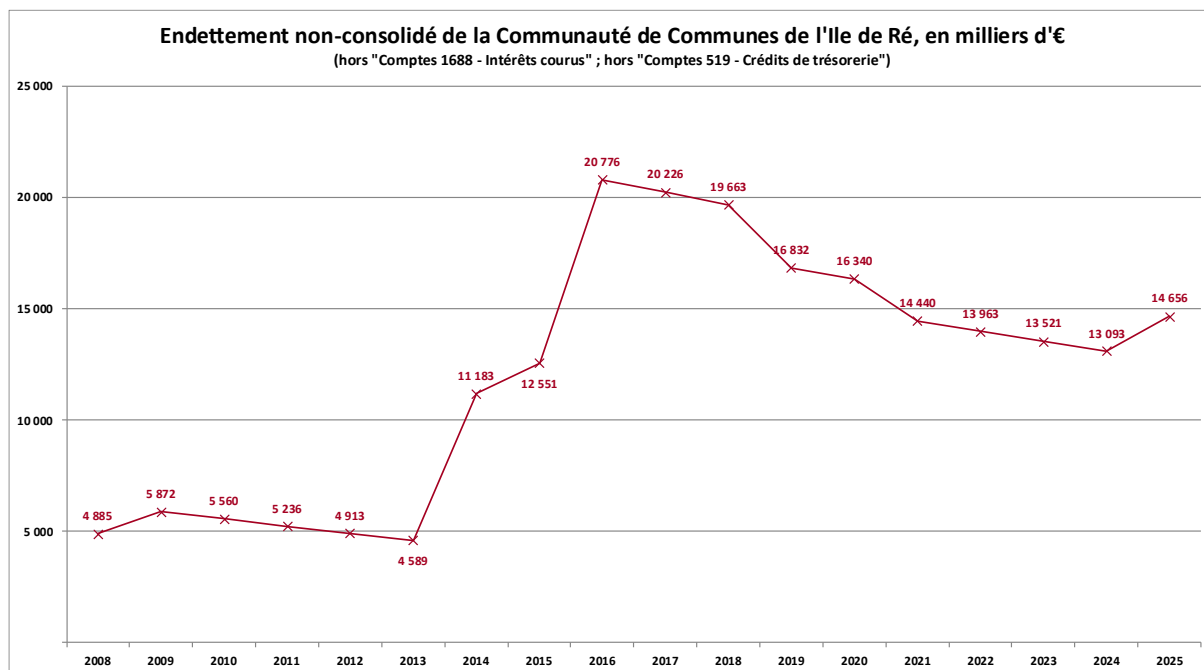
Dans les Comptes Administratifs de 2021 à 2025 cette annexe est vierge ne permettant pas d'actualiser ces montants.

L'annexe « IV B10 - Etats annexés patrimoniaux – Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier » des Comptes Administratifs 2025 mentionne cependant ces trois organismes au titre de « Garantie ou cautionnement d'un emprunt » pour du logement social avec dans la colonne « Montant de l'engagement » les cumuls de sommes suivants :

- Immobilière Atlantic Aménagement : 6,103 M€,
- Noalis : 3,722 M€,
- SA Immobilière 3F : 0,650 M€,
- soit un total de 10,474 M€.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé



Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

Au 31 décembre 2025 l'endettement était :

- principalement porté par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré (77,3 %),
- le Budget Annexe :
 - o Cinéma Spectacle « La Maline » en portant 18,5 %,
 - o Ordures Ménagères en 3,9 %,
 - o Ecotaxe en portant 0,3 %.

Comme nous le rappelons systématiquement, quelle que soit la situation, il reste impératif que l'équipe communautaire garde une vision globale de son endettement.

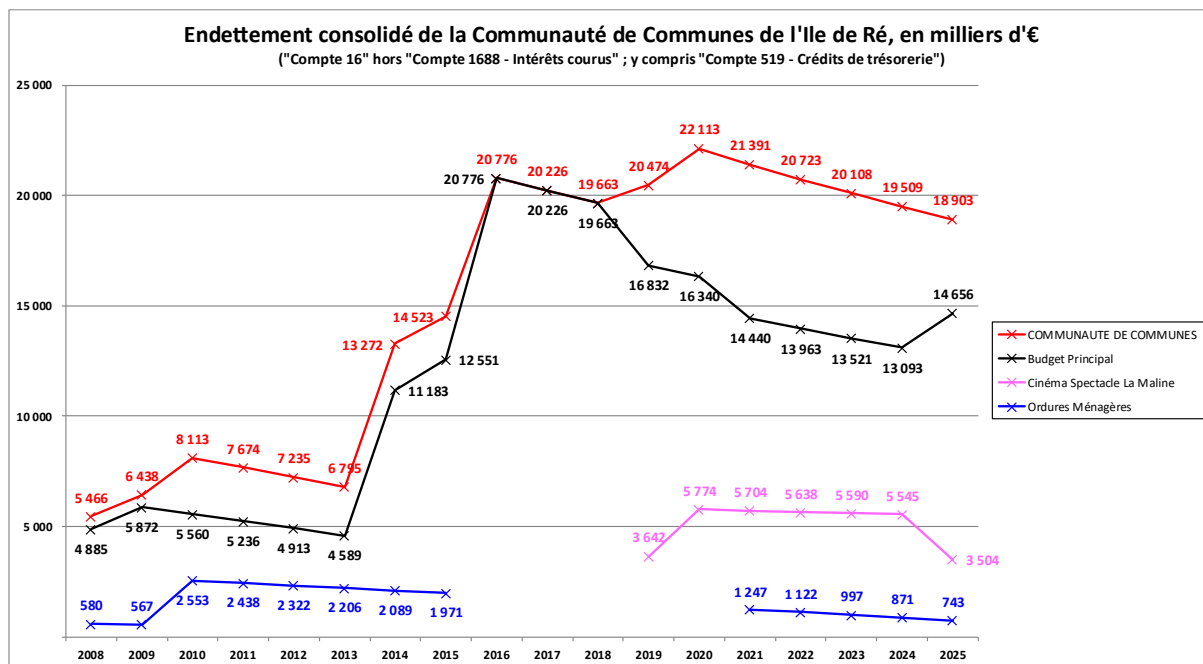
VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

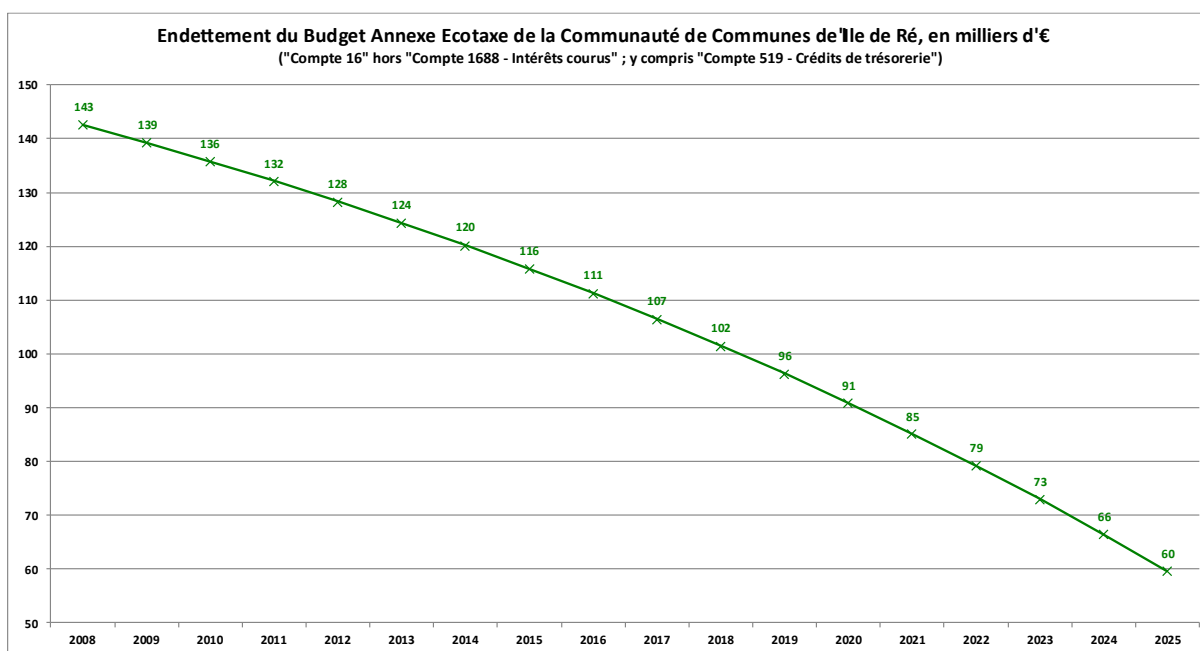
La Communauté de Communes de l'Île de Ré est la seule collectivité locale de l'Île de Ré dont le Budget Annexe « Ecotaxe » porte un endettement.

Les deux graphiques ci-dessous, réalisés à partir des Comptes de Gestion, présentent :

- d'une part l'endettement consolidé de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, hors Budget Annexe « Ecotaxe », c'est-à-dire le cumul de l'endettement du Budget Principal, du Budget Annexe « Ordures Ménagères » jusqu'en 2015 et à partir de 2021 et du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » à partir de 2019 : l'endettement est majoritairement porté par le Budget Principal même si les endettements portés par les Budgets Annexes restent significatifs.

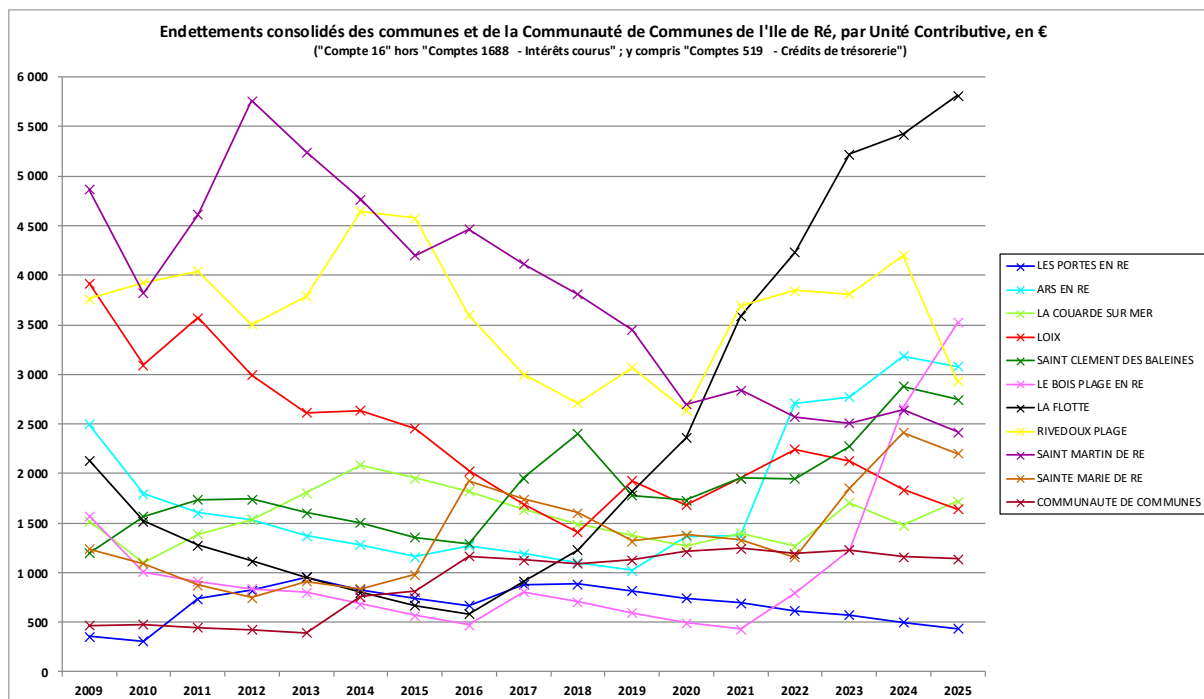


- et d'autre part l'endettement du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré seul : cet endettement correspond à un emprunt unique de 145 k€, souscrit en 2007 pour une durée de 25 ans, pour l'opération dite « Le Préau ».



Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.

Rapportés aux Unités Contributives, les endettement consolidés (hors Ecotaxe) des dix communes de l'Île de Ré et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :

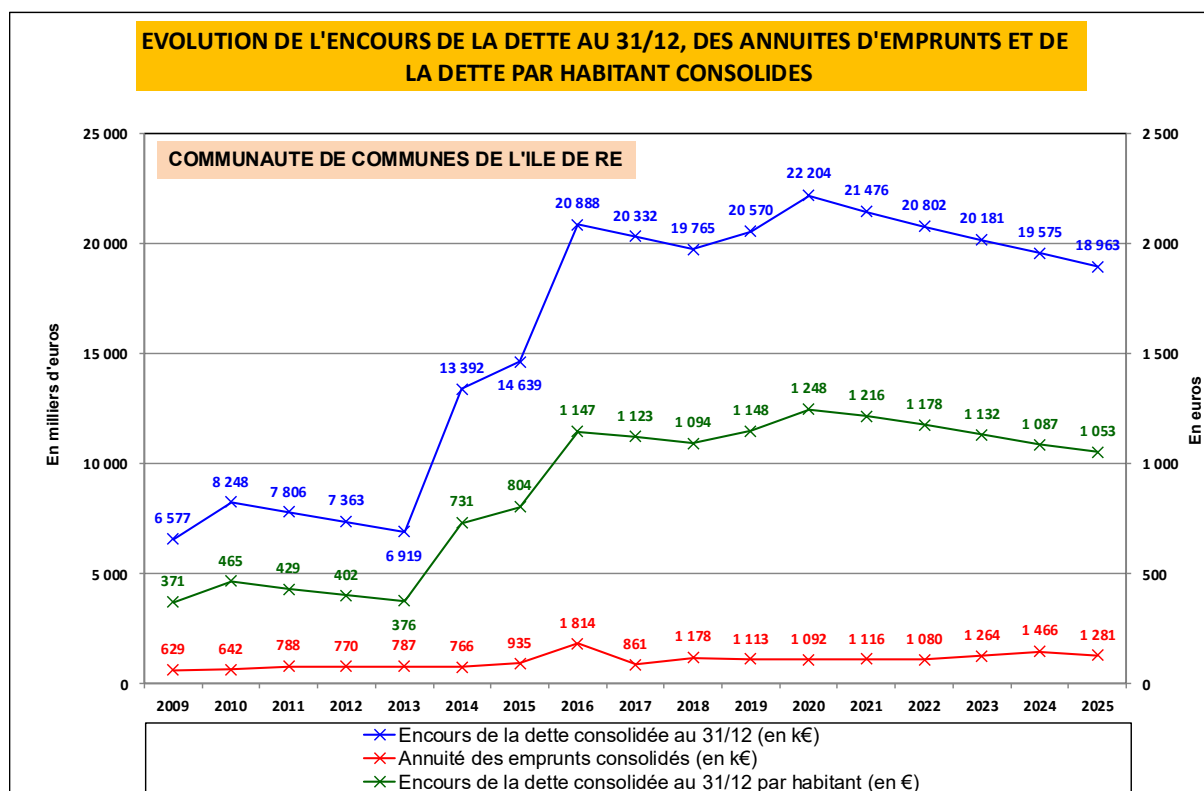


Par comparaison avec les communes de l'Île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Contributive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est plutôt faible, même s'il a connu une augmentation très significative entre 2014 et 2016. Mais on rappellera à cette occasion que cet endettement proratisé (par Unité Contributives) de la Communauté de Communes se rajoute à ce même endettement calculé pour chacune des communes de l'Île de Ré (ainsi que celui du Département, de la Région, de l'Etat...).

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir de l'annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours de la dette consolidée,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Pour l'encours de la dette consolidée, le décalage avec le graphique du chapitre précédent tient à la prise en compte de l'endettement du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Pour les annuités d'emprunts consolidés, comme évoqué précédemment, la forte progression observée en 2016 est due au remboursement de 800 k€ de capital sur un emprunt.

Pour une information plus complète sur les notions d'endettement le lecteur pourra se reporter à notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des dix communes de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré » disponible sur le site Internet de l'association : <https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20251231.pdf>.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1.5. Les charges financières (66) :

Ce poste de dépenses passe de 677 467 € (ICNE inclus) à 525 231 €, cette baisse de 152 235 € s'explique par le vieillissement de la dette (moins de remboursement d'intérêt, plus de remboursement de capital). Les taux d'intérêts de la dette à taux variables sont restés stables entre 2024 et 2025.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?flowId=accueilcclloc-flow> ou Comptes de Gestion disponibles auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques).

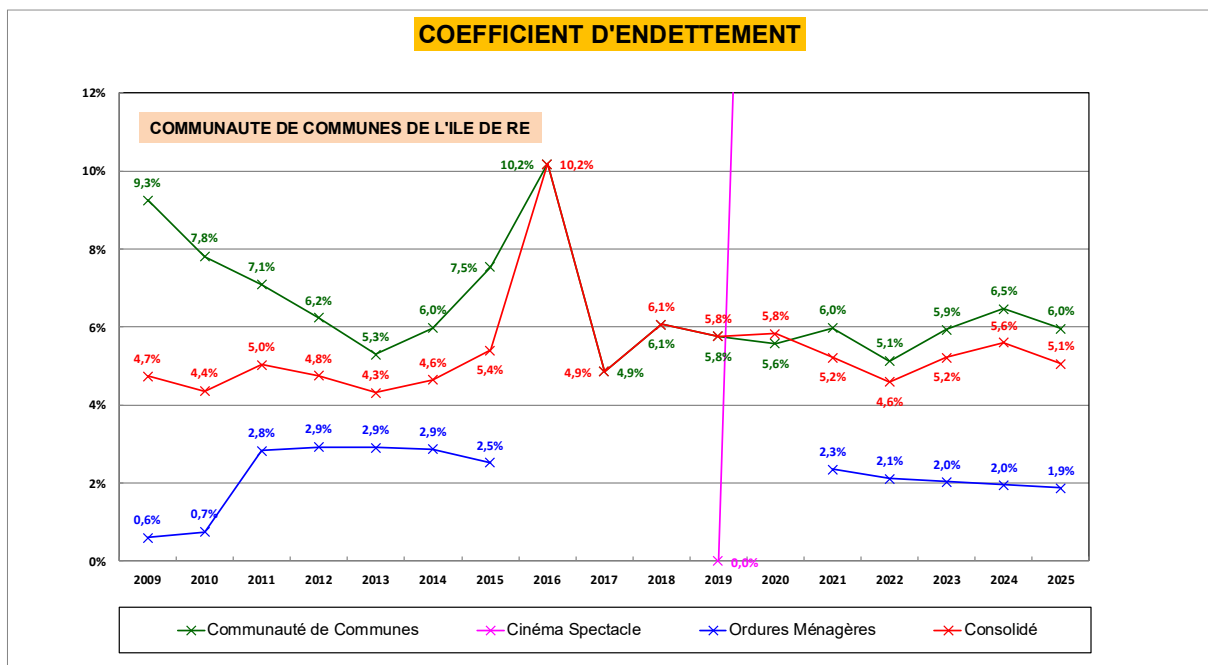
Ces deux types de contrôles sont concordants et n'amènent pas de commentaire particulier.

VIII.3 Coefficient d'endettement

Le coefficient d'endettement correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

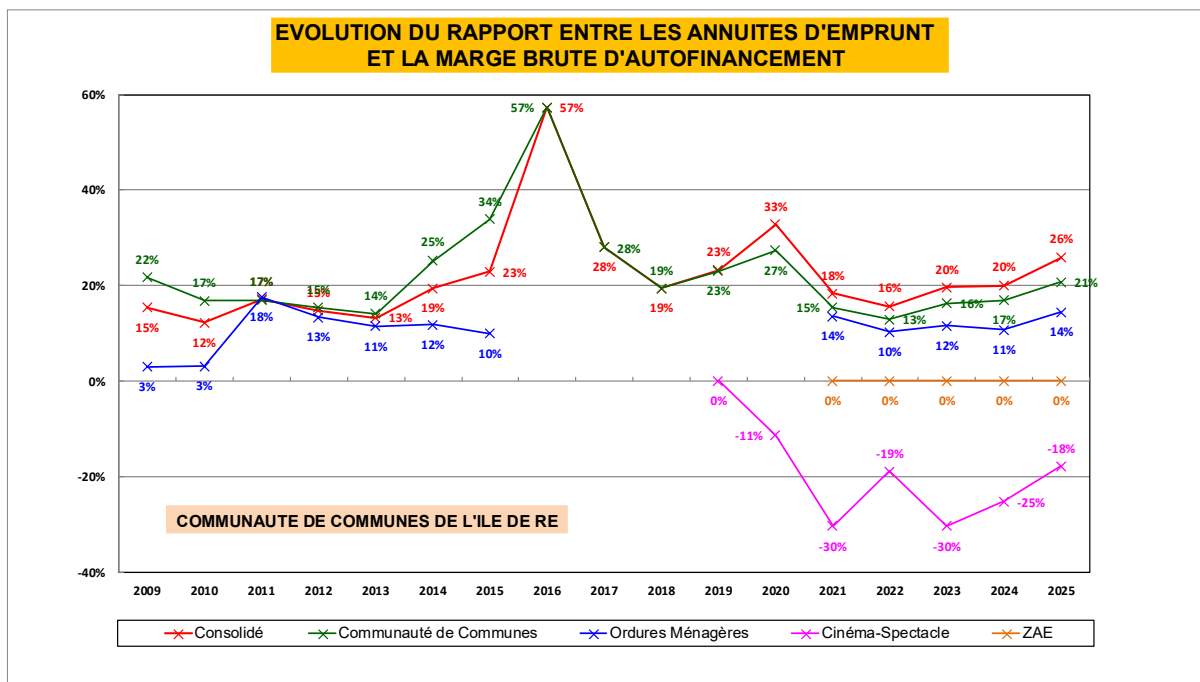
Il montre quelle est la part des recettes réelles de fonctionnement utilisée chaque année au remboursement de la dette.

Pour des raisons de visibilité les valeurs du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de 2020 (47,2 %), de 2021 (116,8 %), de 2022 (46,3 %) et de 2023 (33,8 %) sont coupées sur le graphique ci-dessous.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement ; cet indicateur consolidé :
 - o était voisin de 15 % jusqu'en 2013,
 - o puis il s'est dégradé entre 2014 et 2016, culminant à 57 %,
 - o avant de s'améliorer très nettement en 2017 et 2018, revenant à 19 % soit à un taux voisin de la période 2009 - 2013,
 - o les années 2019 et 2020 marquent une dégradation de cet indicateur,
 - o *a contrario* les années 2021 et 2022 marquent une amélioration contrariée cependant depuis 2023.



Conformément à l'illustration présentée au chapitre « II – Généralités », les ressources consacrées au paiement des annuités d'emprunt sont autant de ressources dont ne dispose pas la Communauté de Communes de l'Île de Ré pour financer de nouveaux investissements... sauf, bien entendu, à augmenter lesdites ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens intercommunaux... ou économies drastiques sur ses coûts de fonctionnement.

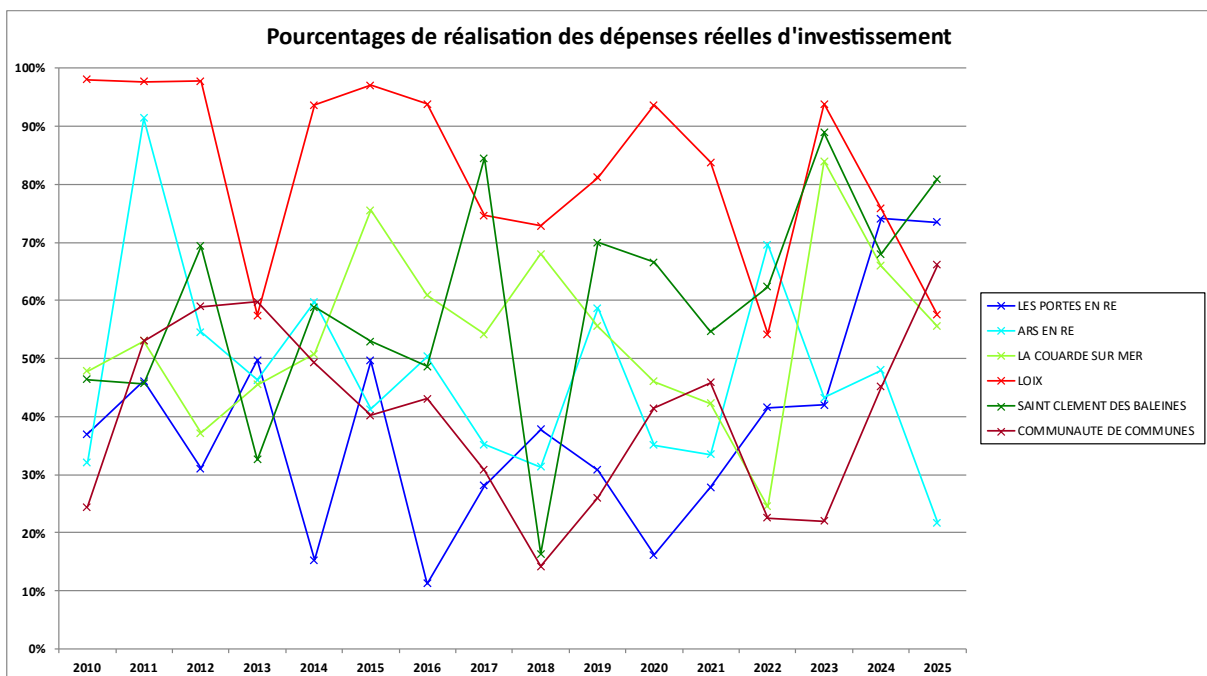
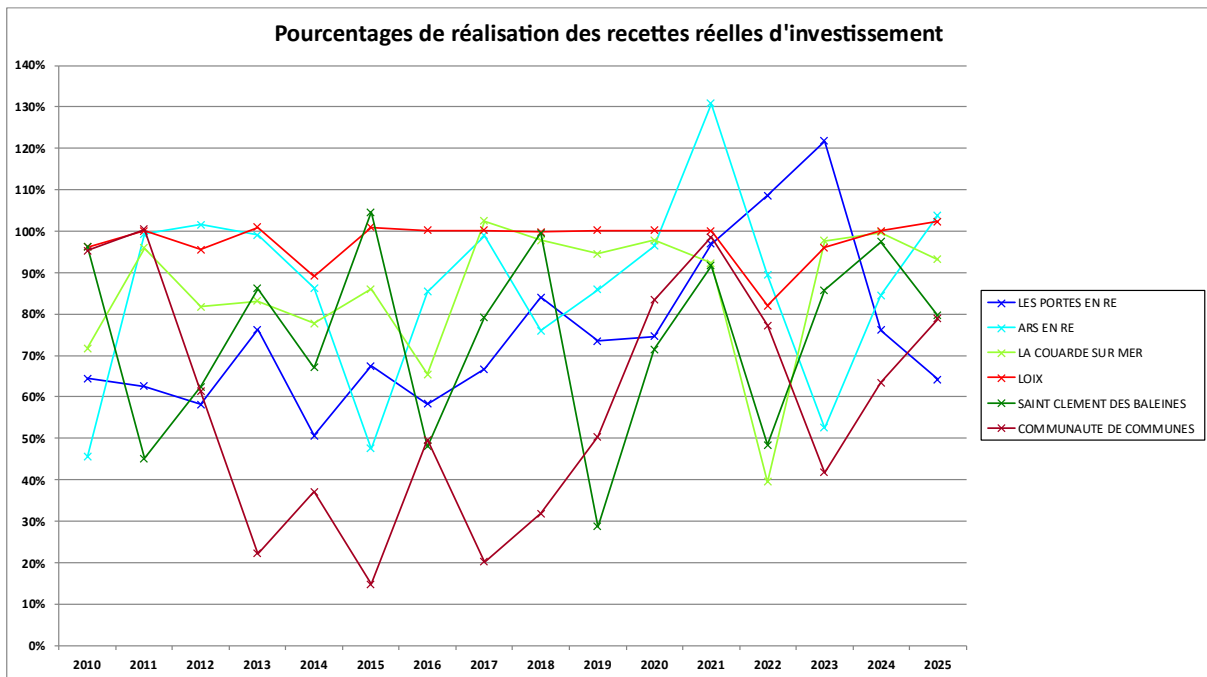
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) ; au 31 décembre 2025, ce ratio est de :
 - o 4,91 années pour le Budget Principal,
 - o 0,73 année pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
 - o 14,03 années pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »,
 - o soit des valeurs significativement éloignées du seuil d'alerte fixé à 12 années, sauf pour le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline ».

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement étaient, de 2012 à 2019, systématiquement surévaluées de 40 à 90 % ; l'année 2020 marque une amélioration très significative de cet indicateur, confirmée en 2021, mais infirmée en 2022 et en 2023 ; 2024 et 2025 semblent marquer un retour vers les meilleurs niveaux,
- et les dépenses réelles d'investissement sont systématiquement surévaluées de 40 à 85 % (pour mémoire, en 2018, les contraintes de circulation sur le pont de l'Ile de Ré ont entraîné l'arrêt de certains chantiers dégradant encore plus ce taux de réalisation) ; là encore 2024 et 2025 semblent marquer un retour vers les meilleurs niveaux.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement, et la publicité qui en est faite, sont particulièrement erronées.

Il faut cependant espérer que cela n'altère pas la capacité des personnes en charge de ces opérations d'investissement à les gérer au plus près et au mieux des intérêts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe communautaire : elle pourra peut-être s'inspirer avantagement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2025

IX.2.1.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Pour l'année 2025, les opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2025											
		Dépenses						Recettes					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	Pistes cyclables	199 000,00	110 734,74	56%	88 265,26	35 000,00	53 265,26						
1005	Piscine intercommunale	95 000,00		0%	95 000,00	95 000,00	0,00						
1006	Système d'Information Géographique	235 000,00	159 417,00	68%	75 583,00		75 583,00						
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	263 000,00	8 131,05	3%	254 868,95	52 600,00	202 268,95						
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	47 800,00	36 344,00	76%	11 456,00		11 456,00						
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	13 400,00	13 337,46	100%	62,54		62,54						
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	9 000,00	7 271,35	81%	1 728,65	1 000,00	728,65						
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	2 600 000,00	1 848 102,18	71%	751 897,82		751 897,82		312,00	-	-312,00		-312,00
1031	Digues	965 000,00	486 069,69	50%	478 930,31		478 930,31						
1045	Équipement intercommunal Le Bois Plage	50 000,00		0%	50 000,00	50 000,00	0,00						
1046	Terrain de sports de sable	12 000,00		0%	12 000,00	12 000,00	0,00						
1047	Habitat - PLH	559 900,00	134 091,30	24%	425 808,70		425 808,70						
1131	PAPI 1	450 000,00	396 570,06	88%	53 429,94		53 429,94						
1132	PAPI 2	266 000,00	22 609,82	8%	243 390,18		243 390,18						
TOTAL		5 765 100,00	3 222 678,65	56%	2 542 421,35	245 600,00	2 296 821,35	0,00	312,00	#DIV/0!	-312,00	0,00	-312,00

En 2025, sur les 5,765 M€ budgétisés (y compris les Restes à Réaliser de 2024), 3,223 M€ ont été réalisés, soit un rapport de 56 %.

Les deux principales opérations d'équipement :

- « n°1031 – Digues »,
- et « n°1025 – Quai de la Criée »,

représentent 72 % des dépenses d'investissement réalisées en 2025.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) sur 2025 sont faibles et représentent, au total, 4 % des dépenses budgétisées et 8 % des dépenses réalisées.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

- pour les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2025 - BUDGET PRINCIPAL						8 455 440 €	
1	ACQUISITIONS FONCIERES					3 713 950	43,92%
	Ans - Les noues - EPF	1 076 977 €	La Couarde - Le petit Noue	PAPI La Couarde	32 568 €		
	Saint Clément - Etudes - Les Ouches		Rivedoux - Château	2 604 405 €	Sainte Marie - Les hiondelles		
2	LOGEMENT - HABITAT					162 316	1,92%
	Subv. Equipet aux communes	120 000 €	Assistance MO - Les noues, le petit nou	28 224 €	PLH	14 091 €	
3	DIGUES - PROTECTION DES POPULATIONS					905 250	10,71%
	PAPI 1	3% 570 €	GEMAPI	Sauvegarde des personnes			
	PAPI - La Couarde - Fosse de Loix - 7.6	307 877 €	Dossiers autorisation SE (EDD, ...)	87 566 €	Plan intercommunal de sauvegarde		
	PAPI - Rivedoux - Corniche - 7.11	88 693 €	Digues	Participat° Caserne Ans en Ré- 1er vers.			
	PAPI 2	22 609,82 €	Défense côte - Digues	292 606 €			
	Fier d'Ans études 7.1 - Les Portes	7 692,23 €	Travaux d'urgence	22 205 €			
	Fier d'Ans Etudes 7.2	7 462 €	Participation batardeaux, protection	83 692 €			
	Tanuck études/travaux 7.5	7 435 €	Divers				
4	ENFANCE - JEUNESSE					108 965	1,29%
	Ans en Ré - Les Salicomes	14 558 €	Rivedoux - les Bigorneaux	38 522 €	La Couarde - Les Hippocampes	25 664 €	
	Crèche les pitits diolles - Couverture Préau		Divers Petite enfance	2 453 €	Divers équipements - Ados	12 677 €	
	Centre ados - Le Bois	14 521 €	Centre ados - La flotte		Centre ados - Ans	570 €	
5	PISTES CYCLABLES - TOURISME					110 735	1,31%
	Déserte camping - La couarde	4 836 €	Stations réparation vélos	20 801 €	Réfection pistes	85 097 €	
	Piste Rivedoux - Ste Marie		Application déplacement multimodale		Panneaux pédagogique		
6	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS					243 627	2,88%
	Les Portes - Salle omnisports		La Couarde - Padel	23 370 €	Le Bois - Padel, fitness	52 197 €	
	Saint-Martin - Mini terrain foot		Sainte Marie - Extension gymnase	56 794 €	La Flotte - Skate park, sporting club	53 720 €	
	Rivedoux - Clériste, Salle polyvalente	57 547 €					
7	VIE ASSOCIATIVE ET SPORTS					110 903	1,31%
	Aquaré - Piscine	50 672 €	Ariéna - Sports de sable	15 230 €	Parc minibus	45 000 €	
8	EQUIPEMENTS DIVERS					343 882	4,07%
	SIG	159 417 €	Régie bâtiment - Equipements divers	15 524 €	Patrimoine		
	Divers - Mobilier, info., logiciels, équipements conseil	168 941 €					
9	BATIMENTS CDC					837 343	9,90%
	Allé St Michel - Etudes	10 353 €	Abords de la Maline		Equipement Bois Plage		
	Gendarmerie	73 635 €	Batiment Services techniques - Bois Pla	753 355 €			
10	PLANIFICATION					47 040	0,56%
	Révision PLUI	45 240 €	RLPI	1 800 €	Divers - Changement logiciel+matériel		
11	ECONOMIE					1 671 430	22,13%
	Etudes sur l'eau, REUE	23 328 €	Office de tourisme		DAE		
	Qual de la criée - Ans	1 846 102 €					

- pour les recettes d'investissement :

2. LES RECETTES

2.1. Dotations, fonds divers et réserves (10) :

- FCTVA 2025 : 484 000 €
- Excédent de fonctionnement (affectation du résultat) : 3 000 000 €

2.2. Subvention d'investissement

Il s'agit de participation pour un montant de 625 500 € finançant les projets suivants :

- Le terrain de sport de sable 500 000 € versés par le Département de la Charente-Maritime
- Le SIG, suivi aérien des ouvrages, orthophoto-nocturne, suivi aérien intelligence artificielle 23 200 € (fonds verts)
- DGD urbanisme 57 300 €, pour la révision du PLUI
- 22 200 € concernent le financement des études pré-opérationnelles Habitat, versement par l'ANAH
- Les équipements des crèches sont financés pour un montant de 19 000 € par la CAF, vélos cargos, matériel de nettoyage

Pour mémoire, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précisait les éléments suivants :

PPI BUDGET PRINCIPAL				
ACQUISITIONS FONCIERES		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Ars - Les noues - Acquisition - EPF	1 200 000 €		1 200 000 €
	La Couarde - Le petit Noue - Acquisition	45 000 €		45 000 €
	St Clément - Les Ouches	7 300 €	650 000 €	657 300 €
	Rivedoux - Château - Acquisition terrains + participation VRD	2 785 000 €		2 785 000 €
	Sainte Marie - Les hirondelles (+parcelles privées)	290 000 €		290 000 €
	PAPil - Acquisition Dont La Couarde - Chemin des prises	165 000 €		165 000 €
	ACQUISITIONS FONCIERES Sous total	4 492 300 €	650 000 €	5 142 300 €
HABITAT - PLH	ACTION 9 - PLH - AIDE A LA PIERRE	2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Logements Ars - Aides à la pierre		700 000 €	700 000 €
	Logements Saint Martin de Ré - Subvention d'équilibre	360 000 €	0 €	360 000 €
	Logements La Couarde - Aides à la pierre		500 000 €	500 000 €
	Logements St Clément - Aide à la pierre + Etude	15 000 €		15 000 €
	Autres financement bailleurs - aide à la pierre		855 000 €	855 000 €
	Programme Local de l'Habitat (PLH) - Elaboration	10 000 €		10 000 €
	Action PLH 5 : Fonds de concours Logements à l'année	335 000 €	670 000 €	1 005 000 €
	Action PLH 12 : Pacte Territorial France Rénov (aides aux particuliers)	147 500 €	295 000 €	442 500 €
	Action PLH 17 : Créer une offre d'hébergements publics prioritaires		200 000 €	200 000 €
	Divers	27 400 €		27 400 €
	HABITAT Sous total	894 900 €	3 220 000 €	4 114 900 €
BATIMENTS		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Quai de la Criée à Ars en Ré	2 600 000 €		2 600 000 €
	Projet Bois-Plage - lieu de vie social et culturel - Subv 10%	201 000 €	200 000 €	401 000 €
	Gendarmerie à St Martin	210 000 €	100 000 €	310 000 €
	Piscine à St Martin	132 000 €	30 000 €	162 000 €
	Parvis La Maline + Abords	46 000 €		46 000 €
	Aréna - Couverture des terrains sport de sable	16 000 €		16 000 €
	Allé St Michel à St Martin	248 000 €	200 000 €	448 000 €
	Batiment Régie - ZA Bois Plage - Acquisition et Moe + travaux	860 000 €		860 000 €
BATIMENTS Sous total	4 313 000 €	530 000 €	4 843 000 €	
ECONOMIE		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Acquisitions immobilières ou foncières - compétence éco (l'achat/an)		760 000 €	760 000 €
	Etudes Eau (convention recherches et développement BRGM) - Volet 1	41 000 €		41 000 €
	Opérationnel - Rechargement nappe - Volet 2 - Subv. 50%	200 000 €	100 000 €	300 000 €
	Travaux REUT (mise aux normes des eaux usés ARS) REUT	175 000 €	100 000 €	275 000 €
	Office de tourisme	20 200 €		20 200 €
	ZAÉ Ste Marie + Hôtel d'activités - AMO - Maîtrise d'oeuvre	15 000 €	50 000 €	65 000 €
ECONOMIE Sous total	451 200 €	1 010 000 €	1 461 200 €	
CRECHES		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Crèche La Couarde - Les Hippocampes	63 700 €	5 000 €	68 700 €
	Crèche Ars - Les Salicornes	30 500 €	5 000 €	35 500 €
	Crèche Sainte Marie - Les petits drôles	45 000 €	5 000 €	50 000 €
	Crèche Rivedoux - Les Bigorneaux	61 900 €	5 000 €	66 900 €
	MAM + LAEP	2 600 €		2 600 €
CRECHES Sous total	203 700 €	20 000 €	223 700 €	
JEUNESSE		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Mobilier pour les structures jeunesse	16 500 €	5 000 €	21 500 €
	Petits équipements	17 100 €	5 000 €	22 100 €
	Centre ados - Ars	15 000 €	80 000 €	95 000 €
	Centre ados - Le Bois - Réhabilitation	103 000 €	213 000 €	316 000 €
	Centre ados - La Flotte - Création bureau	5 000 €		5 000 €
JEUNESSE Sous total	156 600 €	303 000 €	459 600 €	
EQUIPEMENTS SPORTIFS		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Le Bois Plage	25 000 €		25 000 €
	La Couarde sur Mer	25 000 €		25 000 €
	La Flotte	39 495 €		39 495 €
	Les Portes en Ré	105 000 €		105 000 €
	Sainte Marie de Ré	6 081 €		6 081 €
	Saint Martin de Ré	3 095 €		3 095 €
	Moyenne des dernières années	16 330 €	150 000 €	166 330 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS Sous total	220 000 €	150 000 €	370 000 €	

P A T R I M O I N E		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Signalisation Pays d'art et d'histoire	18 500 €		18 500 €
	Projet CIAP (Scénographie)		10 000 €	10 000 €
	PATRIMOINE Sous total	18 500 €	10 000 €	28 500 €
P I S T E S	Dépenses budget principal - liées au tourisme	2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Création stations réparation vélos + Panneaux+Application	75 000 €	20 000 €	95 000 €
	Réfection de pistes cyclables touristiques	160 000 €	40 000 €	200 000 €
	Piste de Loix vers le Grouin		50 000 €	50 000 €
	Rivedoux : itinéraire touristique vers le Défens		50 000 €	50 000 €
	Sécurisation itinéraire touristique Ars		180 000 €	180 000 €
	Piste des Portes		260 000 €	260 000 €
	Desserte campings à La Couarde	109 000 €	250 000 €	359 000 €
	PISTES CYCLABLES Sous total	344 000 €	850 000 €	1 194 000 €
P L A N I F I C A T I O N		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Révision/Modification PLUI	172 000 €	70 000 €	242 000 €
	Elaboration RPLPI	16 100 €		16 100 €
	PLANIFICATION Sous total	188 100 €	70 000 €	258 100 €
P A P I 1		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	PAPI 1			
	PAPI - La Couarde - Fosse de Loix -7.6	360 000 €		360 000 €
	PAPI - Rivedoux - Corniche - 7.11	90 000 €		90 000 €
	PAPI 1 - Sous total	450 000 €		450 000 €
P A P I 2		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	PAPI 2			
	Fier d'Ars études 7.1 - Les Portes (Patache - Rivière)	66 000 €		66 000 €
	Fier d'Ars travaux 7.1 - Les Portes (Patache - Rivière)		269 500 €	269 500 €
	Fier d'Ars études 7.2 - Ars, St Clément, Les Portes	120 000 €	75 000 €	195 000 €
	Les Portes façade maritime études 7.3 - fermeture des systèmes d'endiguement, adapter la protection sur le linéaire maritime		30 000 €	30 000 €
	Zanuck études/travaux 7.5	80 000 €		80 000 €
	Montamer études/travaux 7.6		146 000 €	146 000 €
	PAPI 2 - Sous total	266 000 €	520 500 €	786 500 €
D E F E N S E S		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	Divers (Etude gestion niveau d'eau tempête, panneaux message, levés topo, matériels)	50 000 €	5 000 €	55 000 €
	GEMAPI			
	Etudes/ dossiers demandes d'autorisation systèmes d'endiguements	100 000 €	100 000 €	200 000 €
	Digues			
	Travaux accord cadre digues	590 000 €	600 000 €	1 190 000 €
	Subvention travaux urgence digues CD17 (dont tempêtes et Moulin Brûlé)	100 000 €	50 000 €	150 000 €
	Participation, Batardeaux, systèmes protection	100 000 €		100 000 €
	DEFENSES DES COTES - Sous total	940 000 €	755 000 €	1 695 000 €
	SERVICE LITTORAL - Sous-total	1 656 000 €	1 275 500 €	2 931 500 €
S E R V I C E P U B L I C		2025	2026	TOTAL 2024-2028
	SIG	630 400 €		630 400 €
	Intranet, sécurisation réseau	79 100 €		79 100 €
	Logiciels métiers (RH, Finances, conseil, crèches...)	3 400 €		3 400 €
	Matériel informatique et téléphonie	99 300 €	70 000 €	169 300 €
	Matériel régie travaux - Entretien des bâtiments publics	31 000 €	30 000 €	61 000 €
	Mobilier	87 100 €	40 000 €	127 100 €
	Minibus associations		100 000 €	100 000 €
	Plan intercommunal de sauvegarde - PICS	5 000 €		5 000 €
	Protection des populations (SNSM, SDIS)	300 000 €		300 000 €
	SERVICE PUBLIC Sous total	1 235 300 €	240 000 €	1 475 300 €
TOTAL PROJETS - BUDGET PRINCIPAL		14 173 600 €	8 328 500 €	22 502 100 €

IX.2.1.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Pour l'année 2025, l'opération d'équipement portée au Compte Administratif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante :

Numéro	Intitulé	2025					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1001	La Maline	16 000,00		0%	16 000,00	16 000,00	0,00
TOTAL		16 000,00		0%	16 000,00	16 000,00	0,00

Cette opération d'équipement correspond à la reconstruction de la salle de spectacle de La Maline située à La Couarde-sur-Mer.

IX.2.1.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Pour l'année 2025, les deux opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2025					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
2001	Centre de transfert	524 450,89	404 842,49	77%	119 608,40		119 608,40
2002	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	180 000,00	70 026,60	39%	109 973,40		109 973,40
TOTAL		704 450,89	474 869,09	67%	229 581,80	0,00	229 581,80

Il y a pas de recette affectée, dans le Compte Administratif 2025, à ces opérations d'investissement.

IX.2.1.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Pour l'année 2025, les deux opérations d'équipement portées au Compte Administratif du Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes :

Numéro	Intitulé	2025					
		Dépenses					
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées
1012	Marais	1 490 000,00	288 912,41	19%	1 201 087,59	496 200,00	704 887,59
1015	Pistes cyclables	922 000,00	216 773,76	24%	705 226,24	649 900,00	55 326,24
TOTAL		2 412 000,00	505 686,17	19%	1 906 313,83	1 146 100,00	760 213,83

Il y a pas de recette affectée, dans le Compte Administratif 2025, à ces opérations d'investissement.

IX.2.2 Budgétisées en 2026

IX.2.2.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Pour l'année 2026, les opérations d'équipement inscrites au Budget Primitif de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2026	
		Dépenses	Recettes
1001	Pistes cyclables	600 000,00	
1005	Piscine intercommunale	95 000,00	
1006	Système d'Information Géographique	230 000,00	
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	215 000,00	
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	1 000,00	
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	600 000,00	
1031	Digues	1 315 000,00	
1045	Equipement intercommunal Bois-Plage	600,00	
1046	Terrain de sports de sable	12 000,00	
1047	Habitat - PLH	607 000,00	
1131	PAPI 1	60 000,00	
1231	PAPI 2	90 000,00	
TOTAL		3 825 600,00	0,00

IX.2.2.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Pour l'année 2026, l'opération d'équipement inscrite au Budget Primitif du Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré est la suivante (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2025	
		Dépenses	Recettes
1001	La Maline	80 000,00	
TOTAL		80 000,00	0,00

IX.2.2.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Pour l'année 2026, les opérations d'équipement inscrites au Budget Annexe « Ordures Ménagères » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2026	
		Dépenses	Recettes
10	Centre de transfert	19 608,40	
20	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	600 000,00	
TOTAL		619 608,40	0,00

IX.2.2.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Pour l'année 2026, les opérations d'équipement inscrites au Budget Annexe « Ecotaxe » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivantes (y compris les restes à réaliser) :

N°	Intitulé	2026	
		Dépenses	Recettes
1012	Marais	1 383 380,00	
1015	Pistes cyclables	1 939 900,00	
TOTAL		3 323 280,00	0,00

IX.2.3 Récapitulatif sur la période 2008 à 2025

A titre d'information, le total des recettes et des dépenses de toutes les opérations d'équipement enregistrées entre 2008 et 2025 dans les Comptes Administratifs sont les suivantes.

IX.2.3.1 Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	Pistes cyclables	4 518 666,45	
1002	Maison du Fier	321 720,31	11 097,82
1005	Piscine intercommunale	12 695 662,14	990 854,18
1006	Système d'Information Géographique	443 687,98	
1007	Fiers d'Ars	47 901,52	10 206,00
1008	Ecole de de musique	13 495,78	
1009	Siège CDC Aile Saint-Michel	3 195 436,14	33 120,00
1011	Cinéma Saint-Martin		
1013	Déplacements		
1014	Maison de l'enfance de Saint-Martin	17 685,25	
1015	Halte-garderie "Les Corallines" - Saint Clément des Baleines	9 196,62	
1016	Crèche multi-accueil "Les Bigorneaux" - Rivedoux	1 072 552,30	165 700,00
1017	Golf		
1018	Gendarmerie	4 704 297,49	
1019	Espace multi-accueil "Les Hippocampes" - La Couarde sur Mer	332 668,47	
1020	Logements - Saint Martin de Ré	9 836 927,46	
1021	Equipements culturels		
1022	Logements "Les Brises Marines" & Multi-accueil et halte-garderie "Les Salicornes" - Ars en Ré	5 021 380,63	
1023	Transports	327 098,08	
1024	Les Mirambelles - Le Bois Plage en Ré	1 031 994,78	
1025	Quai de la Criée - Ars en Ré	4 464 939,88	312,00
1026	La Maline - La Couarde sur Mer	1 108 110,45	
1027	Logements - Loix en Ré	2 596 515,01	
1028	La Moulinatte - Saint-Martin		
1029	"L'Alambic" - Sainte Marie de Ré	218 049,98	
1030	CMA - Sainte Marie de Ré	1 525 623,01	54 360,00
1031	Digues	11 663 623,77	
1032	Perception - Saint Martin de Ré	78 048,37	
1033	Logements "Hameau de Rochefort" - Le Bois Plage en Ré	1 906 978,68	
1034	Logements "Château" - Rivedoux-Plage		
1035	Siège DASC	87 124,10	
1036	Label Pays d'Art et d'Histoire		
1037	CMA "L'Etoile de Mer" - Saint Martin de Ré		
1038	Siège rue de la Blanche - Le Bois Plage en Ré	6 935,15	
1039	Logements "Faugeroux" - Sainte Marie de Ré		
1040	Logements "Maladrerie" - La Flotte en Ré		
1041	Bâtiment W - Ars en Ré		
1042	Siège CDC	3 502 241,96	
1043	Bureaux d'accueil tourisme		
1044	GEMAPI Milieux aquatiques		
1045	Equipement intercommunal Le Bois Plage	173 454,19	
1046	Terrain de sports de sable	1 445 649,38	
1047	Habitat - PLH	134 091,30	
1131	PAPI 1	396 570,06	
1132	PAPI 2	22 609,82	
TOTAL		72 920 936,51	1 265 650,00

IX.2.3.2 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	La Maline	7 013 288,98	1 512 072,38
TOTAL		7 013 288,98	1 512 072,38

IX.2.3.3 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

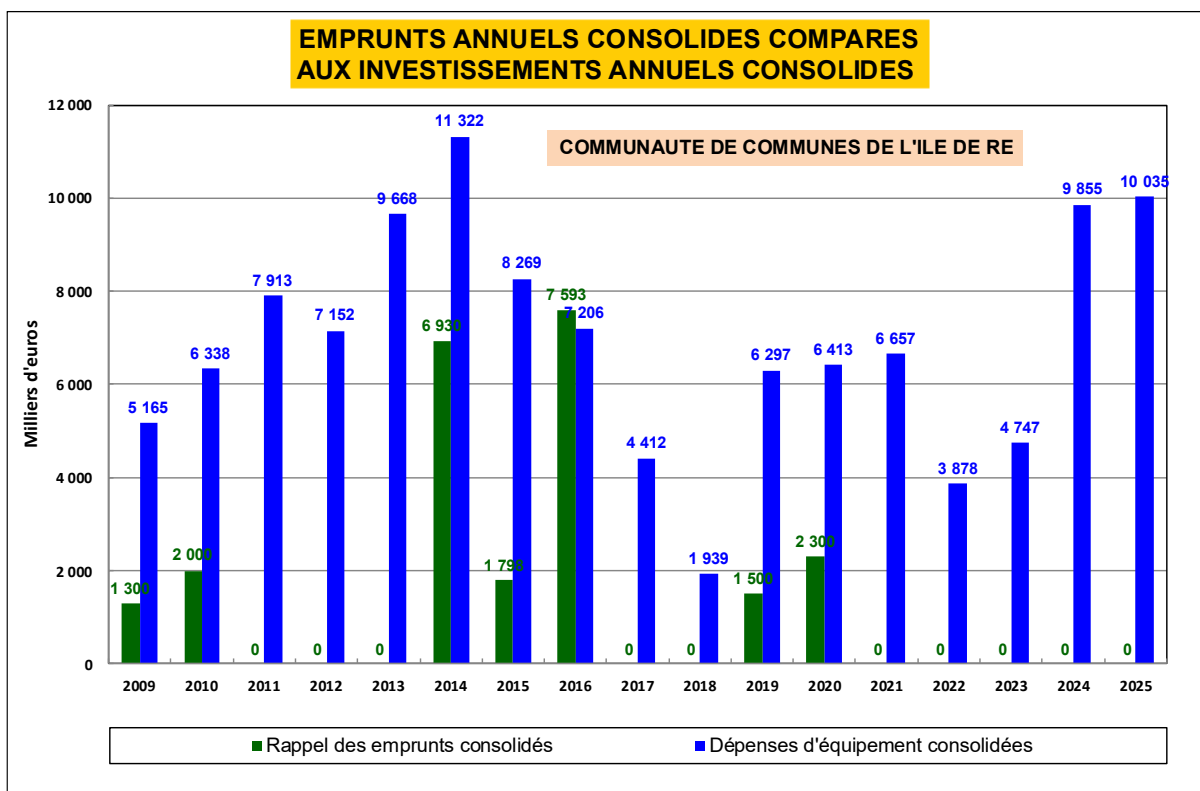
Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
2001	Centre de transfert	4 361 717,47	
2002	Déchetterie "Les Gâchettes" - Le Bois Plage en Ré	149 134,60	
2003	Colonnes enterrées	256 354,32	
2010	Déchèteries	39 796,91	
2012	Bacs Ordures Ménagères	890 349,39	
TOTAL		5 697 352,69	

IX.2.3.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Numéro	Intitulé	Dépenses	Recettes
1001	Le Préau	138 087,12	
1002	Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	864 130,89	
1003	Ecomusée - Loix	415 000,00	
1004	Ecoplage	217 096,59	
1007	Haut de Turpine	72 962,60	
1008	Pointe de Saint-Clément	1 266 953,76	
1011	Patrimoine salicole	42 714,00	
1012	Marais	475 413,09	
1013	Taupinière Rivedoux	88 364,72	
1014	Forêts domaniales	176 021,03	
1015	Pistes cyclables	468 325,29	
TOTAL		4 225 069,09	

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisées de 2009 à 2025.



On notera que, sur toute la période étudiée, sauf en 2016, les montants empruntés sont inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

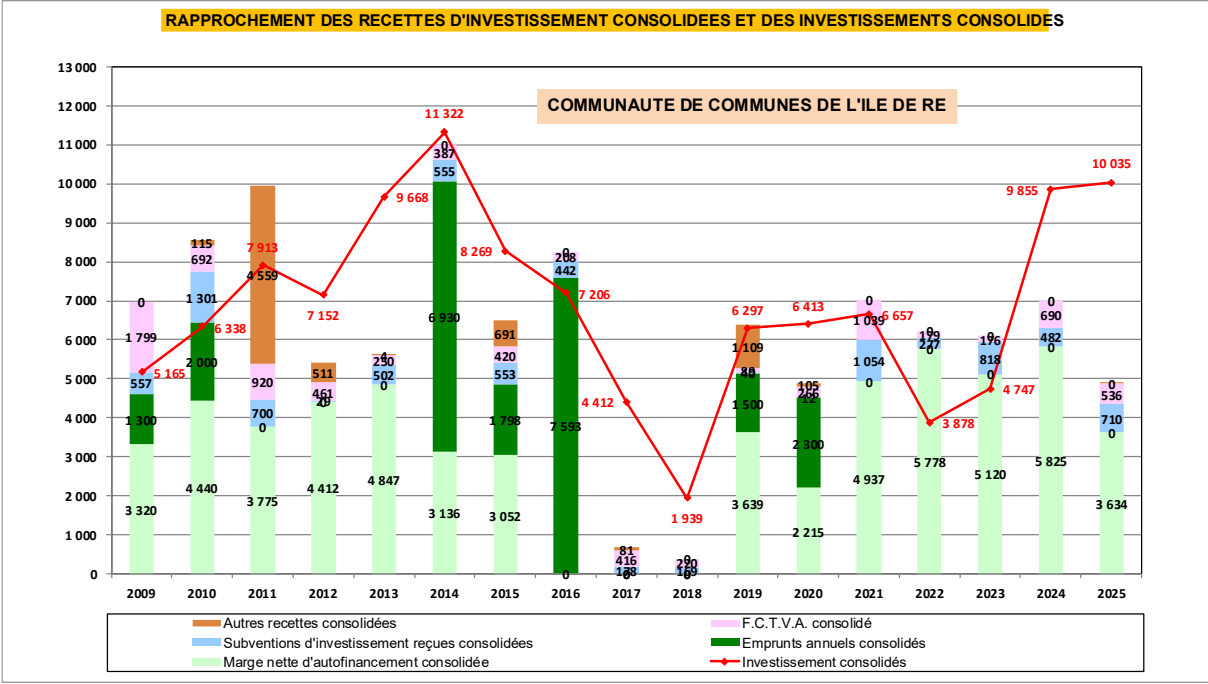
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la collectivité locale concernée, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensible aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens intercommunaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la Communauté de Communes de l'Île de Ré aux investissements réalisés.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2012, 2013, 2014, 2015, 2017, 2018, 2020, 2024 et 2025.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
(1) Recettes d'investissement	2 356	2 107	6 179	1 001	755	942	1 664	650	675	389	1 238	383	2 094	456	994	1 172	1 247
(2) Investissements	5 165	6 338	7 913	7 152	9 668	11 322	8 269	7 206	4 412	1 939	6 297	6 413	6 657	3 878	4 747	9 855	10 035
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-2 809	-4 231	-1 735	-6 151	-8 913	-10 380	-6 606	-6 556	-3 736	-1 550	-5 059	-6 030	-4 563	-3 422	-3 753	-8 683	-8 788
(4) Marge nettes d'autofinancement	3 320	4 440	3 775	4 412	4 847	3 136	3 052	0	0	3 639	2 215	4 937	5 778	5 120	5 825	5 825	3 634
(5) Solde du besoin de financement = (3) + (4)	511	210	2 040	-1 739	-4 066	-7 244	-3 553	-6 556	-3 736	-1 550	-1 420	-3 815	374	2 356	1 367	-2 858	-5 154
(6) Emprunts annuels	1 300	2 000	0	0	0	6 930	1 798	7 593	0	0	1 500	2 300	0	0	0	0	0
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	1 811	2 210	2 040	-1 739	-4 066	-313	-1 756	1 036	-3 736	-1 550	80	-1 515	374	2 356	1 367	-2 858	-5 154
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	1 811	4 020	6 061	4 322	255	-58	-1 814	-777	-4 514	-6 064	-5 984	-7 500	-7 125	-4 769	-3 402	-6 260	-11 415

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

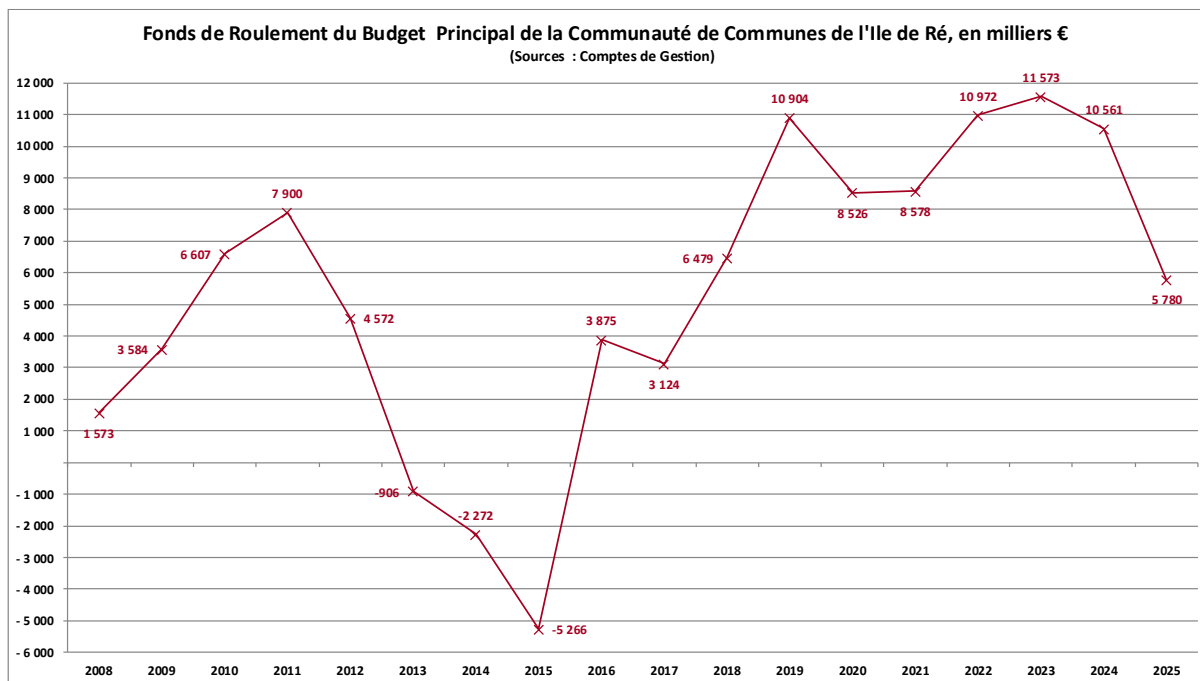
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Ile de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communeqfp/flux.ex).



On constatera que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a vu son Fonds de Roulement :

- croître fortement entre 2008 et 2011,
- puis décroître tout aussi fortement entre 2012 et 2015, jusqu'à passer en territoire négatif entre 2013 et 2015,
- puis croître de nouveau entre 2016 et 2019 (sauf en 2017),
- l'année 2020 marquant une décroissance de cet indicateur,
- l'année 2021 une stabilité,
- les années 2022 et 2023 une nouvelle progression,
- et de nouveau une décroissance en 2024 et 2025.

L'excédent définitif que la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a dégagé au cours du temps (5,780 M€), pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc au 31 décembre 2025 par rapport aux données du Compte Administratif 2025 du Budget Principal :

- un peu plus de 2 mois de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu moins de 2,5 mois de recettes fiscales,
- un peu plus de 11 mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2025).

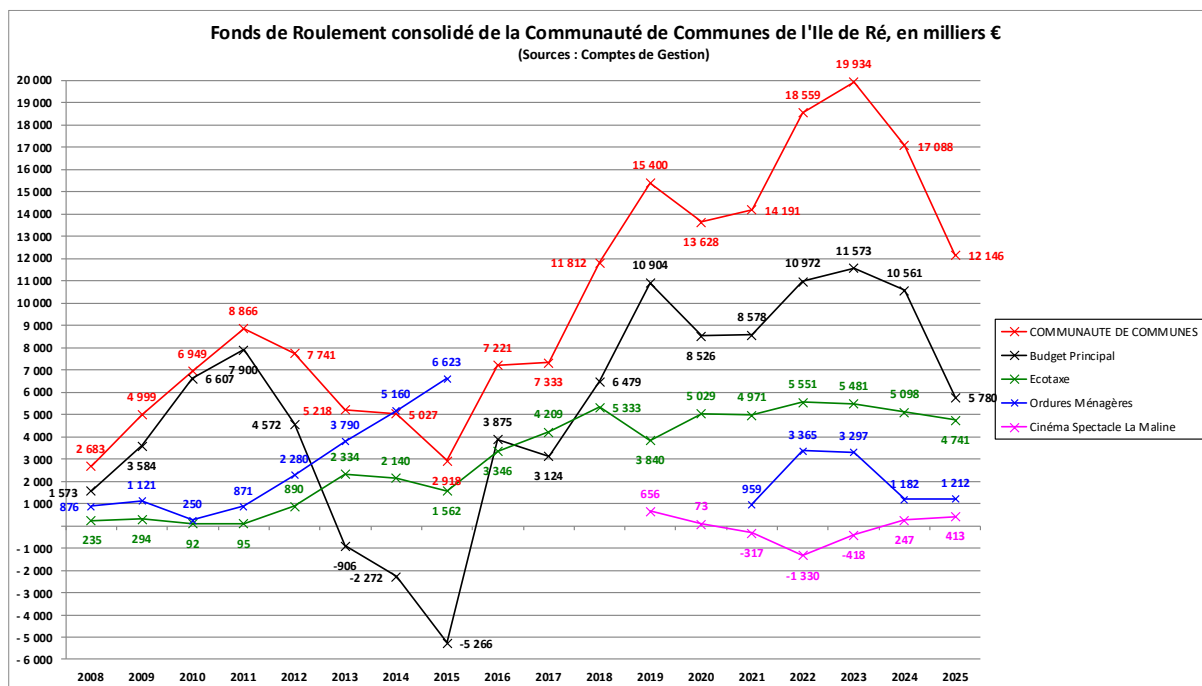
Par ailleurs, pour information, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025 fait état (page n°29) de fonds de roulements différents de ceux évoqués au présent chapitre, ces derniers étant par contre identiques à ceux calculés par l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale à partir des données des balances comptables des groupements à fiscalité propre publiées par la Direction Générale des Finances Publiques (https://data.ofgl.fr/explore/dataset/ofgl-base-gfp/export/?disjunctive.nomen&disjunctive.agregat&disjunctive.gfp_tranche_population&disjunctive.gfp_tranche_revenu_impotable_par_habitant&disjunctive.nat_juridique&disjunctive.mode_financement&disjunctive.reg_name&disjunctive.dep_name&disjunctive.epci_name&sort=exer&refine.exer=2025&refine.dep_name=Charente-Maritime&refine.epci_name=Communaut%C3%A9+de+communes+de+l%27%C3%8E+de+R%C3%A9).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir), très dégradé sur la période 2013-2015,
 - o et des Fonds de Roulement des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert), Ordures Ménagère (tracé en bleu) et Cinéma Spectacle (tracé mauve) en situations favorables sur toute la période observée.

Ce graphique illustre ainsi les propos du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, à la page 19/78, au chapitre « 4.4. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie » : « Depuis 2013, les emplois immobilisés sont supérieurs aux ressources stables, il en résulte un fonds de roulement net global au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de - 2,272 M€, alors qu'il était positif (+ 7,9 M€) au 1^{er} janvier 2012. Ce fonds de roulement a donc diminué de plus de 10 M€ au cours de la période. »



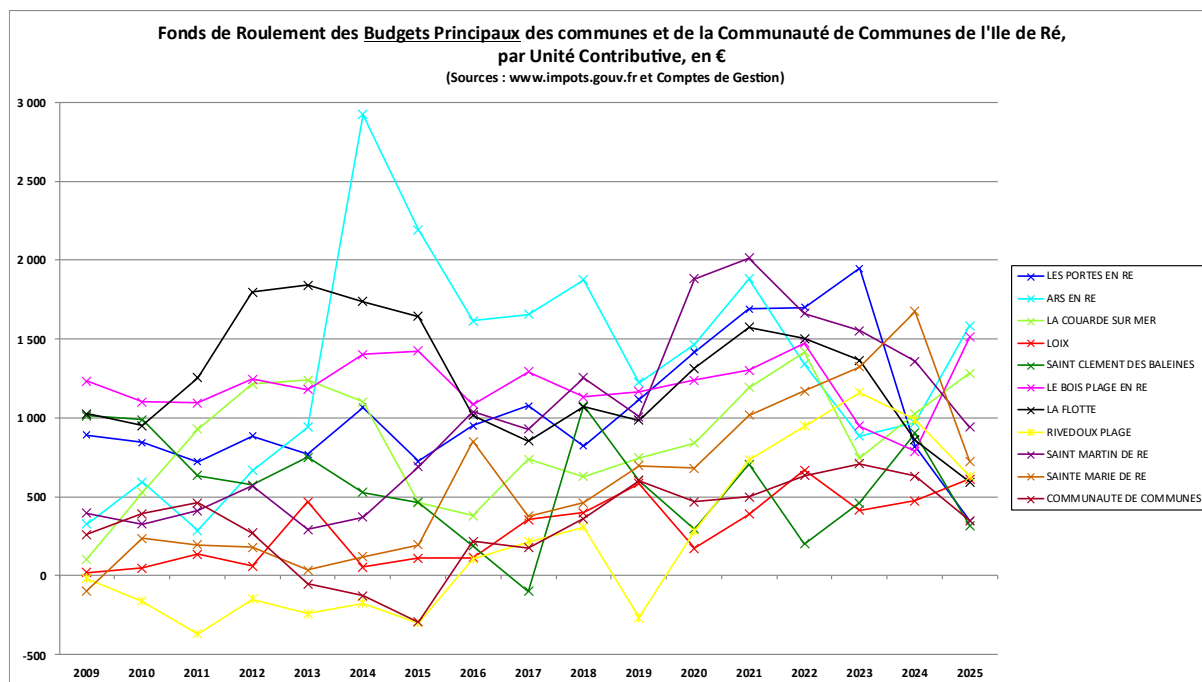
On notera également que :

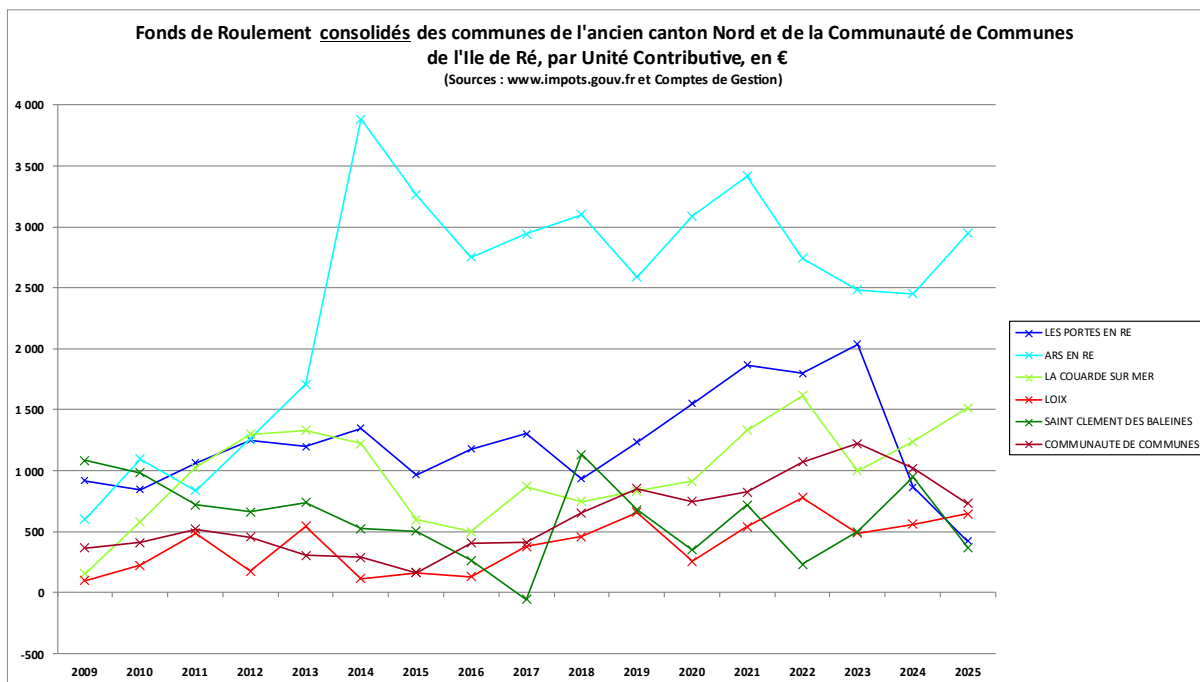
- la situation du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a continué à se dégrader jusqu'en 2015,
- puis, la très opportune absorption du Budget Annexe « Ordures Ménagères » par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Île de Ré a permis le rétablissement spectaculaire de cet indicateur à partir de l'année 2016 !
- les années 2024 et 2025 sont des années de dégradation pour cet indicateur.

A fin 2025, la situation en matière de Fonds de Roulement est favorable, aussi bien pour le Budget Annexe « Ecotaxe » (4,741 M€) que pour le Budget Annexe « Ordures Ménagères » (1,212 M€) et le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline » (0,247 M€).

X.1.1.3 Fonds de roulement par Unité Contributive

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.





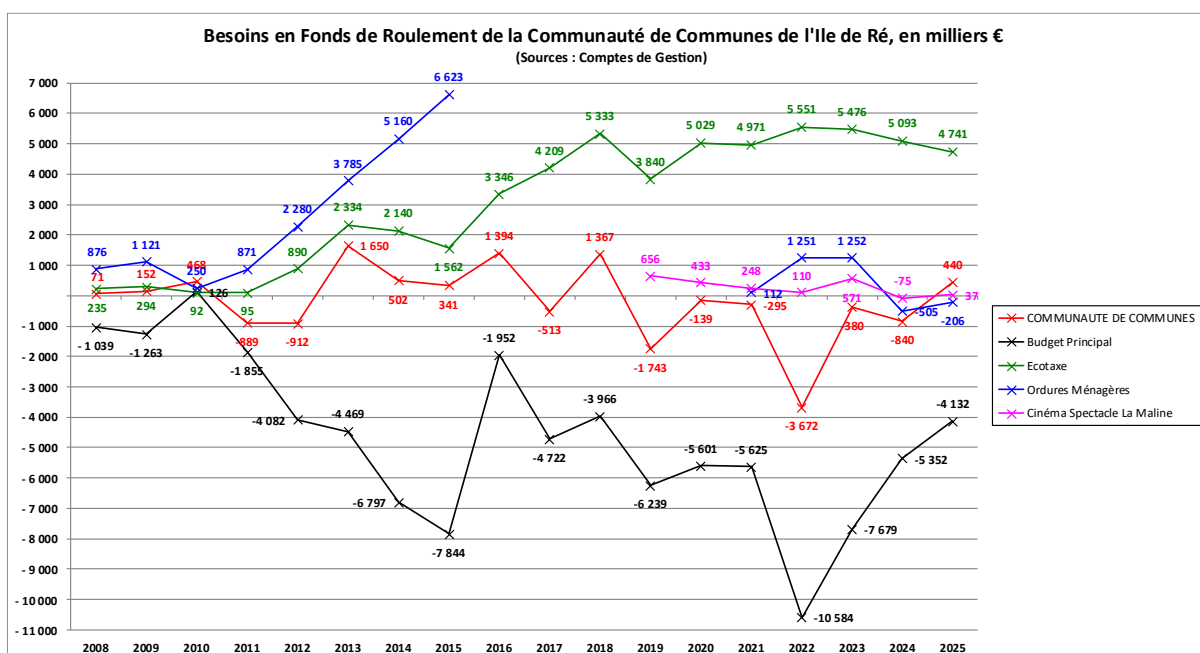
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : celui de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui oscillait jusqu'en 2017 sous la barre des 500 €, tendait vers les plus hauts jusqu'en 2023 ; les années 2024 et 2025 marquent une dégradation de ces deux indicateurs.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les Budgets Annexes « Ordures Ménagères » (tracé bleu), « Ecotaxe » (tracé vert) et « Cinéma Spectacle La Maline » (tracé mauve) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement), sauf en 2024 pour le 1^{er} et le 3^{ème},
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de ces trois budgets (tracé rouge) qui évoluait encore en territoire positif en 2018 (besoin de financement) est revenue en territoire négatif favorable (ressources disponibles) depuis 2019 ; 2025 marque cependant une dégradation de cet indicateur qui repasse en territoire positif.



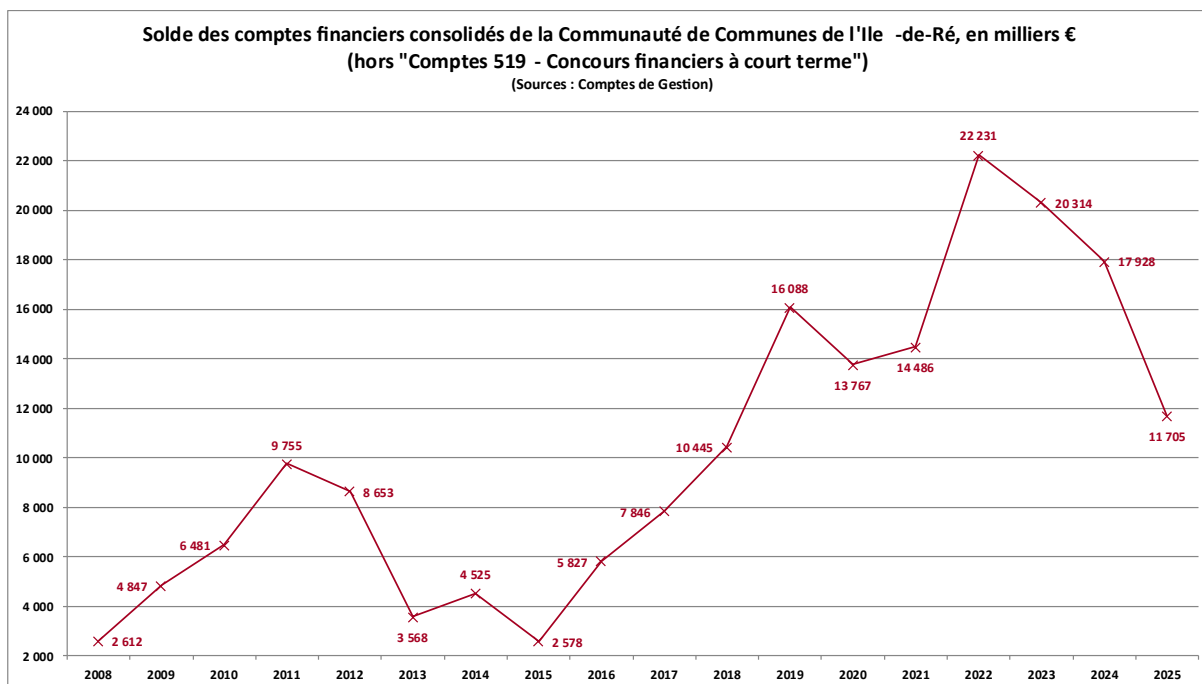
Toujours à la page 19/78 du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'Île de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, au chapitre « 4.4. Le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie », on peut lire : « *Le besoin en fonds de roulement global était également fortement négatif à hauteur de - 6,797 M€ au 31 décembre 2014. Son analyse détaillée montre que c'est l'importance des soldes créditeurs des comptes de liaison retraçant la trésorerie des budgets annexes (6,587 M€ au 31 décembre 2014, dont 4,805 M€ pour le BA ordures ménagères et 1,782 M€ pour le BA Ecotaxe), qui permettait à la communauté de communes de dégager un besoin en fonds de roulement négatif.* »

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

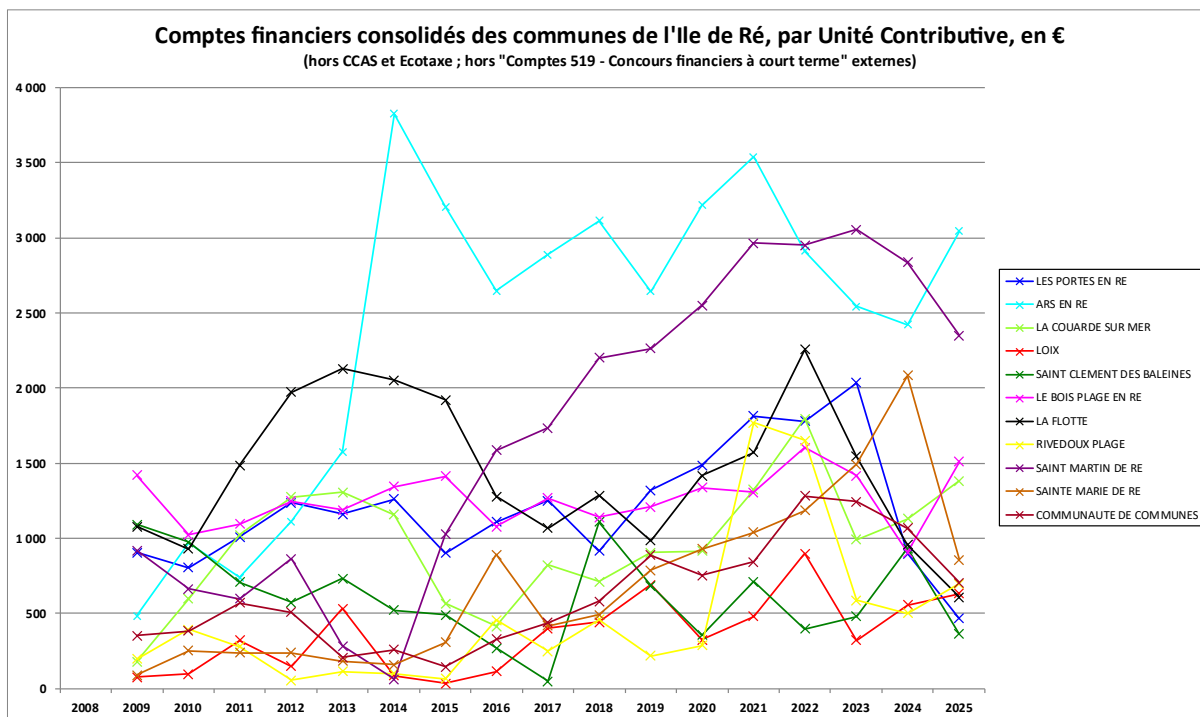
Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *retracent les éléments d'actif et de passif composant la trésorerie. Les éléments d'actif de la trésorerie désignent l'ensemble des liquidités détenues par l'entité ; il s'agit notamment des valeurs mobilières de placement, des disponibilités et des avances de trésorerie. Les éléments de passif de la trésorerie sont la contrepartie des fonds reçus remboursables à vue, ou à très court terme, et pouvant donner lieu à rémunération ; il s'agit notamment des crédits de trésorerie. Enfin, les intérêts courus non échus constituent des éléments rattachés aux actifs et passifs de la trésorerie.* » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Au 31 décembre 2025, ces disponibilités consolidées, en forte baisse par rapport à l'année précédente, atteignent 11,705 M€.

Le remplacement, à partir de 2024, de la référence aux Unités Foncières par les Unités Contributives est explicité au point XI.3.6 ci-dessous.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Contributives permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : cet indicateur est, pour la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur une tendance baissière depuis 2023 et demeure comparativement plutôt bas.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

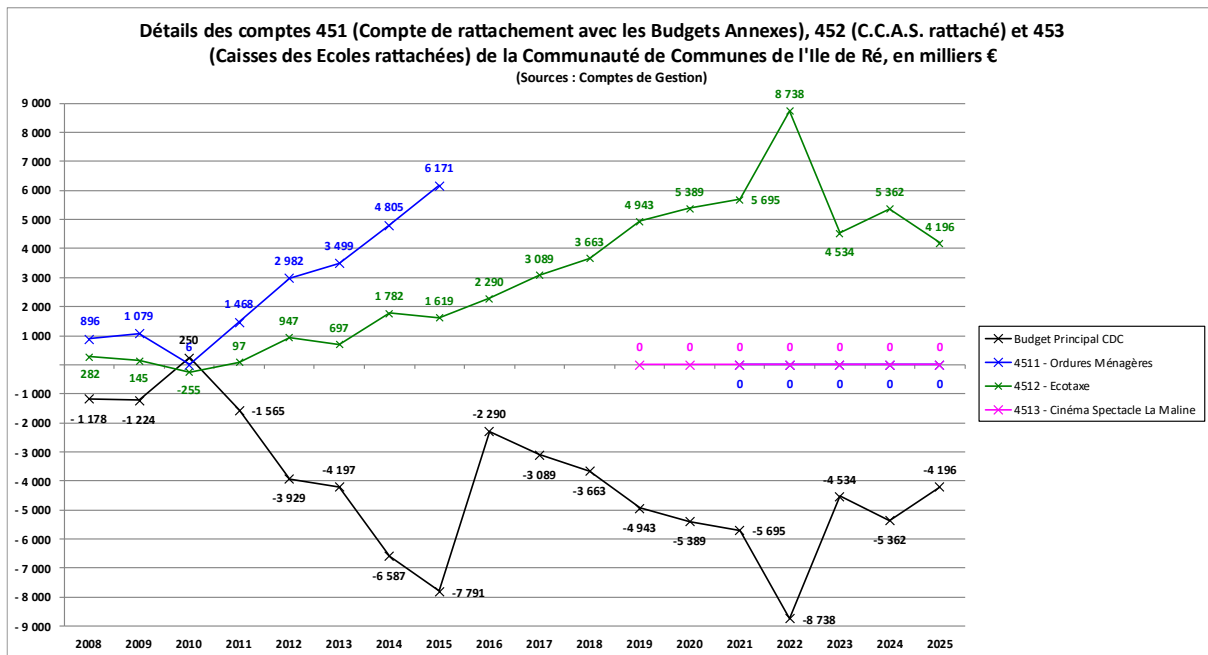
- créiteur dans le Budget Principal d'une Communauté de Communes, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une Communauté de Communes, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le notait le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes évoqué au chapitre précédent, l'utilisation de la trésorerie disponible des Budgets Annexes par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré se traduisait, fin 2014, par une dette de 6,587 M€ du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes, soit :

- 4,805 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,782 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Tous ceci amenait cette autorité de contrôle à indiquer : « *Ce sont donc en dernière analyse ces deux budgets annexes qui contribuent à la trésorerie de la CdC de l'Ile de Ré, laquelle s'élevait au 31 décembre 2014 à 4,525 M€ soit 127 jours de charges courantes de fonctionnement de l'exercice ; elle était toutefois presque deux fois moindre que celle observée au 1^{er} janvier 2012.* ».

A la fin de l'exercice 2015 la situation s'était encore dégradée, la dette du Budget Principal vis-à-vis de ses Budgets Annexes étant passée à 7,791 M€ :

- 6,171 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ordures Ménagères »,
- et 1,619 M€ vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe ».

Depuis, si le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré a, comme nous le rappelions, fort opportunément absorbé le Budget Annexe « Ordures Ménagères » au 1^{er} janvier 2016, il demeurait fortement débiteur, et de plus en plus débiteur depuis 2016, vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe » (8,738 M€ au 31 décembre 2022). L'année 2023 marque cependant un retournement de tendance, non suivi d'effet en 2024, mais suivi d'effet en 2025. Cette pratique, bien que légale, procède d'un bien regrettable mélange des genres et constitue une utilisation bien peu orthodoxe des ressources de l'Ecotaxe.

Aux Portes-en-Ré, le 27 juillet 2026.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré.
Le Président.

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE DE 2009 A 2025

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Président ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Président d'une Communauté de Communes, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la Communauté de Communes ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la Communauté de Communes, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la partie la plus importante.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement. Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital). Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières et Unités Contributives

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener, par exemple :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes.

Votre association a donc développé, pour ces comparaisons, deux indicateurs : les Unités Foncières et les Unités Contributives.

Unités Foncières :

Cet indicateur comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires).

Cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Avec l'arrivée à son terme de la réforme de la Taxe d'Habitation (en 2023), certaines données utilisées pour le calcul de cet indicateur ne sont plus disponibles dans le « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » mis à disposition par l'administration fiscale.

Cet indicateur a donc été abandonné à compter de la « Radioscopie de la situation financière de 2009 à 2024 et prévisions pour 2025 ».

Unités Contributives :

Cet indicateur évalue un nombre de contributeurs potentiellement soumis à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Il est calculé à partir du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », mis à disposition par l'administration fiscale, en faisant la somme des produits du montant réel de chaque impôt perçu par la commune par le nombre d'articles concerné par cet impôt dans la commune et en divisant cette somme par la somme du montant réel de chaque impôt perçu par la commune.

Soit en utilisant les codes du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale » :

- jusqu'en 2020 :

$$UC = [(E13 \times E14) + (H13COLL \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / (E13 + H13 + P33_2)$$

- à partir de 2021 :

$$UC = [((E13 + PRELCOCO) \times E14) + (H13COLL \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / ((E13 + PRELCOCO) + H13COLL + P33_2)$$

- à partir de 2023 :

$$UC = [((E13 + PRELCOCO) \times E14) + (H13THS \times H14) + (P33_2 \times P34_2)] / ((E13 + PRELCOCO) + H13THS + P33_2)$$

Le nombre des contributeurs potentiellement soumis à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et à la Cotisation Foncière des Entreprises se trouve ainsi pondéré par l'importance relative de chacun de ces impôts.

A partir de la « Radioscopie de la situation financière de 2009 à 2024 et prévisions pour 2025 », les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Contributives.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la Communauté de Communes. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Président et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, pour les années 2025, 2024 et pour les années antérieures, ne sont pas disponibles de façon pérenne, à la date de la présente étude, sur son site Internet, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Les Comptes Administratifs 2025 et les Budgets Primitifs 2026 sont aujourd'hui accessibles en ligne, pour un temps limité, au niveau des délibérations du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré (<https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/app/public/agenda/a022020a80822a8a0282a2a88217a195>).

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré, de La Couarde-sur-Mer, de Loix et de Saint-Clément-des-Baleines.

Par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » pour 2026 est accessible en ligne au niveau des délibérations du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré :

https://iledere.kiosk.qualigraf.fr/vji/public/agenda/agendaview/action=showdoc/ag=20200a2808aa08aa0282aa20aa6468e1/pdfc=a8aa20000a80a80808aa202e02f5405c/Rapport_d_orientation_budg_taire_2026.pdf

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré suivait et gérât quatre budgets différents au 31 décembre 2025 :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- depuis le 1^{er} janvier 2019, le Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline », concernant la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline »,
- depuis le 1^{er} janvier 2021 :
 - o le Budget Annexe des « Ordures Ménagères » réouvert (entre 2016 et 2020 les « Ordures Ménagères » étaient gérées dans le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré),
 - o le Budget Annexe « ZAE » : comme l'indique la délibération n°52 – 08.04.2021 du Conseil Communautaire de l'Ile de Ré ce budget permettra de suivre les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Communautaire vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Communautaire vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Communautaire vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré proprement dit.

Pour information, en 2024, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré est passée du référentiel budgétaire et comptable M14 au référentiel budgétaire et comptable M57 pour son Budget Général.

Sur le site Internet <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> on peut notamment lire :

« Né le 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes) ; il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions. »

« Concernant le vote du budget, le référentiel M57 reprend les principes communs aux trois référentiels M14, M52 et M71. Le budget peut toujours être voté soit par nature, soit par fonction. S'il est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle et, s'il est voté par fonction, il comporte une présentation par nature. Le budget est également voté par chapitre ou par article, avec ou sans article spécialisé.

Le référentiel M57 comprend donc, outre son plan de comptes par nature, une nomenclature fonctionnelle pour un suivi des opérations selon leur finalité, ce qui permet aux élus de traduire les orientations prioritaires de leur collectivité sur les plans budgétaire et comptable.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif. En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. »

« Depuis le 1^{er} janvier 2018, le référentiel M57 intègre progressivement les principes du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales élaboré par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). C'est la raison pour laquelle la M57 est appliquée par les 25 collectivités locales expérimentant le dispositif de certification des comptes : elle répond pleinement aux exigences de qualité comptable que suppose, notamment, l'exercice de certification.

Le référentiel M57 est mis à jour au rythme de validation des projets de normes par le CNoCP. Après des évolutions significatives en 2018 et 2019 et une pause normative entre 2020 et 2022, l'instruction budgétaire et comptable M57 intègre trois dispositions normatives du Recueil des normes comptables pour les entités publiques locales relatives aux charges (norme 2), aux passifs non financiers (norme 12) et aux engagements hors bilan (norme 13) depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour couvrir toute la gamme des compétences des collectivités territoriales, le plan de comptes M57 s'est d'abord appuyé sur le modèle départemental (M52) qui disposait d'un spectre large de comptes, puis cette base a été enrichie de comptes spécifiques aux régions et aux communes.

Un plan de comptes M57 simplifié, applicable par les collectivités locales de petite taille, est disponible depuis le 1^{er} janvier 2022. Dans la pratique, il s'agit du référentiel M57 tel que vous le connaissez déjà. Les entités concernées adoptent le référentiel sans contraintes nouvelles par rapport à l'existant.

Les états financiers établis en M57 (bilan, compte de résultat, voire annexe pour les collectivités engagées dans un processus de certification) apportent une information financière enrichie au lecteur, que ce soit le citoyen, l'organe délibérant ou les partenaires de la collectivité. »

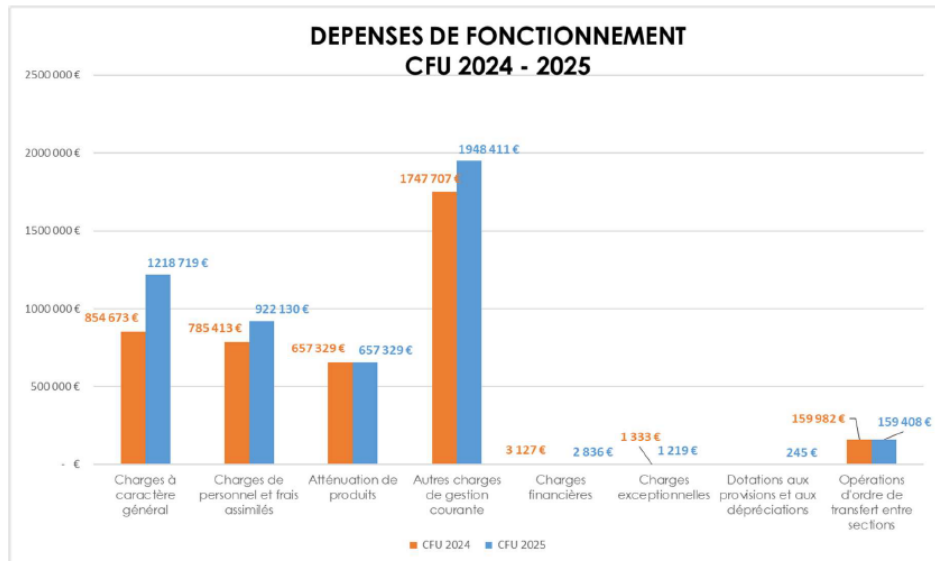
XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe concernant la Communauté de Communes de l'Ile de Ré.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2025 :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (4,937 M€) : principalement la quote-part annuelle versée par le département de la Charente-Maritime sur le produit de l'Ecotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Ile de Ré (4,796 M€),
 - o en dépenses réelles (4,751 M€) : une série de charges autorisées par la législation dont une subvention de fonctionnement versée au département de la Charente-Maritime (1,294 M€), la part de l'Ecotaxe reversée aux dix communes de l'Ile de Ré (657,3 k€), des frais de personnel (922,1 k€)...
 - o et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2024 de 3,588 M€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

Les dépenses de cette section s'élèvent à 4,9 millions pour cette année 2025 contre 4,2 millions en 2024.



- **Les charges à caractères général (011) :**

S'établissent à hauteur de 1 218 700 € en 2025, soit une hausse de 364 000 €. Les frais de ce chapitre se répartissent comme suit :

- Désinsectisation 159 200 € en 2025 contre 57 100 € en 2024, l'augmentation s'explique par le rattrapage des années 2023 et 2024 du remboursement au département de la démoustication
- Entretien des espaces naturels 180 000 € (+30 000 € /2024)
- Etudes : Criquets, palourdes, suivi des pesticides 43 700 €
- Participation charges services supports 224 900 €
- Balayage, entretien pistes cyclables 191 600 € (Idem à 2024)
- Gestion des marais 19 400 €
- Le mois de l'environnement 186 800 €
- Divers (Electricité, Eau, téléphonie, internet, carburants...) 213 100 €.

- **Les charges de personnel (012) :**

La gestion de la stratégie de la bande côtière, l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance, des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal) impacte ce budget de 136 700 €.

- **Les atténuations de produits (014) :**

Il s'agit d'une fraction de reversement du droit départemental de passage 657 300 € (identique chaque année).

- **Les autres charges de gestion courantes (65) :**

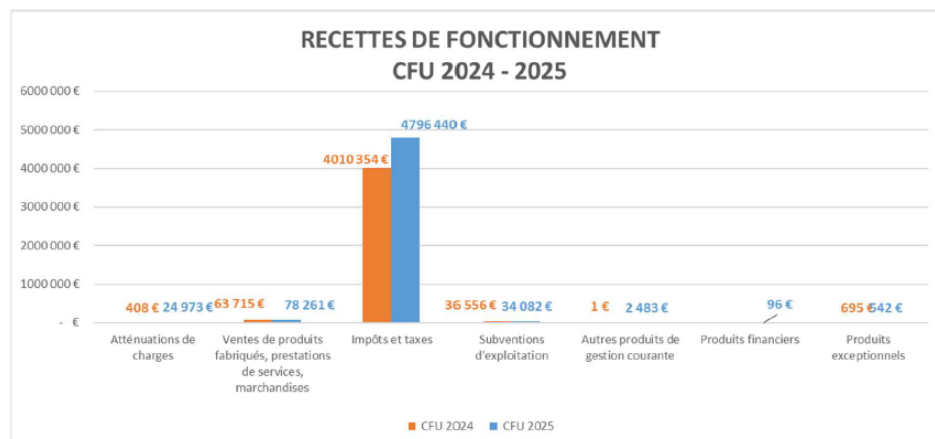
Elles sont réalisées pour un montant de 1 948 400 €, soit une augmentation de 200 000 €, qui se répartissent notamment comme suit :

- Préservation forêt domaniale et dunes (ONF) 211 790 €
- Réhabilitation marais, curage chenaux (AEMA) 323 700 €
- Participation navette électrique (Département) 1 249 000 € contre 951 540 € en 2024.
- Participation au ramassage des algues vertes 88 700 €
- Subvention aux personnes et aux associations 71 000 €

- **Les charges financières (66) :**

Du fait de l'extinction de la dette sur ce budget, les intérêts baissent et ont été réalisés pour 2 836 €

Les recettes de cette section s'élèvent à 4,8 millions pour cette année 2025 contre 4 millions en 2024.



Les recettes de cette section sont issues pour 97% du reversement du Département de la Charente-Maritime du droit de passage. Le Département a versé le dernier trimestre 2024 pour un montant de 500 000 € EN 2025, ce qui explique la hausse observée cette année.

- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : 137,0 k€,
 - o en dépenses réelles : 680,2 k€ dont 166,8 k€ de subventions d'équipement versées et 505,7 k€ au titre des opérations d'équipement,
 - o et un important « Excédent de fonctionnement » reporté de 2023 de 1,796 M€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement : L'amortissement des biens pour un montant de 159 408 €.
- Par le FCTVA d'un montant de 52 000€.
- Par les subventions : 84 973 €
- Par l'excédent n-1 qui était de 1 509 824 €.

- Les investissements réalisés :

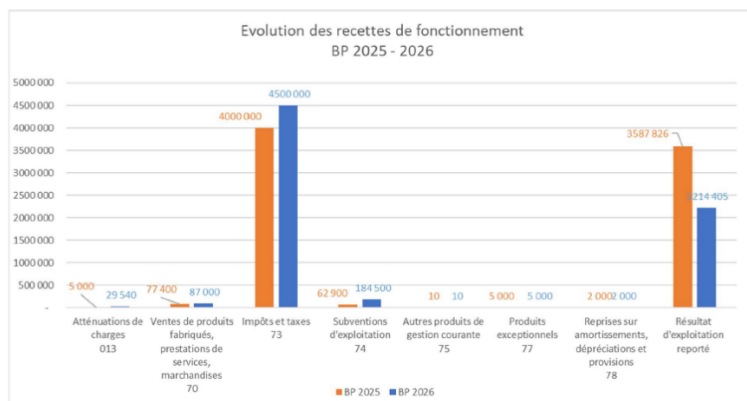
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL 2025	Réalisé 2025
B A E C O T A X E	Participation ONF	321 000 €	166 848,00 €
	Mobilier bois - Estran et chantier	50 000 €	
	Ouvrages à anguilles	20 000 €	
	Matériels Ecogardes	20 000 €	152,10 €
	Mobilier bureaux	5 000 €	
	Logiciel, droits, concessions	2 000 €	
	Matériel informatique (micro, ordi portable)	15 400 €	
	Matériel téléphonie (smartphone, casques...)	5 500 €	730,44 €
	Module mois de l'environnement - Site internet	5 000 €	
	Mobilier ergo	2 000 €	
	Maison du développement durable	50 000 €	
	Divers	10 000 €	
	Ecotaxe - Sous-total	505 900 €	167 730,54 €
	CTMA 2/Marais - Opération 1012		
	SIG - CTMA marché photo	85 000 €	19 320,00 €
	Etude Défend/Grand pré	60 000 €	56 280,00 €
	Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	220 000 €	
	Stratégie locale gestion bande côtière (SLGBC) - Volet 1 ETUDE	100 000 €	53 280,00 €
	Observatoire du littoral (trait de côte)	80 000 €	26 256,00 €
	Programme recherche FALAISES 2024 -2027	9 000 €	
	Fabrication manivelles + Autres	11 000 €	5 133,10 €
	Travaux sur ouvrages hydrauliques - Seulement la MO	270 000 €	
	SLGBC - VOLET2 ACTIONS (5 ans et +)	200 000 €	
	AAP "Solutions Fondée sur la nature" - projet récifs coquillés/érosion	455 000 €	128 643,31 €
	Littoral - Sous-total	1 490 000 €	288 912,41 €
	Pistes cyclables - Opération 1015		
	Acquisitions foncières - (achats terrains, géomètres)	86 000 €	25 385,40 €
	Signalisation / Mobilier urbain / Divers	40 000 €	22 964,76 €
	Refection pistes cyclables	300 000 €	64 718,76 €
	Travaux création pistes	110 000 €	13 704,84 €
	Subvention d'équipement - St Martin	100 000 €	
	Subvention d'équipement pour traversées des RD	196 000 €	
	Subvention Equipement - Ars	90 000 €	90 000,00 €
	Pistes cyclables - Sous-total	922 000 €	216 773,76 €
	BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	2 917 900 €	673 416,71 €

Par ailleurs, ce Budget Annexe :

- a généré, en 2025, un résultat bénéficiaire de 26,6 k€ (calculé conformément à l'Annexe n°3 - Etats financiers de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57),
- porte une dette financière de 59,7 k€ au 31 décembre 2025.

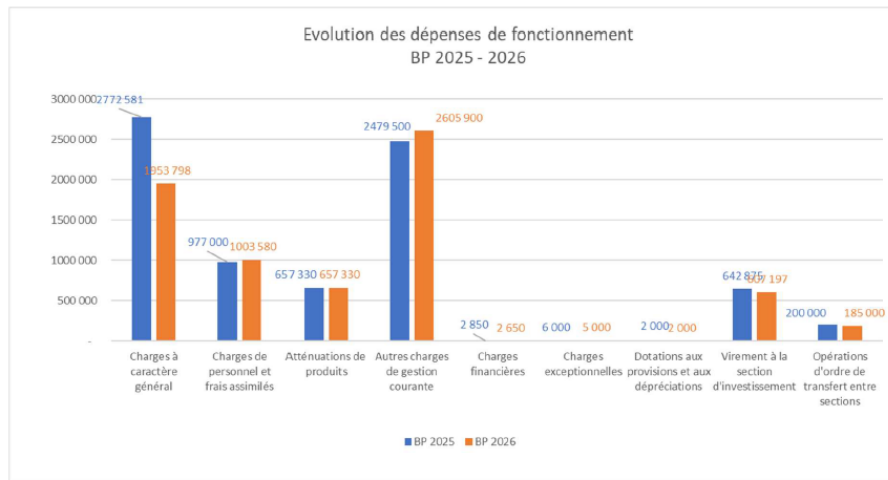
En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2026, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise :

- dans la Section de Fonctionnement :



Les recettes de cette section sont issues essentiellement :

- Du reversement du Département de la Charente-Maritime du droit de passage.
- De l'excédent d'exploitation reporté.



- **Les charges à caractères général (011) :**

Sont proposées à hauteur de 1 953 800 €. Les frais de ce chapitre se répartiraient notamment comme suit :

- Désinsectisation 140 000 €
- Entretien des espaces naturels 425 000 €
- Etudes (anguilles, biodiversité, Natura 2000...) 309 000 €
- Participation charges services supports 230 000 €
- Balayage, entretien pistes cyclables 288 000 €
- Gestion des marais 219 700 €
- Divers (Electricité, Eau, téléphonie, internet, carburant, formation...) 342 100 €.

- **Les charges de personnel (012) :**

Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance et des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

- **Les atténuations de produits (014) :**

Il s'agit d'une fraction de reversement du droit départemental de passage 657 300 €.

- **Les autres charges de gestion courantes (65) :**

Elles sont proposées pour un montant de 2 605 900 €, qui se répartiraient comme suit :

- Préservation forêt domaniale et dunes (ONF) 250 000 €
- Réhabilitation marais, curage chenaux (AEMA) 610 700 €
- Participation navette électrique (Département) 1 300 000 €
- Participation aux algues vertes (aux communes) 100 000 €
- Subvention aux personnes et aux associations 95 000 €
- Démantèlement des blockhaus (Senses, La redoute) et démolition pour renaturation 210 000 €
- Divers (logiciels, admissions en non-valeurs...) 40 200 €

- **Les charges financières (66) :**

Du fait de l'extinction de la dette sur ce budget, les intérêts baissent sont proposés pour un montant de 2 650 €.

- dans la Section d'investissement :

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées par :

- La section de fonctionnement :
 - Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 400 000 €
 - L'amortissement des biens pour un montant de 185 000 €
- L'excédent d'investissement reporté 1 125 983 €
- Le FCTVA pour un montant de 50 000 € (4^{ème} trimestre 2025)
- Des subventions d'investissement d'un montant de 323 200 €

- Les investissements prévisionnels :

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET TOTAL 2026
B A E C O T A X E	Participation ONF	220 000 €
	Mobilier bois - Estran et chantier	35 000 €
	Ouvrages à anguilles	10 000 €
	Matériels Ecogardes	28 000 €
	Mobilier bureaux	5 000 €
	Logiciel, droits, concessions	2 000 €
	Matériel informatique (micro, ordi portable)	25 800 €
	Matériel téléphonie (smartphone, casques....)	8 100 €
	Mobilier ergo	2 000 €
	Fenêtres + Portes fenêtres	15 000 €
	Divers	10 000 €
	Ecotaxe - Sous-total	360 900 €
	CTMA 2/Marais - Opération 1012	
	SIG - Numérisation indicateurs CTMA et enviro	25 000 €
	SIG	30 000 €
	SIG - CTMA marché photo	89 000 €
	Cartographies EROSION 30-100 ans - SLGBC	60 000 €
	Etude Défend/Grand pré	37 580 €
	Etude maîtrise d'oeuvre Travaux Défend - CTMA	60 000 €
	Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	84 000 €
	Plan de Gestion des Sédiments	348 000 €
	Stratégie locale gestion bande côtière (SLGBC) - Volet 1 ETUDE	132 800 €
	Observatoire du littoral (trait de côte)	120 000 €
	Programme recherche FALAISES 2024 -2027	50 000 €
	Fabrication manivelles + Autres	6 000 €
	Travaux sur ouvrages hydrauliques - Seulement la MO	40 000 €
	AAP "Solutions Fondée sur la nature" - projet récifs coquillés/érosion	301 000 €
	Littoral - Sous-total	1 383 380 €
	Pistes cyclables - Opération 1015	
	Acquisitions foncières - (achats terrains, géomètres)	121 200 €
	Signalisation / Mobilier urbain / Divers	66 000 €
	Refection pistes cyclables	170 000 €
	Travaux création pistes	1 482 700 €
	Subvention Equipement - Ars	100 000 €
	Pistes cyclables - Sous-total	1 939 900 €
	BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	3 684 180 €

Pour mémoire, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précisait les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE ECOTAXE			
	2025	2026	TOTAL 2024-2028
DIVERS			
Participation ONF Dunes	67 000 €	50 000 €	117 000 €
Participation ONF Forêts domaniales	254 000 €	150 000 €	404 000 €
Crapauduc à St Clément	20 000 €	100 000 €	120 000 €
Maison du Fier aux Portes	50 000 €	50 000 €	100 000 €
Panneaux et mobilier bois	50 000 €	50 000 €	100 000 €
Matériel informatique/téléphonie	27 900 €	5 000 €	32 900 €
Divers matériels (vélos)	47 000 €	5 000 €	52 000 €
Maison du développement durable	50 000 €	100 000 €	150 000 €
DIVERS - Sous-total	565 900 €	510 000 €	1 075 900 €
CTMA 2/Marais			
SIG	85 000 €		85 000 €
Etude Défend/Grand Pré	60 000 €		60 000 €
Etude sur la dynamique des chenaux (Hydrau+envasement)	220 000 €		220 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques	270 000 €	150 000 €	420 000 €
Divers	5 000 €		5 000 €
Suivi de la qualité des eaux		14 000 €	14 000 €
CTMA 2/Marais - Sous-total	640 000 €	164 000 €	804 000 €
Littoral			
Observatoire du littoral (trait de côte)	80 000 €	80 000 €	160 000 €
Stratégie locale gestion bande côtière (SLGBC) - Volet 1 ETUDE	100 000 €		100 000 €
SLGBC - VOLET 2 ACTIONS (5 ans et +)	200 000 €	1 000 000 €	1 200 000 €
AAP "Solutions Fondée sur la nature" - projet récifs coquillés/érosion	455 000 €	100 000 €	555 000 €
Programme recherche FALAISES 2024-2027	9 000 €	20 000 €	29 000 €
Littoral - Sous-total	844 000 €	1 200 000 €	2 044 000 €
Pistes cyclables - Déplacements du quotidien			
Pistes La Flotte (vers St Martin)	66 000 €	900 000 €	966 000 €
Pistes Rivedoux - Sainte Marie	90 000 €	90 000 €	180 000 €
St Clément/Ars - Karala	20 000 €	60 000 €	80 000 €
Pistes La Couarde (La Passe)		30 000 €	30 000 €
Piste entrée de Loix		20 000 €	20 000 €
Remplacement du stabilisé		200 000 €	200 000 €
Refection pistes cyclables	300 000 €	300 000 €	600 000 €
Subvention d'équipement pour traversées des RD	286 000 €		286 000 €
Subv. d'équipement pour traversée souterraine (St Martin)	100 000 €	200 000 €	300 000 €
Signalisation / Mobilier urbain / Divers	40 000 €	25 000 €	65 000 €
Pistes cyclables - Déplacements du quotidien - Sous-total	902 000 €	1 825 000 €	2 727 000 €
BUDGET ANNEXE 1 - ECOTAXE	2 951 900 €	3 699 000 €	6 650 900 €

Votre association assure une analyse sur le plan formel de ce budget.

Enfin, les éléments de ce Budget Annexe ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Île de Ré proprement dits, en matière de fonctionnement.

Par ailleurs, votre association a produit deux radioscopies consacrées à la situation financière du pont de l'Île de Ré :

- une 1^{ère} partie consacrée à l'économie générale du pont de l'Île de Ré (https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont_de_Re-Radioscopie_2022-Premiere_partie.pdf),
- et une 2^{ème} partie consacrée à l'économie du Droit Départemental de Passage ou Ecotaxe (https://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Pont_de_Re-Radioscopie_2022-Deuxieme_partie.pdf).

XII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

Jusqu'en 2015 le poste des « Ordures Ménagères » était traité dans un Budget Annexe.

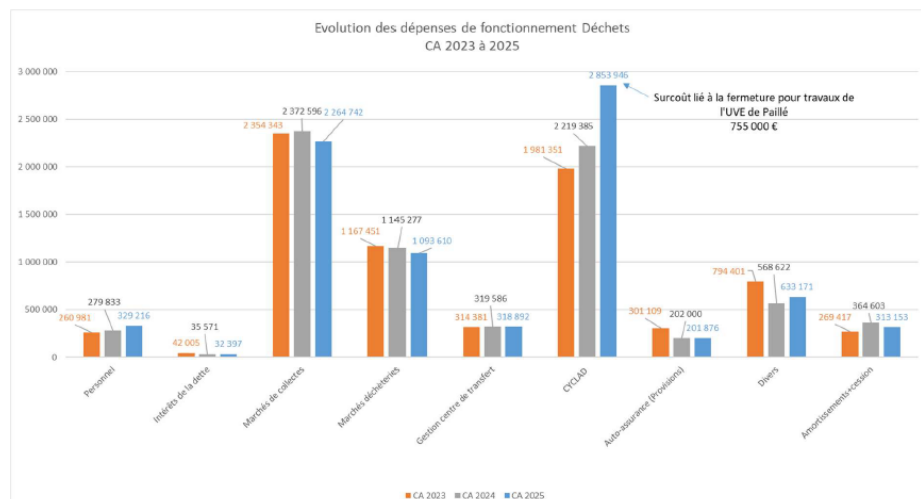
Ce Budget Annexe a été réouvert au 1^{er} janvier 2021.

En 2024, la Communauté de Communes de l'Île de Ré est passée du référentiel budgétaire et comptable M14 au référentiel budgétaire et comptable M57 pour ce Budget Annexe.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2025 :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (8,547 M€) : principalement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (7,036 M€) et la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (1,289 M€),
 - o en dépenses réelles (7,728 M€) : principalement la prestation de service pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et la gestion des déchetterie (6,596 M€),
 - o et un « Excédent de fonctionnement » reporté de 2024 de 645,2 k€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

Les dépenses de cette section s'élèvent à 8 millions pour cette année 2025 contre 7,5 millions en 2024. L'augmentation de cette section est liée au surcoût de la cotisation versée à Cyclad (surcoût lié à la fermeture pour travaux de l'incinérateur de Paillé).



- **Les charges à caractères général (011) :**

La gestion de la collecte, des déchetteries et du traitement représente plus de 80 % des dépenses de cette section. Les sommes versées à Cyclad (Adhésion + traitement) ont augmenté à titre exceptionnel de 755 000 € cette année, l'impact de la fermeture pour travaux de l'incinérateur de Paillé sera ramené à 151 000 € pour les années 2026 à 2028.

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 4.1 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre, à noter le recrutement d'un agent en charge du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en fin d'année 2024, ce qui explique la légère augmentation entre 2024 et 2025.

- **Les charges financières (66) :**

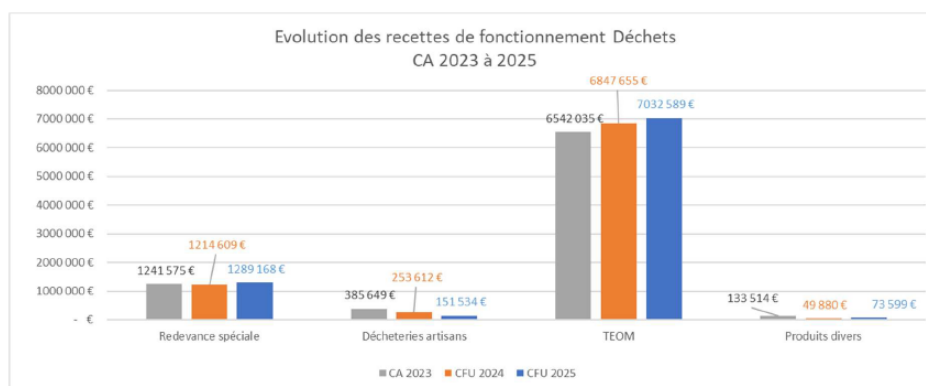
La durée de vie des emprunts ne représente plus que 6 ans, ainsi si cela s'avère nécessaire il sera possible de contracter un emprunt pour le financement de la déchetterie des gâchettes.

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
D 1806606	CAISSE D'EPARGNE	235 654,88 €	6,84 ans	Taux fixe à 4.5 %	2008	369 785,12 €	Fixe	1A
D 8661824	CAISSE D'EPARGNE	500 000,00 €	4,51 ans	Taux fixe à 3.61 %	2010	1 000 000,00 €	Fixe	1A
		735 654,88 €						

- **Les provisions (68)**

La provision pour auto-assurance réalisée cette année pour 200 000 € vient abonder la provision déjà réalisée en 2023 et 2024. Soit un montant total au 31 décembre 2025 de 700 000 €.

2. LES RECETTES



Les recettes totales sont stables sur la période, la baisse des recettes constatée sur les apports en déchetterie est compensée par la dynamique des bases fiscales de la TEOM.

I) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
Collecte OM	1 241 575,41	1 214 609,13	1 289 168,02	74 558,89	6,14%
TOTAL	1 241 575,41	1 214 609,13	1 289 168,02	74 558,89	6,14%
II) DECHETTERIES ARTISANS					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
Artisans	385 649,43	253 611,78	151 534,16	-102 077,62	-40,25%
TOTAL REDEVANCES					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
TOTAL REDEVANCES (I + II)	1 627 224,84	1 468 220,91	1 440 702,18	-27 518,73	-1,87%
III) PRODUIT TEOM					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
TEOM	6 542 035,00	6 847 655,00	7 032 589,00	184 934,00	2,70%
TOTAL TEOM	6 542 035,00	6 847 655,00	7 032 589,00	184 934,00	2,70%
IV) PRODUITS DIVERS					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
Atténuation de charges	2 171,57	1 468,96	3 082,44	1 613,48	109,84%
Subventions	24 778,81	38 144,20	50 201,49	12 057,29	31,61%
Autres recettes	2 112,97	6 545,90	20 314,79	13 768,89	210,34%
FCTVA		3 720,59		-3 720,59	-100,00%
Produits exceptionnels	104 450,69			0,00	#DIV/0!
TOTAL PRODUITS DIVERS	133 514,04	49 879,65	73 598,72	23 719,07	47,55%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET DECHETS					
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024	%
TOTAL RECETTES DECHETS (I + II + III + IV)	8 302 773,88	8 365 755,56	8 546 889,90	181 134,34	2,17%

- dans la Section d'Investissement :
 - o en recette réelles : 252,0 k€ d'excédent de fonctionnement capitalisé,
 - o en dépenses réelles : 990,6 k€ dont 474,9 k€ pour les opérations d'équipement et 127,7 k€ de remboursement de capital d'emprunt,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

Les dépenses de cette section s'élèvent à 1 018 100 €, elles se répartissent comme suit :

- Ecritures de régularisation comptable pour 27 500 €
- Annuité de remboursement d'emprunt pour 127 720 €
- Les investissements s'élèvent à 862 800 €, dont 486 000 € pour la finalisation de la reconstruction du centre de transfert.

		BUDGET TOTAL 2025	Réalisé 2025
B U D G É T A I R E X E	Acquisitions foncières - Bourget	5 000 €	
	Reconstruction Centre de transfert - Opération 10	524 451 €	404 842,49 €
	Déchèterie des Gâchettes - Opération 200	180 000 €	70 026,60 €
	Travaux divers Déchetterie	134 000 €	35 657,30 €
	Travaux en déchèteries et chemin plateforme verre	60 000 €	
	PAV enterrées	394 600 €	212 644,91 €
	PAV aériens	20 000 €	25 345,62 €
	Bacs Om (Nouveau marché)	120 000 €	106 421,80 €
	Divers - Revêtement	4 800 €	2 140,66 €
	Composteurs + Bioeaux	40 000 €	358,80 €
	Développement cartes PAV sur le site internet	2 500 €	
	Matériel informatique - Divers	20 000 €	5 188,80 €
	Matériel téléphonie	1 200 €	231,48 €
	BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS	1 506 551 €	862 858,46 €

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées par la section de fonctionnement :

- L'affectation du résultat 2024 à l'article 1068, pour un montant de 252 000 €
- L'amortissement des biens pour un montant de 313 100 €

Par ailleurs, ce Budget Annexe :

- a généré, en 2025, un résultat bénéficiaire de 505,9 k€ (calculé conformément à l'Annexe n°3 - Etats financiers de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57),
- porte une dette financière de 742,8 k€ au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2026, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise :

- dans la Section de Fonctionnement :

- **Les charges à caractères général (011) :**

La gestion de la collecte, des déchetteries et du traitement représente plus de 76% des prévisions budgétaires de la section de fonctionnement.

La baisse notable de ce chapitre cette année s'explique par la baisse du versement à Cyclad. Le versement 2026 concernant la fermeture de l'incinérateur de Paillé devrait impacter le budget à hauteur de 151 000 € cette année contre 755 000 € en 2025.

A noter : la cotisation et le traitement des déchets issus des déchetteries versés à Cyclad sont réunis dorénavant en un seul versement.

- **Les charges de personnel (012) :**

Elles représentent 4.4 % des dépenses de la section, pas de changement majeur sur ce chapitre par rapport à 2025. Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance, de la participation à la mutuelle santé, des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité (comme évoqué pour le budget principal).

- **Les autres charge (65) :**

Rien de notable sur ce chapitre, 58 900 € prévus pour des éventuelles admissions en non-valeur, et le paiement des droits informatiques.

- **Les charges financières (66) :**

La durée de vie de l'emprunt ne représente plus que 6 ans, ainsi si cela s'avère nécessaire il sera possible de contracter un emprunt pour le financement de la déchetterie des gâchettes. Le montant des intérêts à verser cette année sont estimés à 28 000 €.

- **Les provisions (68)**

La provision pour auto-assurance a été budgétée cette année pour 300 000 €, ce qui porterait cette provision à un montant de 1 000 000 €.

Il est proposé cette année une baisse du taux de TEOM de 12.9% à 11.9%, en effet l'excédent antérieur de la dynamique des bases fiscales permettent de financer les dépenses prévues au budget 2026.

Libellés	Pour mémoire		Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus
	Bases 2025	Taux 2025			
TEOM	54 492 159	12,90%	55 304 975	11,90%	6 581 292

I) REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
Collecte OM	1 200 000,00	1 250 000,00	50 000,00	4,17%
TOTAL	1 200 000,00	1 250 000,00	50 000,00	4,17%
II) DECHETTERIES ARTISANS				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
Artisans	132 000,00	146 500,00	14 500,00	10,98%
TOTAL REDEVANCES BP				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
TOTAL REDEVANCES (I + II)	1 332 000,00	1 396 500,00	64 500,00	4,84%
III) PRODUIT TEOM				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
TEOM	6 946 700,00	6 581 300,00	-365 400,00	-5,26%
TOTAL TEOM	6 946 700,00	6 581 300,00	-365 400,00	-5,26%
IV) PRODUITS DIVERS				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
Excédent reporté	667 235,00	401 121,30	-266 113,70	-39,88%
Atténuation de charges	10 000,00	12 500,00	2 500,00	25,00%
SUBVENTIONS	115 000,00	40 000,00	-75 000,00	-65,22%
Autres recettes	8 050,00	8 000,00	-50,00	-0,62%
TOTAL PRODUITS DIVERS	800 285,00	461 621,30	-338 663,70	-42,32%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT BUDGET DECHETS				
	BP 2025	BP 2026	Evolution 2026-2025	%
TOTAL RECETTES DECHETS (I + II + III + IV)	9 078 985,00	8 439 421,30	-639 563,70	-7,04%

- dans la Section d'investissement :

1. LES DEPENSES

- Le déficit de la section d'investissement de 643 778 € est lié à la reconstruction du centre de transfert (ce déficit est à relativiser, en effet la section de fonctionnement en 2025 est excédentaire de 1 151 121 €.).
- L'annuité de remboursement d'emprunt est prévue à hauteur de 130 000 € cette année
- Les investissements prévisionnels :

		BUDGET TOTAL 2026
B U D G E T D É C H E T T E A N N E X E	Acquisitions foncières - Bourget	10 000 €
	Reconstruction Centre de transfert - Opération 10	20 000 €
	Déchèterie des Gâchettes - Opération 200	600 000 €
	PAV enterrées	355 000 €
	PAV aériens	20 000 €
	Bacs Om (Nouveau marché)	100 000 €
	Composteurs + Bioeaux	50 800 €
	Matériel informatique	3 000 €
	Matériel informatique - Divers	26 200 €
	Matériel téléphonie	900 €
	Acquisition matériel vidéosurveillance (enreg + cam x4)x5	48 000 €
BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS		1 185 900 €

2. LES RECETTES

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - L'affectation du résultat 2025 à l'article 1068, pour un montant de 750 000€
 - L'amortissement des biens pour un montant de 350 000 €
- Par le FCTVA (dépenses n-1) d'un montant de 450 000 €
- Par le solde de l'assurance lié au sinistre du centre de transfert pour un montant attendu de 685 000 €

Pour mémoire, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précisait les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE DECHETS			
	2025	2026	TOTAL 2024-2028
Acquisitions foncières Déchetteries (30€ m²)	5 000 €		5 000 €
Centre de transfert	524 451 €		524 451 €
Déchetterie des Gâchettes - Faire une AP	180 000 €	300 000 €	480 000 €
Subvention équipement pour rond point des Gâchettes		300 000 €	300 000 €
Colonnes enterrées	364 600 €	140 000 €	504 600 €
PAV aériens	20 000 €	10 000 €	30 000 €
Bacs Om / Emballages / Verre / Papier	100 000 €	100 000 €	200 000 €
Composteurs+biocaux (individuels et collectifs)	40 000 €	25 000 €	65 000 €
Travaux divers	194 000 €		194 000 €
Divers	28 500 €	15 000 €	43 500 €
BUDGET ANNEXE 2 - DECHETS Sous total	1 456 551 €	890 000 €	2 346 551 €

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.

Les éléments de la procédure contentieuse engagée par votre association devant le Tribunal Administratif de Poitiers sont disponibles à l'adresse : <https://www.adc-nordiledere.com/index.php/notre-commune-2> au chapitre « Ordures Ménagères – Excédents ».

Ses éléments sont consolidés dans cette étude avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

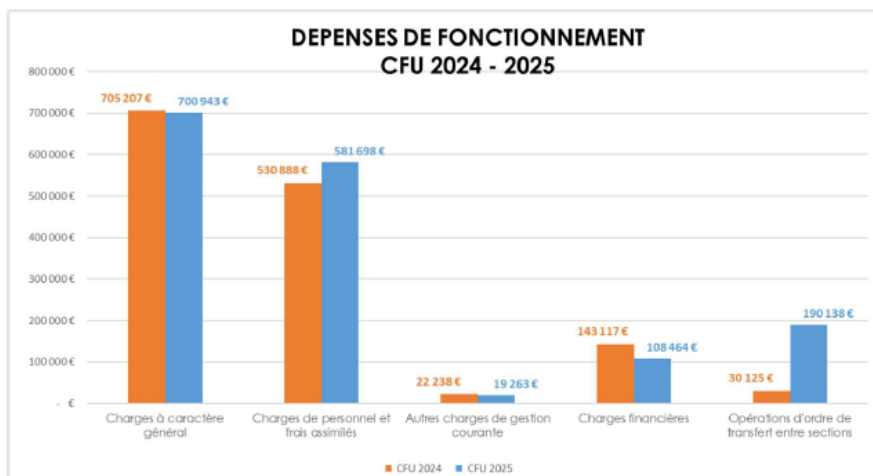
Depuis le 1^{er} septembre 2019, la Communauté de Communes de l'Ile de Ré assure la gestion des équipements et des personnels de l'espace culturel de « La Maline », en lieu et place de l'Association Rétaise de Développement Culturel La Maline (A. R. D. C. La Maline) qui a été dissoute.

Pour mémoire on retrouve dans le Compte Administratif 2025 :

- dans la Section d'Exploitation :
 - en recettes réelles (1,660 M€) : principalement 1,286 M€ de subvention, notamment les 1,2 M€ reçus du Budget Principal de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et 365,6 k€ de ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises,
 - en dépenses réelles (1,410 M€) : principalement des charges de personnel (581,7 k€) et des charges à caractère général permettant de faire tourner cet équipement communautaire (700,9 k€),
 - par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

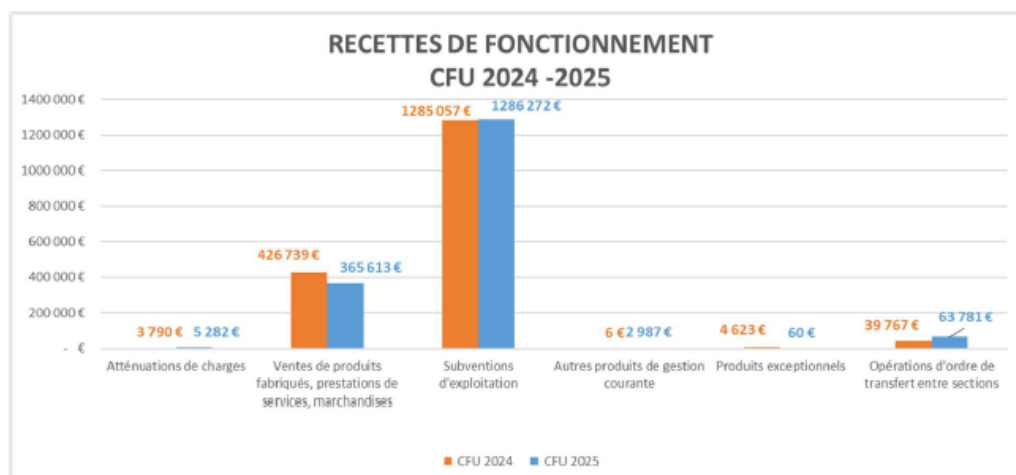
1. LES DEPENSES

Les dépenses de cette section s'élèvent à 1.6 millions pour cette année 2025 contre 1.43 millions en 2024.



- **Les charges à caractères général (011) :**
S'établissent à hauteur de 700 900 € en 2025, soit une baisse de 4 200 €. Les achats de spectacles et de films sont faits sur ce chapitre pour respectivement 143 400 € et 139 400 €.
- **Les charges de personnel (012) :**
Elles augmentent de 50 800 € cette année. A noter que les salaires des artistes (dépendant du GUSO) sont payés sur ce chapitre pour un montant de 12 400€. Pour rappel comme pour les autres budgets, l'augmentation de la CNRACL, du contrat de prévoyance, des tickets restaurant et du Glissement vieillesse technicité impacte aussi ce budget.
- **Les charges financières (66) :**
Ce poste de dépenses s'élève à 108 400 € cette année.

Les recettes de cette section s'élèvent à 1.72 millions pour cette année 2025 contre 1.75 millions en 2024.



- dans la Section d'Investissement :
 - o en recette réelles : 130,1 k€ de réserves,
 - o en dépenses réelles (84,2 k€) : principalement 41,1 k€ de remboursement de capital d'emprunt,
 - o et un « Déficit d'investissement » reporté de 2024 de 81,0 k€,
 - o par ailleurs, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise pour 2025 :

1. LES DEPENSES

- 41 100 € d'annuité de remboursement d'emprunt
- Les investissements réalisés :

		BUDGET TOTAL 2025	Réalisé 2025
Budget annexe CINEMA SPECTACLE	Réhabilitation de la Maline - La Couarde	16 000 €	
	Renouvellement téléphonie	2 800 €	746,70 €
	Ecran hall d'entrée	8 000 €	
	Matériel informatique	2 400 €	
	Création d'un nouveau site internet	25 000 €	
	Matériel technique spectacle + cinéma	20 400 €	8 299,43 €
	Petit matériel	7 500 €	26 940,13 €
	Aménagements Hall/billetterie/bar	80 000 €	7 104,73 €
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	162 100,00 €	43 090,99 €

2. LES RECETTES

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - L'affectation du résultat 2024 à l'article 1068, pour un montant de 130 164€
 - L'amortissement des biens pour un montant de 190 138 €

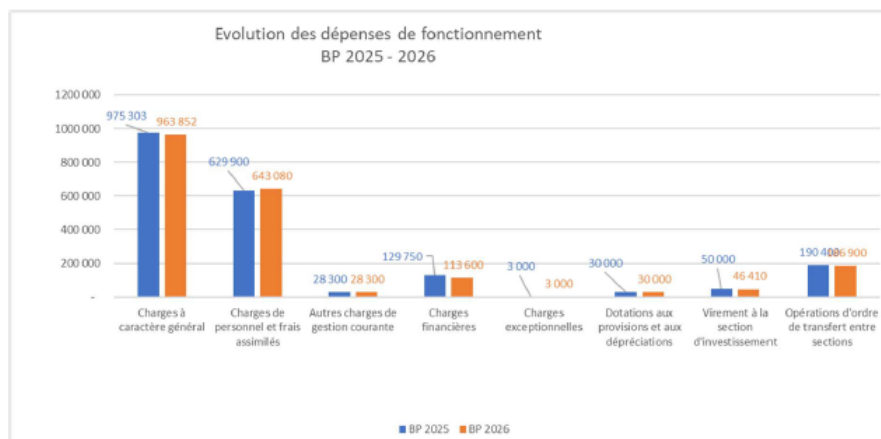
Le résultat de l'exercice 2025, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 123,5 k€. L'endettement au 31 décembre 2025 est de 3,504 M€.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2026, le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise :

- dans la Section de Fonctionnement :

1. LES DEPENSES

Les dépenses de cette section sont estimées cette année à hauteur de 2 015 100 €, contre 2 036 600 € en 2025.



- **Les charges à caractères général (011) :**

Les prévisions de dépenses de ce chapitre restent stables et sont proposées à un montant de 963 800 €, dont 168 000 € pour les spectacles et 150 000 € pour les achats de film.

- **Les charges de personnel (012) :**

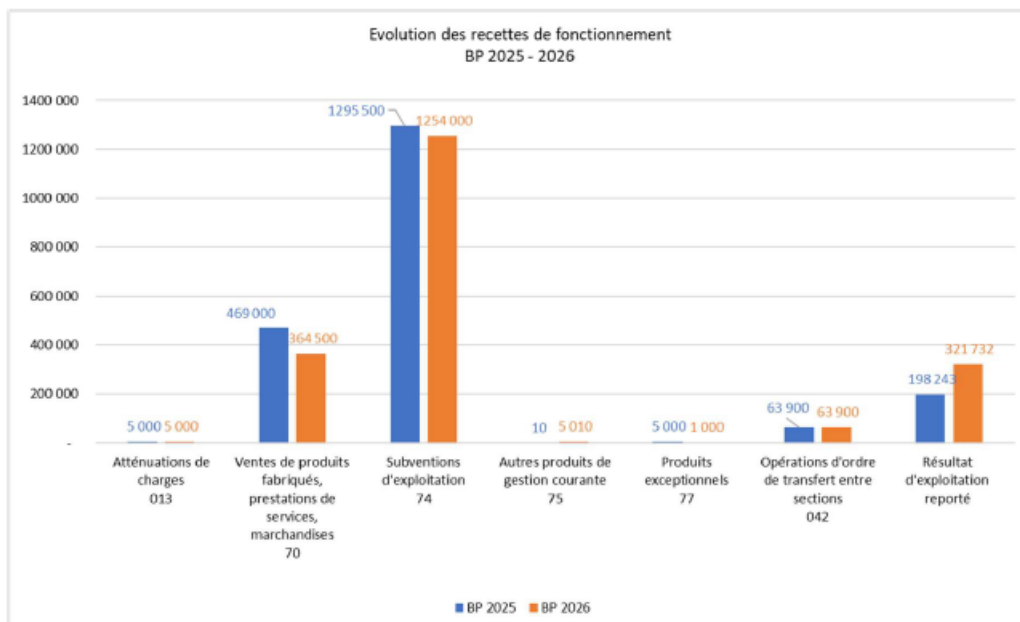
Comme pour tous les autres budgets, ce chapitre est impacté par la hausse de la CNRACL, le GVT, la prévoyance, les tickets restaurant et la mutuelle santé des agents.

- **Les charges financières (66):**

Les intérêts d'emprunts baissent, cela est lié au vieillissement de la dette, c'est une somme de 113 600 € qui est budgétée pour 2026.

2. LES RECETTES

Pas d'évolution notable pour cette section en 2026.



- dans la Section d'Investissement :

1. LES DEPENSES

- L'annuité de remboursement d'emprunt est prévue à hauteur de 80 000 € cette année
- Les investissements prévisionnels :

		BUDGET TOTAL 2026
Budget annexe CINEMA SPECTACLE	Réhabilitation de la Maline - La Couarde	30 000 €
	Travaux réaménagement accueil	50 000 €
	Renouvellement téléphonie	5 500 €
	Ecran hall d'entrée	8 000 €
	Matériel informatique	9 300 €
	Création d'un nouveau site internet	25 000 €
	Matériel technique spectacle + cinéma	23 000 €
	Petit matériel	7 500 €
	Aménagements Hall/billetterie/bar	2 500 €
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	160 800,00 €

2. LES RECETTES

Concernant les recettes de cette section elles sont alimentées d'une part :

- Par la section de fonctionnement par :
 - Un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 46 410 €
 - L'amortissement des biens pour un montant de 186 900 €
- Le solde de la section d'investissement 2025 pour un montant de 91 389 €

Pour mémoire, le Plan Pluriannuel d'Investissement, annexé au « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 20 février 2025, précisait les éléments suivants :

PPI BUDGET ANNEXE CINEMA				
		2025	2026	TOTAL 2024-2028
C I N E M A	Réhabilitation de la Maline - La Couarde	16 000 €		16 000 €
	Matériels techniques	41 100 €	40 000 €	81 100 €
	Site internet	25 000 €		25 000 €
	Aménagement du hall de la Maline	80 000 €		80 000 €
	BUDGET ANNEXE 3 - CINEMA SPECTACLE	162 100 €	40 000 €	202 100 €

Cet équipement communautaire qui n'est viable que grâce à l'appui financier du Budget Principal coûte, et coûtera encore probablement, cher aux contribuables rétais.

Ses éléments sont consolidés dans cette étude avec les éléments de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « ZAE »

Ce Budget Annexe a été ouvert au 1^{er} janvier 2021.

Le Compte Administratif 2025 est vierge.

Dans le Budget Primitif 2026 un emprunt de 1,950 M€ est destiné à couvrir les frais générés par les opérations d'aménagement de la Zone d'Activités Economiques créée sur le territoire de la commune de Sainte-Marie-de-Ré.

Le « Rapport d'Orientation Budgétaire » de la Communauté de Communes de l'Île de Ré présenté lors du Conseil Communautaire du 16 avril 2026 précise :

Aucun mouvement sur ce budget en 2025, en effet l'enquête concernant la DUP (Déclaration d'utilité publique) est en cours d'instruction.

La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Concernant le budget 2026, ce sont les mêmes sommes qu'en 2025 qui sont proposées, soit :

- 1 950 000 € pour l'achat des terrains, études et travaux.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2025 ET 2026 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2024 ET 2025

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2024 et 2025 : $(CA\ 2025 - CA\ 2024) / CA\ 2024$.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	2 804 014,28	3 024 224,51	8%
Charges de personnel et frais assimilés	4 960 930,68	5 457 423,40	10%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	11 051 537,47	11 416 188,87	3%
Atténuations de produits	7 753 826,35	7 682 086,00	-1%
Total dépenses de gestion des services	26 570 308,78	27 579 922,78	4%
Charges financières	677 466,90	525 231,58	-22%
Charges spécifiques	221,25	5 796,56	2520%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	15 638,00		-100%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	27 263 634,93	28 110 950,92	3%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	712 239,72	744 148,18	4%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 779 179,00	4 790 473,00	0%
Fiscalité locale	23 367 865,98	23 239 232,57	-1%
Dotations et participations	1 911 863,24	1 826 169,01	-4%
Autres produits de gestion courante	937 767,59	252 129,30	-73%
Atténuations de charges	163 922,26	164 806,78	1%
Total recettes de gestion des services	31 872 837,79	31 016 958,84	-3%
Produits financiers	95,84		-100%
Produits spécifiques	13 977,39	95 067,17	580%
Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		31 077,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	31 886 911,02	31 143 103,01	-2%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	152 888,08	162 529,80	6%
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	222 539,60	243 627,36	9%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 303 788,63	4 634 420,40	255%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	12 432,60	192 183,29	1446%
Opérations d'équipement	4 137 300,59	3 222 678,65	-22%
Total des réalisations d'équipement	5 828 949,50	8 455 439,50	45%
Emprunts et dettes assimilées	427 947,97	436 743,27	2%
Total des réalisations financières	427 947,97	436 743,27	2%
Total des réalisations réelles en investissement	6 256 897,47	8 892 182,77	42%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	64 917,93	625 500,67	864%
Total des réalisations d'équipement	64 917,93	625 500,67	864%
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	540 691,09	484 029,25	-10%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 700 000,00	3 000 000,00	76%
Total des recettes financières	2 240 691,09	3 484 029,25	55%
Total des réalisations réelles en investissement	2 305 609,02	4 109 529,92	78%

XIII.1.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2025 : (CA 2025 – BP 2025) / BP 2026.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2026 et les réalisations de 2025 : (BP 2026 – CA 2025) / CA 2025.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2025	CA 2025	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	4 346 368,44	3 024 224,51	-30%	4 540 031,68	50%
Charges de personnel et frais assimilés	5 612 840,00	5 457 423,40	-3%	5 943 000,00	9%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	11 692 190,00	11 416 188,87	-2%	11 262 510,00	-1%
Atténuations de produits	7 842 063,00	7 682 086,00	-2%	7 842 063,00	2%
Total dépenses de gestion des services	29 493 461,44	27 579 922,78	-6%	29 587 604,68	7%
Charges financières	528 900,00	525 231,58	-1%	379 500,00	-28%
Charges spécifiques	10 000,00	5 796,56	-42%	10 000,00	73%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	20 000,00		-100%	20 000,00	-
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	30 052 361,44	28 110 950,92	-6%	29 997 104,68	7%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Produits services, domaine et ventes diverses	735 800,00	744 148,18	1%	757 500,00	2%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 779 179,00	4 790 473,00	0%	4 799 800,00	0%
Fiscalité locale	23 341 169,00	23 239 232,57	0%	22 891 100,00	-1%
Dotations et participations	2 039 500,00	1 826 169,01	-10%	2 139 550,00	17%
Autres produits de gestion courante	246 500,00	252 129,30	2%	319 350,00	27%
Atténuations de charges	174 000,00	164 806,78	-5%	184 000,00	12%
Total recettes de gestion des services	31 316 148,00	31 016 958,84	-1%	31 091 300,00	0%
Produits financiers	100,00		-100%	100,00	-
Produits spécifiques	20 000,00	95 067,17	375%	20 000,00	-79%
Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	601 200,00	31 077,00	-95%	70 000,00	125%
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	31 937 448,00	31 143 103,01	-2%	31 181 400,00	0%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2025	CA 2025	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	212 100,00	162 529,80	88 800,00	-23%	403 800,00	148%
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	260 000,00	243 627,36		-6%	325 000,00	33%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	1 951 700,00	4 634 420,40	150 800,00	137%	918 800,00	-80%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	752 000,00	192 183,29	246 500,00	-74%	669 000,00	248%
Opérations d'équipement	5 507 900,00	3 222 678,65	245 600,00	-41%	3 825 600,00	19%
Total des réalisations d'équipement	8 683 700,00	8 455 439,50	731 700,00	-3%	6 142 200,00	-27%
Emprunts et dettes assimilées	438 000,00	436 743,27		0%	477 000,00	9%
Total des réalisations financières	438 000,00	436 743,27	0,00	0%	477 000,00	9%
Total des réalisations réelles en investissement	9 121 700,00	8 892 182,77	731 700,00	-3%	6 619 200,00	-26%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	1 152 820,00	625 500,67	525 300,00	-46%	726 700,00	16%
Immobilisations en cours (sauf 2324)		312,00		-		-100%
Total des réalisations d'équipement	1 152 820,00	625 812,67	525 300,00	-46%	726 700,00	16%
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	1 043 700,00	484 029,25		-54%	100 000,00	-79%
Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00	3 000 000,00		0%	1 400 000,00	-53%
Total des recettes financières	4 043 700,00	3 484 029,25	0,00	-14%	1 500 000,00	-57%
Total des réalisations réelles en investissement	5 196 520,00	4 109 841,92	525 300,00	-21%	2 226 700,00	-46%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2024 et 2025 : (CA 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	854 361,57	1 218 719,18	43%
Charges de personnel et frais assimilés	785 413,31	922 129,85	17%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 747 706,90	1 948 411,48	11%
Atténuations de produits	657 329,00	657 329,00	0%
Total dépenses de gestion des services	4 044 810,78	4 746 589,51	17%
Charges financières	2 719,65	2 835,98	4%
Charges spécifiques	1 332,52	1 219,31	-8%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)		245,00	-
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	4 048 862,95	4 750 889,80	17%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	63 715,37	78 261,08	23%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 010 354,31	4 796 440,02	20%
Dotations et participations	36 556,23	34 082,40	-7%
Autres produits de gestion courante	0,98	2 482,79	253246%
Atténuations de charges	407,51	24 973,35	6028%
Total recettes de gestion des services	4 111 034,40	4 936 239,64	20%
Produits financiers		95,84	-
Produits spécifiques	694,84	541,56	-22%
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	4 111 729,24	4 936 877,04	20%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	137 018,00	166 848,00	22%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	35 658,27	882,54	-98%
Immobilisations en cours, sauf 2324 (y compris opération)	7 488,29		-100%
Opérations d'équipement	278 121,53	505 686,17	82%
Total des réalisations d'équipement	458 286,09	673 416,71	47%
Emprunts et dettes assimilées	6 515,17	6 813,33	5%
Total des réalisations financières	6 515,17	6 813,33	5%
Total des réalisations réelles en investissement	464 801,26	680 230,04	46%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)		84 972,50	-
Total des réalisations d'équipement	0,00	84 972,50	-
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	19 043,80	52 007,12	173%
Total des recettes financières	19 043,80	52 007,12	173%
Total des réalisations réelles en investissement	19 043,80	136 979,62	619%

XIII.2.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2025 : (CA 2025 – BP 2025) / BP 2026.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2026 et les réalisations de 2025 : (BP 2026 – CA 2025) / CA 2025.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2025	CA 2025	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	2 772 581,02	1 218 719,18	-56%	1 953 797,84	60%
Charges de personnel et frais assimilés	977 000,00	922 129,85	-6%	1 003 580,00	9%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	2 479 500,00	1 948 411,48	-21%	2 605 900,00	34%
Atténuations de produits	657 300,00	657 329,00	0%	657 330,00	0%
Total dépenses de gestion des services	6 886 381,02	4 746 589,51	-31%	6 220 607,84	31%
Charges financières	2 850,00	2 835,98	0%	2 650,00	-7%
Charges spécifiques	6 000,00	1 219,31	-80%	5 000,00	310%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	2 000,00	245,00	-88%	2 000,00	716%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	6 897 231,02	4 750 889,80	-31%	6 230 257,84	31%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Produits services, domaine et ventes diverses	77 400,00	78 261,08	1%	87 000,00	11%
Impôts et taxes (sauf 731)	4 000 000,00	4 796 440,02	20%	4 500 000,00	-6%
Dotations et participations	62 900,00	34 082,40	-46%	184 500,00	441%
Autres produits de gestion courante	10,00	2 482,79	24728%	10,00	-100%
Atténuations de charges	5 000,00	24 973,35	399%	29 540,00	18%
Total recettes de gestion des services	4 145 310,00	4 936 239,64	19%	4 801 050,00	-3%
Produits financiers		95,84	-		-100%
Produits spécifiques	5 000,00	541,56	-89%	5 000,00	823%
Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)	2 000,00		-100%	2 000,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	4 152 310,00	4 936 877,04	19%	4 808 050,00	-3%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2025	CA 2025	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204 ; y compris opérations)	57 000,00			-100%	2 000,00	-
Subventions d'équipement versées (y compris opérations)	321 000,00	166 848,00		-48%	220 000,00	32%
Immobilisations corporelles (y compris opérations)	127 900,00	882,54	51 000,00	-99%	138 900,00	15639%
Opérations d'équipement	2 412 000,00	505 686,17	1 146 100,00	-79%	3 323 280,00	557%
Total des réalisations d'équipement	2 917 900,00	673 416,71	1 197 100,00	-77%	3 684 180,00	447%
Emprunts et dettes assimilées				-	7 200,00	-
Total des réalisations financières	0,00	0,00	0,00	-	7 200,00	-
Total des réalisations réelles en investissement	2 917 900,00	673 416,71	1 197 100,00	-77%	3 691 380,00	448%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement reçues (sauf 138)	232 100,00	84 972,50	147 100,00	-63%	323 200,00	280%
Total des réalisations d'équipement	232 100,00	84 972,50	147 100,00	-	323 200,00	-
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	340 000,00	52 007,12		-85%	50 000,00	-4%
Excédents de fonctionnement capitalisés				-	1 400 000,00	-
Total des recettes financières	340 000,00	52 007,12	0,00	-85%	1 450 000,00	2688%
Total des réalisations réelles en investissement	572 100,00	136 979,62	147 100,00	-76%	1 773 200,00	1194%

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Cinéma Spectacle La Maline »

XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2024 et 2025 : (CA 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.3.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	705 207,33	700 942,87	-1%
Charges de personnel, frais assimilés	530 888,42	581 697,50	10%
Autres charges de gestion courante	22 237,67	19 262,73	-13%
Total des dépenses de gestion courante	1 258 333,42	1 301 903,10	3%
Charges financières	143 117,14	108 464,39	-24%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 401 450,56	1 410 367,49	1%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Atténuations de charges	3 790,40	5 282,20	39%
Produits services, domaine et ventes diverses	426 739,07	365 612,64	-14%
Subventions d'exploitation	1 285 056,60	1 286 272,11	0%
Autres produits de gestion courante	5,73	2 986,97	52029%
Total des recettes de gestion courante	1 715 591,80	1 660 153,92	-3%
Produits exceptionnels	4 623,36	59,50	-99%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 720 215,16	1 660 213,42	-3%

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	25 646,71	43 090,99	68%
Total des dépenses d'équipement	25 646,71	43 090,99	68%
Emprunts et dettes assimilées	44 458,11	41 076,12	-8%
Total des dépenses réelles d'investissement	70 104,82	84 167,11	20%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement	417 031,54		-100%
Total des recettes d'équipement	417 031,54	0,00	-100%
Excédent de fonctionnement capitalisé	356 990,10	130 163,74	-64%
Total des recettes financières	356 990,10	130 163,74	-64%
Total des recettes réelles d'investissement	774 021,64	130 163,74	-83%

XIII.3.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2025 : (CA 2025 – BP 2025) / BP 2026.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2026 et les réalisations de 2025 : (BP 2026 – CA 2025) / CA 2025.

XIII.3.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2025	CA 2025	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	975 303,01	700 942,87	-28%	963 851,83	38%
Charges de personnel, frais assimilés	629 900,00	581 697,50	-8%	643 080,00	11%
Autres charges de gestion courante	28 300,00	19 262,73	-32%	28 300,00	47%
Total des dépenses de gestion courante	1 633 503,01	1 301 903,10	-20%	1 635 231,83	26%
Charges financières	129 750,00	108 464,39	-16%	113 600,00	5%
Charges spécifiques	3 000,00		-100%	3 000,00	-
Dotations provisions semi-budgétaires	30 000,00		-100%	30 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 796 253,01	1 410 367,49	-21%	1 781 831,83	26%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges	5 000,00	5 282,20	6%	5 000,00	-5%
Produits services, domaine et ventes diverses	469 000,00	365 612,64	-22%	364 500,00	0%
Subventions d'exploitation	1 295 500,00	1 286 272,11	-1%	1 254 000,00	-3%
Autres produits de gestion courante	10,00	2 986,97	29770%	5 010,00	68%
Total des recettes de gestion courante	1 769 510,00	1 660 153,92	-6%	1 628 510,00	-2%
Produits spécifiques	5 000,00	59,50	-99%	1 000,00	1581%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 774 510,00	1 660 213,42	-6%	1 629 510,00	-2%

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2025	CA 2025	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles	25 000,00			-100%	25 000,00	-
Immobilisations corporelles	134 700,00	43 090,99	14 500,00	-68%	75 800,00	76%
Total des opérations d'équipement	16 000,00		16 000,00	-100%	80 000,00	-
Total des dépenses d'équipement	175 700,00	43 090,99	30 500,00	-75%	180 800,00	320%
Emprunts et dettes assimilées	50 000,00	41 076,12		-18%	80 000,00	95%
Total des dépenses financières	50 000,00	41 076,12	0,00	-18%	80 000,00	95%
Total des dépenses réelles d'investissement	225 700,00	84 167,11	30 500,00	-63%	260 800,00	210%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement				-		-
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
Excédent de fonctionnement capitalisé	130 163,74	130 163,74		0%		-100%
Total des recettes financières	130 163,74	130 163,74	0,00	0%	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	130 163,74	130 163,74	0,00	0%	0,00	-100%

*RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Ordures Ménagères »

XIII.4.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2024 et 2025

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2024 et 2025 : (CA 2025 – CA 2024) / CA 2024.

XIII.4.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	6 503 276,24	7 108 285,65	9%
Charges de personnel et frais assimilés	279 833,15	329 215,98	18%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	90 497,63	24 694,76	-73%
Atténuations de produits	31 693,00	31 381,14	-1%
Total dépenses de gestion des services	6 905 300,02	7 493 577,53	9%
Charges financières	37 227,89	32 397,23	-13%
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	202 000,00	201 876,00	0%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	7 144 527,91	7 727 850,76	8%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Produits services, domaine et ventes diverses	1 466 908,64	1 440 702,18	-2%
Fiscalité locale	6 847 655,00	7 032 589,00	3%
Dotations et participations	41 864,79	50 201,49	20%
Autres produits de gestion courante	6 546,12	20 314,79	210%
Atténuations de charges	2 311,58	3 082,44	33%
Total recettes de gestion des services	8 365 286,13	8 546 889,90	2%
Produits exceptionnels			-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	8 365 286,13	8 546 889,90	2%

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2024	CA 2025	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	508 198,03	352 332,07	-31%
Immobilisations en cours		35 657,30	-
Opérations d'équipement	3 034 082,53	474 869,09	-84%
Total des réalisations d'équipement	3 542 280,56	862 858,46	-76%
Emprunts et dettes assimilées	126 510,02	127 723,27	1%
Total des réalisations financières	126 510,02	127 723,27	1%
Total des réalisations réelles en investissement	3 668 790,58	990 581,73	-73%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)	130 691,55		-100%
Excédents de fonctionnement capitalisés	800 000,00	252 000,00	-69%
Total des recettes financières	930 691,55	252 000,00	-73%
Total des réalisations réelles en investissement	930 691,55	252 000,00	-73%

XIII.4.2 Résumés des Budgets Primitifs (BP) 2025 et 2026 et du Compte Administratif (CA) 2025

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2025 : (CA 2025 – BP 2025) / BP 2026.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2026 et les réalisations de 2025 : (BP 2026 – CA 2025) / CA 2025.

XIII.4.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2025	CA 2025	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	7 982 165,00	7 108 285,65	-11%	7 252 521,30	2%
Charges de personnel et frais assimilés	348 000,00	329 215,98	-5%	370 000,00	12%
Atténuations de produits	65 000,00	31 381,14	-52%	65 000,00	107%
Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	42 820,00	24 694,76	-42%	58 900,00	139%
Total dépenses de gestion des services	8 437 985,00	7 493 577,53	-11%	7 746 421,30	3%
Charges financières	34 000,00	32 397,23	-5%	28 000,00	-14%
Charges spécifiques	5 000,00		-100%	10 000,00	-
Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	205 000,00	201 876,00	-2%	305 000,00	51%
Total des dépenses réelles et mixtes de fonctionnement	8 681 985,00	7 727 850,76	-11%	8 089 421,30	5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	10 000,00	3 082,44	-69%	12 500,00	306%
Produits services, domaine et ventes diverses	1 332 000,00	1 440 702,18	8%	1 396 500,00	-3%
Fiscalité locale	6 946 700,00	7 032 589,00	1%	6 581 300,00	-6%
Dotations et participations	115 000,00	50 201,49	-56%	40 000,00	-20%
Autres produits de gestion courante	3 050,00	20 314,79	566%	3 000,00	-85%
Total recettes de gestion des services	8 406 750,00	8 546 889,90	2%	8 033 300,00	-6%
Reprises amortissements, dépréciations et provisions (semi-budgétaires)	5 000,00		-100%	5 000,00	-
Total des recettes réelles et mixtes de fonctionnement	8 411 750,00	8 546 889,90	2%	8 038 300,00	-6%

XIII.4.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2025	CA 2025	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2026	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles	2 500,00			-100%	35 000,00	-
Immobilisations corporelles	615 159,96	352 332,07	89 700,00	-43%	756 673,56	115%
Immobilisations en cours	194 000,00	35 657,30		-82%	50 400,00	41%
Opérations d'équipement	704 450,89	474 869,09		-33%	619 608,40	30%
Total des réalisations d'équipement	1 516 110,85	862 858,46	89 700,00	-43%	1 461 681,96	69%
Emprunts et dettes assimilées	128 000,00	127 723,27		0%	130 000,00	2%
Total des réalisations financières	128 000,00	127 723,27	0,00	0%	130 000,00	2%
Total des réalisations réelles en investissement	1 644 110,85	990 581,73	89 700,00	-40%	1 591 681,96	61%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (en recettes, sauf 1068)				-	450 000,00	-
Excédents de fonctionnement capitalisés	802 000,00	252 000,00		-69%	750 000,00	198%
Produits des cessions d'immobilisations	685 460,00			-100%	685 460,00	-
Total des recettes financières	1 487 460,00	252 000,00	0,00	-83%	1 885 460,00	648%
Total des réalisations réelles en investissement	1 487 460,00	252 000,00	0,00	-83%	1 885 460,00	648%

*RAR : restes à réaliser

XIII.5 Budget Annexe « ZAE »

Le Compte Administratif 2025 est vierge.

XIII.5.1 Résumé du Budget Primitif (BP) 2026

XIII.5.1.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2026
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Charges à caractère général	1 950 000,00
Total des dépenses de gestion courante	1 950 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 950 000,00
RECETTES D'EXPLOITATION	
Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2026
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 950 000,00
Total des recettes d'équipement	1 950 000,00
Total des recettes réelles d'investissement	1 950 000,00